

MAÎTRE ORFÈVRE, LAQUEUR & MALLETIER DEPUIS 1872

Société anonyme au capital de 21 237 977.80 euros Siège Social : 92 Boulevard du Montparnasse 75014 Paris R.C.S. Paris 572 230 829

Document de référence et rapport financier annuel 2009-2010



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juillet 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



Des exemplaires de nos derniers rapports annuels et de leurs éventuelles actualisations sont disponibles sans frais auprès de la Société S.T.Dupont au 92, Boulevard du Montparnasse, 75014 Paris et sur son site Internet (www.st-dupont.com).

4				,
1.			le gestion	
	1.1.		ités et faits marquants	
		1.1.1.	Présentation générale	
		1.1.2.	Principales dates clés	
		1.1.3.	S.T.Dupont et son marché	
		1.1.4.	Faits marquants 2009-2010	
		1.1.5.	Evènements postérieurs à la clôture	
	1.2.	Résu	ıltats des activités	
		1.2.1.	Résultats consolidés de S.T.Dupont	
		1.2.2.	Résultats annuels en normes françaises de S.T.Dupont S.A	. 11
		1.2.3.	Suivi des dettes fournisseurs	
		1.2.4.	Activité des principales filiales	. 13
		1.2.5.	Autorisations financières	. 14
	1.3.	Gouv	ernement d'entreprise	16
		1.3.1.	Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance	. 16
		1.3.2.	Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance	
		1.3.3.	Mandats et fonctions exercées par les dirigeants	
		1.3.4.	Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux	
		1.3.5.	Responsable du contrôle des comptes	
	1.4.		pectives, stratégie et gestion des risques	
		1.4.1.	Evolutions récentes et perspectives	
		1.4.7	Axes stratégiques et politique d'investissements du Groupe	
		1.4.3.	Facteurs de risques	
		1.4.4.	Assurances	
	1.5.		Dupont et ses actionnaires	
	1.5.	1.5.1.	Informations relatives au capital et l'actionnariat du Groupe	
		1.5.1.	Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices	
		1.5.2.	Opérations afférentes aux titres de la Société	
	1.6.		loppement durable	
		1.6.1.	Informations sociales	
		1.6.2.	Informations environnementales	
	1.7.		xes	
		1.7.1.	Tableau de résultat de S.T.Dupont SA des cinq derniers exercices	
		1.7.2.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	
		1.7.3.	Assemblée Générale du 10 septembre 2010: ordre du jour et projet de résolutions	
		1.7.4.	Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes annuels de l'exercice clos	
			31 mars 2010 ainsi que sur le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés	
		1.7.5.	Rapport du Président du Conseil de Surveillance	. 50
		1.7.6.	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance (partie	
			information comptable et financière]	
		1.7.7.	Capital social autorisé, mais non émis	. 56
		1.7.8.	Autorisations financières	. 57
2.	С	omptes	consolidés au 31 mars 2010	58
	2.1.	Com	ptes consolidés au 31 mars 2010	58
	2.2.		ort des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	
3.	С		annuels au 31 mars 2010	
	3.1.		ptes annuels au 31 mars 2010	
	3.2.		ort des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	
4.	Δ		formations à caractère juridique	
	4.1.		onsable du document de référence et du contrôle des comptes	
		4.1.1.	Déclaration du responsable du document de référence	
		4.1.2.	Responsable du contrôle des comptes	
		4.1.3.	Responsable de l'information financière	
		4.1.4.	Documents accessibles au public	
	4.2.		es informations de caractère juridique	
	4.Z.	4.2.1.	Histoire et évolution de la Société	
		4.2.1. 4.2.2.	Acte constitutif et statuts	
	/ 2			
	4.3.		es informations sur le capital et l'actionnariat	
		4.3.1. 4.3.2.	Capital social	
	, ,		Actionnariat	
	4.4.		es informations sur le gouvernement d'entreprise	
		4.4.1.	Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise	
		4.4.2.	Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance	
	, -	4.4.3.	Opérations avec les parties liées	
	4.5.	Autro	es informations sur l'activité et l'organisation du groupe	155

	4.5.1.	Organigramme au 30 juin 2010	155
	4.5.2.	Contrats importants	157
4	.6. Autro	es informations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats	157
	4.6.1.	Propriétés immobilières, usines et équipements	157
	4.6.2.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	157
	4.6.3.	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	157
	4.6.4.	Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	157
5.	Table de	concordance	158

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux y afférant relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2008 figurant aux pages 63 à 108 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 9 juillet 2008 n° D.08-545.
- Les comptes consolidés et le rapport des contrôleurs légaux y afférant relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2009 figurant aux pages 81 à 131 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 juillet 2009 n° D.09-554.

1. Rapport de gestion

1.1. Activités et faits marquants

1.1.1. Présentation générale

S.T.Dupont S.A. fabrique et commercialise des briquets, instruments à écrire, accessoires, maroquinerie et prêt-à-porter dans le domaine de la mode pour homme.

Les produits fabriqués ou de négoce sont distribués soit en direct vers des grossistes, soit via des filiales de distribution implantées principalement en Europe et en Asie.

La Société a lancé une ligne d'instruments à écrire « Défi » au cours de l'exercice. Cette ligne, positionnée en entrée de gamme a permis de combler un vide dans l'offre produit. Par ailleurs, la série limitée « Shanghai » a été commercialisée à destination des collectionneurs. En maroquinerie, la ligne « Défi » a été lancée dans le courant de l'exercice. Enfin, une ligne de produits spécifiques au marché B2B a été également lancée sur l'exercice.

Les principaux marchés géographiques du Groupe sont la France, l'Europe, l'Asie, les Amériques et le reste du Monde.

- S.T.Dupont S.A. est une Société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé à Paris.
- S.T.Dupont est cotée en Bourse sur Euronext Paris (compartiment C).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Directoire le 1er juillet 2010. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Distribution contrôlée

(En nombre de points de vente)	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Ouvertures	Fermetures
Magasins exploités directement	19	19	20	4	3
Magasins sous contrats	29	33	41	10	2
Magasins shop-in-shop	162	162	180	19	1

La politique visant à améliorer la qualité du réseau de distribution s'est poursuivie sur l'exercice. Les points de vente dont la rentabilité ne pouvait être assurée à moyen terme ont été fermés et de nouvelles ouvertures sont intervenues.

Contrairement à de nombreuses sociétés du secteur du luxe, la distribution des produits de la Société est encore très dépendante de réseaux de distribution "multi marques".

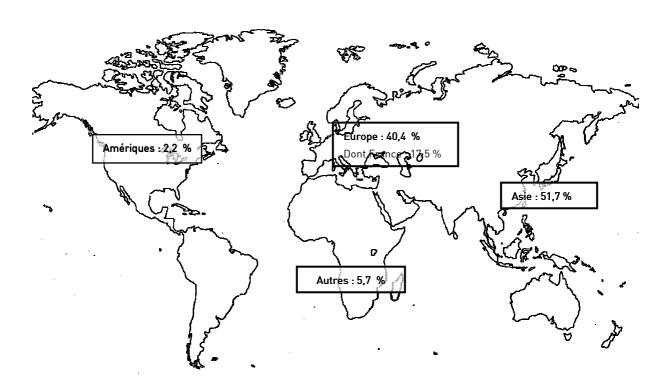
Cette distribution "non contrôlée" représentait au 31 mars 2010 encore environ 71 % du chiffre d'affaires total de la Société et reflète la variété des activités de la marque : civettes, spécialistes écriture, spécialistes maroquinerie, bijouteries, spécialistes cadeaux, etc.

Par ailleurs, on observe - en particulier en Europe - une disparition graduelle de cette distribution financièrement fragilisée par le développement de réseaux de distribution organisés par enseigne.

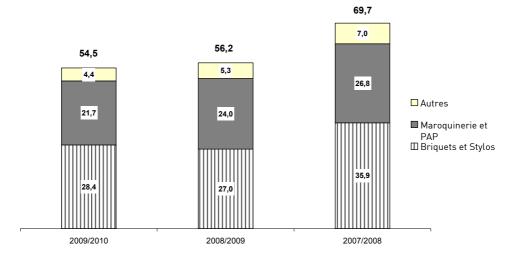
La mise en œuvre de la stratégie s'organise aujourd'hui autour :

- d'initiatives fortes sur les piliers historiques en matière de lancement de nouveaux produits ;
- de la priorisation claire des marchés en terme d'investissements (France, Hong-Kong/Chine, Japon et Russie),
 au travers d'une politique commerciale centrée sur l'optimisation du réseau existant (merchandising plus efficient, ouverture de SIS/corners);
- du développement sélectif des licences ;
- de la stricte maîtrise des coûts.

Répartition de l'activité par zone géographique



Chiffre d'affaires net « Produits » par activité (en M€)



1.1.2. Principales dates clés

Monsieur Simon Tissot Dupont a ouvert son premier atelier en 1878, et la Société S.T.Dupont a été créée en 1934.

L'activité initiale de la Société, la maroquinerie de luxe, s'est peu à peu diversifiée et s'est étendue aux briquets de luxe puis à partir des années 1970 aux stylos, lunettes, parfums, cigares, montres ainsi qu'au prêt-à-porter.

S.T.Dupont est aujourd'hui implantée dans les principales régions du globe et notamment en Russie et en Chine qui constituent d'importantes opportunités de croissance.

1.1.3. S.T.Dupont et son marché

Étant donné la spécificité et la diversité du portefeuille de produits de la marque S.T.Dupont ainsi que son positionnement sur les différents marchés, il n'y a pas de société directement comparable.

La Société estime être le premier acteur sur le marché mondial du briquet de luxe, avec une part de marché de 70 %. Les principaux concurrents sont Cartier, Dunhill et Zippo.

Sur le marché mondial des instruments à écrire, MontBlanc est leader avec une part de marché de 70 % (source MontBlanc), la Société estime être le deuxième ou troisième acteur avec Cartier, OMAS ou Montegrappa.

Sur les autres marchés où la Société a une activité (maroquinerie, ceintures, accessoires), sa part de marché est réduite et il n'existe pas véritablement de leader.

1.1.4. Faits marquants 2009-2010

Crise économique

La crise économique a eu des effets significatifs sur certains marchés. Alors que nous avons été en mesure d'en limiter l'impact dans les zones où nous opérons en direct ou par l'intermédiaire de filiales, nous avons subi de plein fouet la crise économique sur certains marchés où nous opérons au travers de distributeur. Ceci est particulièrement sensible en Russie où le chiffre d'affaires a reculé de 92% et dans une moindre mesure au Moyen Orient avec un recul de 29%. Cette baisse du chiffre d'affaires est directement liée au niveau élevé des stocks chez nos agents et distributeurs qui les a conduit à réduire leurs achats afin d'écouler leurs stocks.

Nous avons été en mesure de compenser partiellement ce recul en investissant de nouveaux marchés (Europe de l'Est, Asie Centrale) mais cela a été insuffisant pour compenser la perte de chiffre d'affaires.

Dépréciation des actifs

Dans le cadre de la norme IAS 36, le Groupe a comparé la valeur comptable de ses actifs immobilisés à leur valeur recouvrable déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les tests de valeur effectués au 31 mars 2010 n'ont pas conduit à comptabiliser de dépréciation supplémentaire sur ces actifs.

Réduction du niveau des stocks

Les stocks avaient atteint un niveau très élevé à la fin de l'exercice précédent du fait de l'effet combiné des opérations de sous traitance générées par l'incendie et de la crise économique qui avait commencé en septembre 2008.

Afin de réduire le niveau des stocks, un certain nombre d'actions a été engagé dès l'exercice précédent :

- Arrêt des commandes de produits de négoce ;
- Recours massif au chômage partiel afin d'ajuster la production aux besoins générés par les ventes ;
- Opération de déstockage sur les produits hors collection dans les sociétés détenant un stock significatif (France, Hong-Kong et Japon).

L'ensemble de ces actions, a permis de baisser le stock de produits finis de plus de 35% en consolidé et le stock de composants et matières premières de 27%.

A fin mars 2010, le niveau des stocks de produits finis est satisfaisant pour les briquets, instruments à écrire et ceintures. Il reste encore un peu trop élevé pour la maroquinerie et les accessoires.

Les actions engagées seront poursuivies afin de maintenir la couverture de stock au strict nécessaire. Par ailleurs, le stock de composants fait l'objet d'un suivi rigoureux afin de l'adapter au niveau de production prévu pour l'exercice 2010-2011.

Mise en œuvre de l'affacturage

En octobre 2009, un contrat d'affacturage a été signé afin de faire face aux besoins de trésorerie de S.T.Dupont SA. Au travers de cette opération, la société a obtenu une ligne de financement de 2.3 millions d'euros, mobilisable en fonction des cessions de créances effectuées auprès de la société de factoring.

Moratoire sur les charges sociales

Compte tenu des délais d'obtention des indemnités de chômage partiel à l'usine de Faverges, S.T.Dupont SA a été conduite à demander et obtenir un moratoire sur les charges sociales pour un montant de 1.7 million d'euros remboursable sur 12 mois jusqu'à aout 2010. Le solde restant dû au 31 mars 2010 ressort à 0.5 million d'euros.

Lancement de l'e.boutique

Au 1^{er} avril 2009, un site de vente en ligne a été ouvert pour le marché français. Devant le succès de cette e.boutique, il a été étendu à l'ensemble de l'Europe de l'Ouest dans le courant de l'exercice.

Mise en œuvre d'un plan de départs volontaires (France)

Compte tenu du niveau d'activité prévisionnel et du poids de frais fixes dans la structure de nos coûts, nous avons engagé un plan de départs volontaires qui concerne le centre industriel et le siège. Ce plan a commencé à produire ses effets sur la fin de l'exercice 2009-2010. Au total, il aura permis de baisser les effectifs de S.T.Dupont SA de 78 personnes (19 au siège, 21 fixes usine et 38 variables de production).

Restructuration de la filiale japonaise

En ce qui concerne la filiale japonaise, qui dégage des pertes significatives depuis plusieurs années, un plan de restructuration a été engagé qui vise à adapter les coûts de fonctionnement au niveau prévisible d'activité ainsi qu'à redresser les marges réalisées avec les grossistes.

Démission d'un membre du Conseil de Surveillance

En date du 30 septembre 2009, Monsieur Robert Nüesch a présenté sa démission de Vice-Président et de membre du Conseil de Surveillance pour raisons de santé.

Nomination au Conseil de Surveillance

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Robert Nüesch, le Conseil de Surveillance a coopté Monsieur Mounir Mouffarige, qui a exercé diverses fonctions au sein du Groupe Richemont et notamment la fonction de Président de la maison de couture Chloé. Il a fondé la société France Luxury Group et a été également Président de la société Emmanuel Ungaro. Sa nomination devra être approuvée lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2010. Monsieur Mouffarige a été également élu en tant que Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Démission d'un membre du Directoire

Au 31 décembre 2009, Monsieur Bernard Rony a présenté sa démission de membre du Directoire afin de se consacrer à un projet personnel. Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance n'a pas procédé à son remplacement. Le Directoire est donc formé de 2 membres, Messieurs Alain Crevet et Michel Suhard.

1.1.5. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun évènement postérieur à la clôture

1.2. Résultats des activités

1.2.1. <u>Résultats consolidés de S.T.Dupont</u>

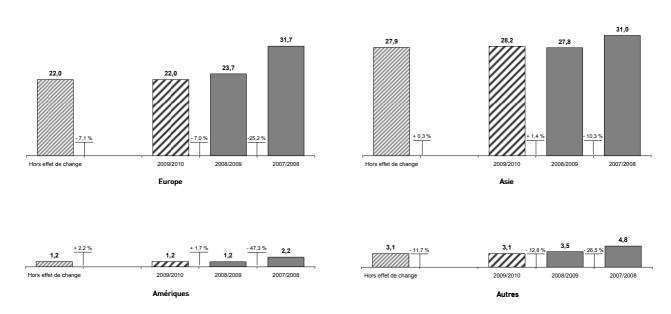
1.2.1.1. Analyse de la performance

Les chiffres-clés de la Société établis conformément aux normes comptables IFRS sont les suivants :

En millions d'euros	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Chiffre d'affaires Produits	54.5	56.2	69.7
Produits des activités ordinaires	60.0	61.3	74.6
Marge brute	29.4	32.0	35.4
(%)	49.0%	52.2%	47.4%
Résultat opérationnel	(4.6)	5.1	4.3
Coût de l'endettement financier net	(1.4)	(1.8)	(1.4)
Résultat net part du Groupe	(8.8)	3.3	1.3
Résultat net par action (€)	(0.021)	0,008	0,003
Ressources/(Endettement) financier net (*)	(11.0)	(9,8)	(1.1)
Capitaux propres	15.0	23,5	16.0

^{(*):} voir note 1.2.1.3

Chiffre d'affaires net « Produits » par zone géographique (en M€)



L'évolution économique globale durant l'exercice 2009-2010 se caractérise par les éléments suivants :

- Crise financière majeure dans l'ensemble des pays, à l'exception de la zone Hong-Kong/Chine;
- Remontée des cours des matières premières ;
- Croissance faible en Europe de l'Ouest et aux USA ;
- Variation significative de l'Euro par rapport au dollar US (remontée en début d'exercice et recul sur le second semestre).

Evolution du chiffre d'affaires par Ligne de Produits

	Chiffre o	l'affaires	Variation	
En millions d'euros	31 mars 2010	31 mars 2009	Brute	Organique
Briquets et stylos	28,4	27,0	5,5%	4,6%
Maroquinerie & Autres	26,1	29,2	-11,0%	-11,2%
Chiffre d'affaires Produits	54,5	56,2	-3,1%	-3,6%
Licences	5,5	5,1	8,3%	7,9%
Chiffre d'affaires Net	60.0	61.3	-2.5%	-3.0%

NB: la variation organique exclut les effets de change.

➢ Briquets & Stylos

L'activité est en progression du fait du succès des lancements de nouveaux produits en 2009 (stylo Défi) dont le positionnement prix correspond aux attentes des clients. Le même phénomène se produit pour les briquets de la famille Jet dont la performance s'est encore améliorée au cours de l'exercice 2009-2010.

Par ailleurs, les séries limitées (Shanghai et Neptune) ont bien fonctionné.

> Maroquinerie & autres

Cette activité subit les conséquences du recul des achats de la Russie et du Moyen Orient qui sont des marchés particulièrement importants pour la maroquinerie. Le lancement de la ligne « Défi » n'a pas permis de compenser le recul de la maroquinerie traditionnelle.

Licences

La progression des revenus des licences s'explique par le redémarrage de la licence lunettes avec le groupe Aoyama et la performance des autres licences qui ont permis de compenser l'arrêt de la licence tabac intervenue au 31 décembre 2009 et la licence de produits textiles au Japon le 31 janvier 2010.

Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique

	Chiffre	d'affaires	Varia	tion
En millions d'euros	31 mars 2010	31 mars 2009	Brute	Organique
France	9,5	8,2	16,0%	16,0%
Europe (hors France)	8,5	7.7	10,5%	10,4%
Asie	22,8	22.5	1,6%	4,4%
Total Distribution Contrôlée	40,9	38.4	6.5%	8,3%
Agents et Distributeurs	13,6	17.8	-23,6%	-26.6%
Total Produits	54,5	56,2	-3,1%	-3,6%

La variation organique exclut les effets de change et la filiale de Taiwan inactive en 2009-2010 du fait du transfert de son activité à une filiale du Groupe Dickson Concept Ltd.

La distribution contrôlée concerne les marchés où nous opérons par l'intermédiaire de filiales de distribution. Sur ces marchés, nous avons nos propres points de vente associés avec des réseaux de détaillants. La distribution non contrôlée concerne les marchés où nous opérons au travers d'agents ou de distributeurs qui ont eux-mêmes des boutiques en propre et des réseaux de détaillants.

La distribution contrôlée concerne principalement l'Europe de l'Ouest et l'Asie. Les principaux marchés de la distribution non contrôlée sont les pays de l'Est, le Moyen-Orient et les USA.

L'impact des taux de change ressort à +0.5%.

> France

Le chiffre d'affaires sur le marché français progresse de manière significative et traduit la bonne performance de notre réseau de distribution.

➤ Europe de l'Ouest

Notre activité en Europe de l'Ouest progresse de manière sensible dans tous les pays à l'exception de l'Espagne dont la situation économique reste particulièrement difficile.

➤ Asie

Alors que le Japon est en léger recul (-3.7%), la zone Hong-Kong/Chine affiche des performances significatives (+8.2% hors effet de change). La filiale de Taiwan n'a pratiquement pas eu d'activité sur l'exercice compte tenu de la reprise des opérations par une filiale du Groupe Dickson Concept Ltd.

Agents et Distributeurs

Le recul du chiffre d'affaires est très significatif et s'explique principalement par les niveaux de stocks détenus par les distributeurs à fin mars 2009 qui les ont conduits à diminuer, voire arrêter, leurs approvisionnements. Globalement, le chiffre d'affaires recule de -24% notamment du fait de la Russie (-92%), du Moyen-Orient (-29%), de l'Europe de l'Est (-24%). On constate néanmoins une certaine reprise de l'activité sur ces marchés au 4ème trimestre de l'exercice 2009-2010.

1.2.1.2. Analyse de la rentabilité

Marge Brute

La marge brute en valeur ressort à 29.4 millions d'euros contre 32.0 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -2.6 millions d'euros.

Hors impact des redevances, la baisse du chiffre d'affaires produits contribue pour -0.7 million d'euros à la baisse de marge brute ; la baisse du taux de marge, conséquence des opérations de déstockage conduites dans le courant de l'exercice, contribue, quant à elle, pour -2.3 millions d'euros à la baisse de la marge brute.

La progression des redevances de licences améliore la marge brute de 0.4 millions d'euros.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est négatif à -4.6 millions d'euros contre + 5.1 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -9.7 millions d'euros.

Les deux exercices ne sont pas comparables dans la mesure où l'exercice 2008-2009 intégrait un produit non récurrent lié à l'indemnisation de la perte d'exploitation et ressortant à +10.5 millions d'euros net ainsi qu'un gain sur la terminaison d'un litige avec un ancien distributeur (1.9 millions d'euros). A contrario, l'exercice 2009-2010 intègre l'impact du plan de départ volontaire initié en octobre 2009 qui représente une charge nette de 1.8 millions d'euros.

Hors impact de ces éléments non récurrents, le résultat opérationnel s'améliore de +4.5 millions d'euros.

Les principales variations du résultat opérationnel sont :

- Baisse de la marge brute (-2.6 millions d'euros)
- Baisse des frais généraux résultant de notre politique de maîtrise des frais et d'adaptation de la structure au niveau d'activité (+7.0 millions d'euros)
- Impact du plan de départs volontaires (-1.8 millions d'euros)
- Absence de produits non récurrents au titre du sinistre (-10.5 millions d'euros)
- Variation des provisions pour litiges (-1.9 millions d'euros)

Résultat financier

Le résultat financier ressort à – 2.8 millions d'euros contre – 1.5 millions pour l'exercice précédent du fait, notamment, de l'impact des différences de change à caractère financier qui ressortent à -1.1 million d'euro contre + 0,5 million en 2008-2009, suite à l'évolution de l'Euro par rapport aux autres devises (US\$ et HK\$) à la clôture des exercices.

Au cours des trois derniers exercices, S.T.Dupont n'a versé aucun dividende.

Résultat net

Le résultat net ressort à -8.8 millions d'euros contre +3,3 millions d'euros en 2008-2009.

1.2.1.3. Trésorerie et capitaux

Situation de la trésorerie

La structure financière telle qu'elle ressort du tableau des flux de trésorerie fait apparaître, pour l'exercice clos au 31 mars 2010, une baisse de la capacité d'autofinancement qui s'élève à -5.4 millions d'euros au 31 mars 2010 contre +0.3 million d'euros au 31 mars 2009. Cette variation s'explique principalement par la variation du résultat net, les variations de provisions et l'affectation des indemnités d'assurances aux investissements.

La variation du besoin en fonds de roulement est positive à +7.4 millions d'euros. Cette variation résulte principalement d'une sensible diminution des stocks suite aux actions entreprises pour en réduire le niveau et d'une baisse de l'encours clients, compensée par une baisse du crédit fournisseurs suite à la réduction du volume d'achats sur l'exercice.

Les investissements sont en diminution (1.8 millions d'euros en 2009-2010 contre 2.7 millions d'euros en 2008-2009).

Les flux de trésorerie liés au financement ressortent à -23.9 millions d'euros du fait, principalement, du remboursement du capital de l'emprunt OCEANE 2004 (22.5 millions) et des intérêts associés (1.5 millions d'euros).

L'effet de la variation des taux de change sur le bilan ressort à +0,3 million d'euros (contre +0.7 million d'euros pour l'exercice précédent), traduisant les conséquences de la baisse de l'euro face aux autres devises utilisées dans le Groupe.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la trésorerie ressort à 5.8 millions d'euros contre 29.2 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent, soit une baisse de 23.4 millions d'euros.

Il convient de noter que le remboursement de l'emprunt OCEANE 2004 a entraîné un décaissement de 23.6 millions d'euros (intérêts compris) en date du 1er avril 2009.

Condition d'emprunt et structure financière de la Société

Endettement financier net

(en milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	6 392	29 588
Emprunt obligataire convertible	(15 528)	(37 497)
Emprunts et dettes financières (dont découverts *)	(1 .820)	(1 938)
Total	(10 956)	(9 847)

* 2010 : 584 milliers d'euros 2009 : 426 milliers d'euros

Trésorerie et capitaux disponibles

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ressortent à 6.4 millions d'euros au 31 mars 2010, contre 29.6 millions d'euros au 31 mars 2009, soit une dégradation de 23,2 millions d'euros. Cette forte diminution découle principalement de l'emprunt OCEANE 2004 remboursé le 1^{er} avril 2009 pour un montant de 23,6 millions d'euros (intérêts courus compris).

Afin d'améliorer la situation de trésorerie, un contrat d'affacturage a été signé le 22 octobre 2009 portant, après restrictions, sur la quasi-totalité des créances France et export émises par la société mère et libellées en euros et dollars US, hors créances intra-groupe. Au 31 mars 2010, 3.7 millions d'euros de créances clients ont ainsi été cédées en contrepartie d'un financement maximum de 2.3 millions d'euros et une utilisation effective au 31 mars 2010 de 0.2 millions d'euros.

Le Groupe travaille toujours à compléter ses moyens de financement court terme avec ses partenaires bancaires, et moyen terme avec d'autres établissements financiers susceptibles d'intervenir notamment en cession-bail mobilière. Dans un contexte général où l'accès au crédit reste difficile, Broad Gain Investments Limited, actionnaire ultime de S.T.Dupont, a confirmé son intention de fournir, au cours des 12 prochains mois, le soutien nécessaire au Groupe dans le cas où cela s'avérerait nécessaire dans la limite de 1 million d'euros.

Des informations complémentaires sur la trésorerie et les capitaux disponibles sont données en section 1.4.3.1 « Risque de liquidité ».

1.2.2. Résultats annuels en normes françaises de S.T.Dupont S.A

L'activité de la Société mère (S.T.Dupont S.A.) se concentre sur la production de produits durs (briquets, instruments à écrire et accessoires) pour l'ensemble des Sociétés du Groupe et sur la commercialisation de l'ensemble des produits de la gamme pour la France et certains marchés export en livraison directe.

Analyse du compte de résultat

- Le chiffre d'affaires net ressort à 39.1 millions d'euros, soit une baisse de 13.1 % par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu de sa position de fournisseur quasi exclusif des produits vendus, S.T.Dupont S.A. a bénéficié de la progression du chiffre d'affaires constaté dans la distribution contrôlée. Néanmoins, cela n'a pas permis de compenser le recul des ventes aux agents et distributeurs dont le niveau de stock était particulièrement élevé et qui ont réduit de manière extrêmement significative le niveau de leurs achats dans le courant de l'exercice 2009-2010.
- Les autres produits d'exploitation sont stables à + 16.1 millions d'euros ;
- les achats et variations de stocks de marchandises et matières premières baissent de 22.7% par rapport à l'exercice précédent, conséquence de la volonté de baisse des stocks ;
- les autres achats et charges externes sont en recul sensible (-39.3%) du fait du recul de la sous-traitance particulièrement élevée en 2008-2009 suite à l'incendie et à la politique de réduction des frais généraux qui vise à retrouver une rentabilité pérenne;

- les frais de personnel sont en recul de 9.9 % compte tenu du recours au chômage partiel pendant une grande partie de l'exercice suite au recul de la production et des mesures de réduction d'effectif engagées dans le courant du dernier trimestre de l'exercice et qui porteront principalement leurs fruits sur l'exercice 2010-2011;
- les dotations aux amortissements et provisions ressortent à 11.9 millions d'euros en 2009-2010 contre 12.8 millions d'euros en 2008-2009. Le recul provient de la baisse du stock qui a induit des reprises de provision pour dépréciation que n'a pas compensé l'augmentation des amortissements suite à la reconstruction de l'usine

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation de l'exercice est négatif à -9.5 millions d'euros contre – 16.0 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à +1.7 millions d'euros (+8.0 millions d'euros en 2008-2009). La baisse correspond à un recul significatif des dividendes encaissés sur l'exercice (-6.4 millions d'euros).

Alors que le résultat exceptionnel de l'exercice précédent intégrait les indemnités d'assurances suite au sinistre, le résultat exceptionnel de l'exercice 2009-2010 fait ressortir une perte de -1.1 million d'euros du fait, notamment, de l'impact du plan d'attribution d'actions gratuites.

Le résultat net de S.T.Dupont S.A. ressort à -8.9 millions d'euros contre + 10.2 millions d'euros 2008-2009.

Analyse de la structure financière

Au niveau de la structure financière, les principales variations constatées sont les suivantes :

- La capacité d'autofinancement ressort à -8.1 millions d'euros à fin mars 2010 contre + 6.8 millions pour l'exercice précédent.
- La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est positive à +6.8 millions d'euros, conséquence de la baisse des stocks et du poste client, partiellement compensée par la baisse du crédit fournisseur.
- Les décaissements nets liés aux flux d'investissement sont en sensible diminution sur l'exercice (-1.3 millions) d'euros contre 10.8 millions d'euros en 2008-2009 qui incluait la reconstruction de l'outil industriel suite au sinistre.
- La variation de trésorerie issue des opérations de financement ressort à -21.0 millions d'euro contre + 13.4 millions d'euros sur l'exercice précédent du fait du remboursement de l'emprunt OCEANE 2004 d'un montant de 23.5 millions d'euros, partiellement compensé par de nouveaux emprunts à hauteur de 4.8 millions d'euros.

Globalement, la trésorerie baisse de +23.6 millions d'euros sur l'exercice après remboursement de l'OCEANE 2004 le 1^{er} avril 2009.

Analyse du bilan

Au niveau bilanciel, les principales variations concernent :

- La baisse des stocks nets du fait de la limitation drastique des achats de produits de négoce et la baisse de la production ;
- Les créances clients ont fortement diminuées du fait de la mise en œuvre de l'affacturage (-3.7 millions d'euros) et d'un abandon de créances au profit de la filiale japonaise (-3.6 millions d'euros).
- Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ressortent à 3.1 millions d'euros à fin mars 2010 contre 24.5 millions au 31 mars 2009 du fait, du remboursement de l'OCEANE 2004 le 1er avril 2009, de la consommation de trésorerie par l'exploitation compensés par la baisse du stock et la mise en place d'un contrat d'affacturage;
- Les fournisseurs et comptes rattachés reculent de -3.6 millions d'euros du fait du recul des achats de matières premières et composants et de la baisse des charges externes.

Dépenses de caractère somptuaire

Les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 36 696, 63 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt.

1.2.3. Suivi des dettes fournisseurs

Dans le cadre de la loi LME, la durée de crédit a été limitée de manière significative. Compte tenu de ses sources d'approvisionnement, la société n'a pratiquement pas bénéficié d'accords dérogatoires et, au contraire, a dû accorder à ses clients français une durée de crédit supérieure à celle fixée par la loi LME du fait de l'accord de la fédération B.J.O. La synthèse des dettes fournisseurs échues et non échues est la suivante :

en milliers d'euros	Echu		Non échu		TOTAL
		0 à 30 jours	30 à 60 jours	Supérieur à 60 jours	
Dettes fournisseurs	1 200	1 721	228	567	3 717
Autres éléments (factures non parvenues)					2 029
Total Fournisseurs	1 200	1 721	228	567	5 746

Les dettes échues correspondent principalement à des échéances entre 0 et 30 jours pour lesquelles les délais de traitement et de contrôle des factures rendent difficile le respect de l'échéance.

1.2.4. Activité des principales filiales

La distribution des produits S.T.Dupont s'effectue soit par l'intermédiaire de filiales de distribution contrôlées à 100 %, à l'exception de l'Espagne (49 %) et qui distribuent à travers un réseau de boutiques, SIS (shop-in-shop) et corners ou de grossistes, soit par l'intermédiaire de distributeurs qui ont leurs propres réseaux de distribution (boutiques, corners, détaillants).

En terme de répartition géographique, les filiales sont situées en Europe de l'Ouest et en Asie (notamment Hong-Kong/Chine et Japon) ; les distributeurs étant principalement en Europe de l'Est, au Moyen Orient et aux U.S.A.

Le Groupe possède 13 filiales et a des participations dans 2 entités.

A l'exception de STD Finance, filiale française en sommeil, toutes les filiales et participations du Groupe sont situées à l'étranger. Leur activité est dédiée à la distribution des produits de la marque S.T.Dupont. Les deux filiales les plus importantes en chiffre d'affaires et en actifs sont la filiale de Hong Kong et la filiale japonaise. En ce qui concerne le Japon, qui dégage des pertes significatives depuis plusieurs années, un plan de restructuration a été engagé qui vise à adapter les coûts de fonctionnement au niveau prévisible d'activité ainsi qu'à redresser les marges réalisées avec les grossistes.

S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont Marketing (Shanghai) Ltd distribuent les produits S.T.Dupont sur les territoires de Hong-Kong, Chine et Macao, qui représentent, à fin mars 2010, 30 % du chiffre d'affaires produits consolidé du Groupe.

Par ailleurs, les trois filiales S.T.Dupont Marketing Ltd, S.T.Dupont S.A. Suisse, S.T.Dupont K.K. sont détentrices de licences ou sous licences de fabrication et de commercialisation pour certaines lignes de produits, dédiées à des territoires spécifiques.

La société Orfarlabo, filiale à 49% assure la distribution des produits S.T.Dupont sur le marché espagnol et portugais. En Espagne, la crise économique est particulièrement forte et brutale et dans ce contexte, la situation financière de la société Orfarlabo (détenue à 49%) qui assure la distribution des produits S.T.Dupont sur le marché espagnol est devenue plus difficile. Elle a pu bénéficier du système de soutien à l'économie mis en œuvre par le gouvernement espagnol et a pu ainsi bénéficié d'un prêt ICO d'un montant de 1 million d'euros. Parallèlement, elle a obtenu des lignes de crédit court terme d'un montant de 391 milliers d'euros en remplacement de la ligne de crédit existante au 31 mars 2009 d'un montant de 600 milliers d'euros. La mise en place de ces financements a permis de réduire la dette fournisseur auprès de S.T.Dupont et a également permis le financement de la réorganisation de sa force de vente au cours de l'exercice 2009-2010. Cette réorganisation devrait porter ses fruits sur l'exercice 2010-2011.

1.2.5. Autorisations financières

1.2.5.1. Délégations données au Directoire en vue d'augmenter le capital social

Les Assemblées Générales des 7 septembre 2007, 28 novembre 2007 et 10 septembre 2009 ont accordé au Directoire des délégations en vue d'augmenter le capital social détaillées ci-dessous :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de l'augmentation de capital	Date d'échéance
Attribution d'options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ou à certains d'entre eux (18e résolution AGM du 07/09/07	dans la limite de 2 % du capital social	7 novembre 2010
Attribution d'options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ou à certains d'entre eux (19° résolution AGM du 07/09/07)	dans la limite de 7 % du capital social existant au 7 septembre 2007	7 novembre 2010
Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel ou aux mandataires sociaux (1ère résolution AGE du 28/11/07)	dans la limite de 5 % du capital social	28 février 2011
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (7e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec délai de priorité pour les actionnaires, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (8e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport (9e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 7e, 8e et 10e résolutions (11e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société (12e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature (13e résolution AGM du 10/09/2009)	dans la limite de 10 % du capital social	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par les filiales de la société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (14e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (15ème résolution de l'AGM du 10/09/2009)	500 000€	10 novembre 2011

1.2.5.2. Autorisations financières

Le Directoire dispose des autorisations financières, sur délégation de l'Assemblée Générale :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de l'augmentation de capital	Date d'échéance
Attribution d'options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ou à certains d'entre eux (18º résolution AGM du 07/09/07	dans la limite de 2 % du capital social	7 novembre 2010
Attribution d'options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ou à certains d'entre eux (19e résolution AGM du 07/09/07)	dans la limite de 7 % du capital social existant au 7 septembre 2007	7 novembre 2010
Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel ou aux mandataires sociaux (1 ^{ère} résolution AGE du 28/11/07)	dans la limite de 5 % du capital social	28 février 2011
Achat et revente éventuelle des actions S.T.Dupont (6° résolution AGM du 10/09/2009°	Dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date d'arrêté des comptes, au prix d'achat maximum de 0,50 €	10 septembre 2010
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (7e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec délai de priorité pour les actionnaires, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (8e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport [9e résolution AGM du 10/09/2009]	5 000 000 €	10 novembre 2011
Autorisation pour fixer, dans la limite de 10% du capital social, le prix d'émission, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. (10e résolution AGM du 10/09/2009)	Le prix ne pourra être inférieur au prix moyen pondéré par le volume de l'action lors de la séance de Bourse précédant l'annonce du lancement de l'opération, diminué d'une décote maximale de 5%. Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de cette autorisation ne pourra excéder 10% du capital social par période de 12 mois ainsi que le plafond global fixé par la 8e résolution de l'AGM du 10/09/2009 sur lequel il s'impute	10 novembre 2011
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 7e, 8e et 10e résolutions (11e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société (12e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature (13e résolution AGM du 10/09/2009)	dans la limite de 10 % du capital social	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par les filiales de la société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (14e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (15ème résolution de l'AGM du 10/09/2009)	500 000€	10 novembre 2011

1.3. Gouvernement d'entreprise

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette forme d'organisation permet de distinguer les fonctions de direction assumées par le Directoire et les fonctions de contrôle interne dévolues au Conseil de Surveillance. Cette séparation est conforme aux préoccupations d'équilibre des pouvoirs entre les fonctions exécutives et les fonctions de contrôle qui inspirent les principes du gouvernement d'entreprise.

Les statuts de la Société offrent par ailleurs la possibilité de nommer des censeurs qui sont appelés à assister comme observateurs aux réunions du Conseil de Surveillance et qui peuvent être consultés par celui-ci ou par son Président.

En outre, la Société indique qu'elle a mis en place des procédures de contrôle interne décrites dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne figurant au paragraphe 1.7.5 « Rapport du Président du Conseil de Surveillance » du présent document.

1.3.1. Rôle et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

1.3.1.1. Le Directoire

La Société est dirigée par un Directoire placé sous l'autorité du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés pour 4 ans par le Conseil de Surveillance et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance. Ils sont toujours rééligibles mais la limite d'âge est fixée à 65 ans.

1.3.1.2. Le Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées doivent désigner un représentant permanent. Ils sont nommés pour 4 ans et la limite d'âge est fixée à 70 ans. Une modification des statuts est proposée à l'Assemblée Générale Mixte de Actionnaires en vue de porter la limite d'âge à 80 ans.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

En cas de vacance, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire qui sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale en vue de compléter l'effectif du Conseil.

1.3.2. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'est élu par les salariés.

Le Conseil de Surveillance comprend trois membres indépendants au sens où ils n'ont aucun lien de subordination à l'égard d'aucune des sociétés du Groupe Broad Gain Investments Ltd qui est l'actionnaire principal de S.T.Dupont.

Aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours de cinq dernières années.

Limitation des pouvoirs du Directoire

Une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire pour toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société. Il en va de même pour la mise en place de plans d'attribution d'actions ou de stock options.

Nomination et révocation des membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance peut réduire le nombre de membres du Directoire, en cours de mandat du Directoire, en s'abstenant de pourvoir un siège devenu vacant.

De même les fonctions de Président du Directoire et, le cas échéant, le pouvoir de représentation attribué à un membre du Directoire, peuvent être retirés par le Conseil de Surveillance.

1.3.2.1. Le Directoire

Suite à la démission de Monsieur Bernard Rony le 31 décembre 2009, le Directoire est composé actuellement de :

- Monsieur Alain Crevet, Président ;
- Monsieur Michel Suhard.

Les mandats des membres du Directoire expirent à la date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010. L'ensemble des membres du Directoire a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

1.3.2.2. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé actuellement de :

- Monsieur Joseph Wan, Président ;
- Monsieur Mounir Mouffarige, Vice Président depuis le 26 novembre 2009;
- Monsieur André Tissot-Dupont ;
- Monsieur Christian Viros.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance expirent aux dates respectives suivantes :

- Monsieur Joseph Wan: date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012;
- Monsieur Mounir Mouffarige: date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013;
- Monsieur André Tissot-Dupont : date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011 ;
- Monsieur Christian Viros: date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

1.3.3. Mandats et fonctions exercées par les dirigeants

1.3.3.1. Le Directoire

Les mandats des membres du Directoire expirent à la date de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Personne	Fonction		Autres mandats		
Monsieur Alain Crevet	Président				
	Entré en fonction le 4 se	eptembre 2006			
	Tous mandats exercés a	au cours de l'exercice 2009-2010			
		S.T.Dupont SpA	Administrateur		
		S.T.Dupont Japan KK	Administrateur		
		S.T.Dupont Marketing Ltd	Administrateur		
		Orfarlabo	Administrateur		
		S.T.Dupont Inc.	Administrateur		
		S.T.Dupont Benelux	Représentant permanent de S.T.Dupont		
		STD Finance	Représentant permanent de S.T.Dupont		
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières années				
		Parfums Givenchy SA	PDG		
		L'Atelier des Rêves	DG		
Monsieur Michel Suhard	Administrateur				
	Nommé le 14 février 20	06			
	Tous mandats exercés a	au cours de l'exercice 2009-2010			
		S.T.Dupont Limited	Président		
		S.T.Dupont Benelux	Administrateur		
		S.T.Dupont Inc.	Administrateur		
		S.T.Dupont SpA	Administrateur		
		STD Investment Pte Ltd	Administrateur		
		S.T.SA Dupont (Suisse)	Administrateur		
	Mandats Hors Groupe e	xercés au cours des 5 dernières	années		
	·	Néant			

Néant

1.3.3.2. Le Conseil de surveillance

Personne	Fonction	Autres mandats
Monsieur Joseph Wan	Président	
•	Nommé le 27 mai 1999 et nommé Président à compter	
	du 21 janvier 2008	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2009-2010	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières a	nnées
	Harvey Nichols (Londres).	Président
Monsieur André Tissot-Dupont	Administrateur	
·	Nommé le 30 septembre 1995	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2009-2010	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières a	nnées
	Néant	
Monsieur Mounir Mouffarige	Administrateur	
5	Nommé le 26 novembre 2009	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2009-2010	
	 Néant	
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières a	innées
	Umberto Ungaro	Président du Conseil d'Administration
Monsieur Christian Viros	Administrateur	
	Nommé le 3 février 2009	
	Tous mandats exercés au cours de l'exercice 2009-2010	
	Technomarine (Suisse)	Président du Conseil d'Administration
	Hôtel Beau Rivage (Suisse)	Administrateur
	Chantelle (France)	Administrateur
	Jurasoft (Suisse)	Administrateur
	Mandats Hors Groupe exercés au cours des 5 dernières a	innées
	Proconcept (Suisse)	Administrateur
	Liberty (UK).	Administrateur

1.3.4. Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

La rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance est déterminée avec l'objectif d'être en adéquation avec le marché pour des groupes comparables.

En ce qui concerne le Directoire, cette rémunération est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable permettant ainsi à l'action personnelle des dirigeants de contribuer à la progression des résultats du Groupe. La partie variable est assise sur l'atteinte des objectifs de résultat opérationnel.

Les membres du Directoire ont abandonné leur bonus sur l'exercice 2009-2010, comme sur l'exercice 2008-2009.

1.3.4.1. Rémunérations attribuées aux membres du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux mandataires sociaux

	2008-2009	2009-2010
Alain Crevet (Président du Directoire)		
Rémunérations dues	306 494	306 389
Options attribuées	0	0
Actions attribuées	209 250	0
Total	515 744	306 389
Michel Suhard (Directeur Financier)		
Rémunérations dues	175 664	181 550
Options attribuées	0	0
Actions attribuées	79 050	0
Total	254 714	181 550
Bernard Rony (Directeur du Centre Indu	ıstriel) (*)	
Rémunérations dues	177 004	136 658
Options attribuées	0	0
Actions attribuées	67 425	0
Total	244 429	136 658
Total		
Rémunérations dues	659 162	624 597
Options attribuées	0	0
Actions attribuées	355 725	0
Total	1 014 887	624 597

(*): du 1/04/2009 au 31/12/2009, date de sa démission du Directoire

Tableau récapitulatif des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

	2008-2009		2009-2010		
	Versées	Dues	Versées	Dues	_
Alain Crevet (Président du Directoire)					•
Rémunération fixe	300 000	300 000	300 000	300 000	
Rémunération variable	90 000	0	0	0	(2)
Rémunération membre du directoire			0	0	
Avantage en nature (1)	6 494	6 494	6 389	6 389	_
Total	396 494	306 494	306 389	306 389	
Michel Suhard (Directeur Financier)					-
Rémunération fixe	172 614	172 614	178 500	178 500	
Rémunération variable	45 900	0	0	0	(2)
Rémunération membre du directoire	3 050	3 050	3 050	3 050	
Avantage en nature (1)					_
Total	221 564	175 664	181 550	181 550	_
Bernard Rony (Directeur du Centre Industriel) (3)					•
Rémunération fixe	169 999	169 999	130 768	130 768	
Rémunération variable	51 000	0	0	0	(2)
Rémunération membre du directoire	3 050	3 050	3 050	3 050	
Avantage en nature (1)	3 955	3 955	2 840	2 840	
Total	228 004	177 004	136 658	136 658	

^{(1):} mise à disposition d'un véhicule

Option de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Néant

Option de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Néant

^{(2):} les membres du Directoire ont abandonné leurs bonus au titre des exercices 2008-2009 et 2009-2010.

⁽³⁾ du 1/04/2009 au 31/12/2009, date de sa démission du Directoire

Actions de performance attribuées au cours de l'exercice aux mandataires sociaux

Néant

Il n'y a plus de plan d'attribution d'actions gratuites en cours, le plan initié en 2007 a été soldé en décembre 2009.

Il est rappelé que les membres du Directoire doivent conserver 10 % des actions attribuées pendant toute la durée de leur mandat.

Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux

Néant

Il n'existe pas de plan d'option ou de souscription d'achat d'actions

1.3.4.2. Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance

MM. Tissot-Dupont et Viros ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice, identique à l'exercice précédent. Monsieur Mounir Mouffarige ayant été nommé en novembre 2009 n'a pas perçu de jetons de présence. Monsieur Robert Nüesch ayant démissionné en septembre 2009 n'a pas perçu de jeton de présence
Le Président du Conseil de Surveillance ne percoit pas de jetons de présence.

Tableau des jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance

	2009-2010	2008-2009
André Tissot-Dupont	4 575	4 575
Christian Viros	4 575	0
Robert Nüesch (*)	0	4 575
Mounir Mouffarige (**)	0	0
Total	9 150	9 150

(*): démissionnaire dans le courant de l'exercice 2009-2010

(**): nommé en cours d'exercice

1.3.4.3. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

L'engagement net comptabilisé au 31 mars 2010 au titre des avantages post-emploi pour les membres du Directoire est de 18 milliers d'euros (20 milliers d'euros au 31 mars 2009 et 15 milliers d'euros au 31 mars 2008).

Il n'existe pas par ailleurs d'avantages particuliers consentis aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

1.3.4.4. Engagements de toute nature pris par la Société

Dans le cas où il serait mis fin à son mandat, Monsieur Alain Crevet bénéficierait d'une indemnité égale à 6 mois de sa rémunération mensuelle fixe soumise à des critères de performance. Par ailleurs, Monsieur Alain Crevet ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ni d'indemnité de clause de non-concurrence.

1.3.4.5. Attribution gratuites d'actions

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre du plan d'attribution d'actions gratuites s'élève à 349 milliers d'euros dont 216 milliers d'euros pour les mandataires sociaux.

Des informations sont données en section 1.5.3.2

1.3.5. Responsable du contrôle des comptes

1.3.5.1. Commissaires aux comptes titulaires

Titulaires	S&W Associés	PricewaterhouseCoopers Audit
Représentés par	Madame Maryse Le Goff	Madame Christine Bouvry
	8, avenue du Président Wilson	63, rue de Villiers
	75116 – Paris	92200 - Neuilly-sur-Seine
Date de début de premier mandat	12 septembre 2008	19 septembre 2003
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours	3	A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2012.

PricewaterhouseCoopers Audit est enregistré comme Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, S&W Associés est enregistré comme Commissaire aux Comptes, membres de la Compagnie Régionale de Paris.

1.3.5.2. Commissaires aux comptes suppléants

Suppléants	Monsieur Vincent Young	Monsieur Etienne Boris
	8, avenue du Président Wilson 75116 – Paris	63, rue de Villiers 92200 – Neuilly-sur-Seine
Date de début de premier mandat	12 septembre 2008	8 septembre 2006
Durée du mandat en cours	6 exercices	6 exercices
Date d'expiration du mandat en cours		A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2012.

Monsieur Etienne Boris est enregistré comme Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, Monsieur Vincent Young est enregistré comme Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris.

1.3.5.3. Honoraires versés

HONORAIRES D'AUDIT EXERCICE 2009-2010

Pricewaterhouse Coopers Audit et réseau

S&W

	€ 000	En %	€ 000	En %	€ 000	En %	€ 000	En %
	31/03/	2010	31/03	3/2009	31/0	3/2010	31/0	3/2009
Audit								
Commissariat aux comptes et certification des comptes	individuels e	t consolidé	S					
St-Dupont SA	340	78,0%	386	81,3%	104	100,0%	88	100,0%
Filiales intégrées globalement	83	19,0%	87	18,3%				
Autres diligences et prestations directement liées à la m	ission du co	mmissaire	aux com	ptes				
St-Dupont SA	13	3,0%	2	0,4%				
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	436	100,0%	475	100,0%	104	100,0%	88	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales i	ntégrées glo	balement (d)					
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit								
Sous-total Sous-total	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	436	100,0%	475	100,0%	104	100,0%	88	100,0%

1.4. Perspectives, stratégie et gestion des risques

1.4.1. Evolutions récentes et perspectives

L'incendie ou la crise économique, s'ils ont affecté la tendance constatée depuis la mise en œuvre du plan d'affaires défini en février 2006, ne remettent pas en cause les fondamentaux du Groupe :

- Une tendance de progression de l'activité de l'ordre de 10 % par an (hors effet de change) sur une base récurrente comme constatée avant l'incendie :
- Une rentabilité d'exploitation positive hors éléments non récurrents.

1.4.2. Axes stratégiques et politique d'investissements du Groupe

1.4.2.1. Définition de la stratégie

La nouvelle stratégie définie par le Directoire vise à capitaliser autour de l'ADN de la marque qui peut se résumer ainsi :

« Maître Orfèvre, Laqueur et Malletier – depuis 1872 »

« L'Art de vivre à la Française – Art de voyager, de fumer, d'écrire »

La traduction se retrouve dans la nouvelle signature de S.T.Dupont :



La mise en œuvre de la stratégie s'organise ensuite autour :

- d'initiatives fortes sur les piliers historiques en matière de lancement de nouveaux produits ;
- de la priorisation claire des marchés en terme d'investissements (France, Hong-Kong/Chine, Japon, Russie et Moyen Orient), au travers d'une politique commerciale centrée sur l'optimisation du réseau existant (merchandising plus efficient, ouverture de SIS/corners);
- du développement sélectif des licences ;
- d'une stricte maîtrise des coûts.

1.4.2.2. Principaux investissements

Les investissements pour l'exercice 2009-2010 ont été principalement affectés à l'outil industriel ainsi qu'à l'extension du réseau de distribution ainsi qu'indiqué en note 6 et 7 des états financiers consolidés.

1.4.2.3. Activité en matière de recherche et développement

Les activités et les impacts financiers en matière de recherche et développement sont présentés dans le tableau de flux section 2.1 et dans l'annexe des comptes consolidés notes 1.11 et 6.

1.4.3. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs, hormis ceux présentés :

1.4.3.1. Risques de liquidité

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des exercices 2009-2010 et 2008-2009 :

ACTIF/(PASSIF) Au 31 mars 2010 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture (*)	0	(14 127)	0	(14 127)
Dettes financières courantes Autres passifs financiers courants Actifs financiers courants	(3 221)			(3 221)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 392			6 392
Montant net	3 171	(14 127)	0	(10 956)

ACTIF/(PASSIF) Au 31 mars 2009 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture (*)		(14 122)	(1)	(14 123)
Dettes financières courantes Autres passifs financiers courants Actifs financiers courants	(25 312)			(25 312)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 588			29 588
Montant net	4 276	(14 122)	(1)	(9 847)

^(*) hors intérêts courus liés à l'emprunt obligataire, déjà inclus dans la rubrique « Dettes financières courantes »

Il est précisé que :

- aucune dette n'a été contractée à taux révisable ;
- le seul dépôt à terme existant à la clôture est d'échéance inférieure à 3 mois ;
- les valeurs mobilières de placement en portefeuille au 31 mars 2010 ne sont que des parts de FCP monétaires classées « monétaires euro » au sens de la classification AMF; à ce titre, ces OPCVM sont présumés satisfaire aux critères de la norme IAS 7 permettant leur qualification en équivalents de trésorerie; en particulier, leur délai de recouvrement d'un jour, comme leur sensibilité inférieure à 0,25, confirment entre autres leur éligibilité.

Le Groupe S.T.Dupont bénéficie de lignes de crédit court terme confirmées et non confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités.

Le montant de la seule ligne de crédit non confirmée accordée au Groupe S.T.Dupont au 31 mars 2010 s'élève à 671 milliers d'euros, facilité inutilisée à la clôture de l'exercice. Cette ligne de crédit non confirmée, accordée à S.T.Dupont S.p.A., et utilisable sous forme de découvert (moyennant la remise anticipée d'effets clients à hauteur du tirage maximum escompté) porte intérêt à taux variable égalant le taux de marché domestique convenu plus marge. Par nature, cette ligne est sans covenant financier (autre que le respect de la réglementation bancaire) et sans échéance, mais peut être dénoncée par la banque créancière à tout moment moyennant le respect d'un préavis de 60 jours avant que le remboursement ne soit exigible de plein droit.

Au 31 mars 2010, le Groupe dispose également de lignes de crédit confirmées pour un montant total de 4 645 milliers d'euros qui se décompose comme suit :

- Autorisation de découvert 537 milliers d'euros au bénéfice de S.T.Dupont S.p.A contre remise anticipée d'effets à hauteur du tirage maximum escompté (510 milliers d'euros) et de S.T.Dupont Distribution Pte. Ltd. (50 milliers de dollars de Singapour, soit 27 milliers d'euros):
- Ligne de crédit au bénéfice de S.T.Dupont Marketing Limited (Hong-Kong) pour une limite combinée de 8 000 milliers de dollars de Hong-Kong (765 milliers d'euros) avec une sous-limite de 1 000 milliers de dollars de Hong-Kong (96 milliers d'euros) utilisable sous forme de découvert ;
- STD Investment Pte Ltd. (Taiwan) sous la forme d'une ligne de crédit court terme type spot (pour un montant global de 45 000 milliers de dollars de Taiwan, soit environ 1 043 milliers d'euros) ;

En outre, nous avons mis en place une ligne de financement de 2 300 milliers d'euros dans le cadre d'un contrat d'affacturage.

Les lignes confirmées accordées aux entités du Groupe S.T.Dupont ne comportent aucun covenant financier, autres que l'interdiction de réduire le capital social de STD Marketing Limited (Hong-Kong) et le respect de la réglementation bancaire. Les taux appliqués aux tirages effectués sur ces facilités sont tous variables, et sous la forme d'un taux de marché domestique plus marge.

Au 31 mars 2010, l'utilisation de ces lignes de crédit confirmées porte sur 170 milliers d'euros au titre du contrat d'affacturage mis en place par la société mère, et 30 000 milliers de dollars de Taiwan, soit 695 milliers d'euros.

Les lignes confirmées sont sujettes à révision périodique de la part des banques créancières, et dans tous les cas au plus tard :

- courant novembre 2010 pour la ligne accordée à S.T.Dupont Marketing Limited pour 8 000 milliers de dollars de Hong-Kong (765 milliers d'euros) ;
- le 19 février 2011 pour la ligne accordée à STD Investment Pte. Ltd. (Taiwan) pour 45 millions de dollars Taiwan (1 043 milliers d'euros).

Les lettres d'offre confirmant le renouvellement de la ligne accordée à S.T.Dupont Distribution Pte. Ltd. pour 50 milliers de dollars de Singapour (27 milliers d'euros), les facilités allouées à S.T.Dupont S.p.A. pour 510 milliers d'euros, comme le contrat d'affacturage conclu par la société mère ne font mention d'aucune date d'expiration, et valent jusqu'à dénonciation écrite par les banques concernées.

Il existe toujours un risque pour que cette réserve de liquidités se trouve diminuée des facilités accordées à STD Investment Pte Ltd. (Taiwan, ce) à la fin du second semestre de l'exercice 2010-2011, du fait de la mise en sommeil de cette entité suite au transfert de son activité commerciale au profit de Dickson Trading (Taiwan) Co., Ltd en 2009. Si cela se produisait, la trésorerie disponible et les lignes de crédit de S.T.Dupont Marketing Limited seraient mises à contribution pour permettre le remboursement de la dette de STD Investments Pte. Ltd. (Taiwan).

Par ailleurs, il convient de noter que le calcul de l'encours de factures finançable par le factor tient compte non seulement des arriérés supérieurs à 45 jours après la date d'échéance théorique, mais également des agréments alloués par la compagnie d'assurance crédit dans le cadre du contrat en vigueur avec la société mère. Dans le contexte actuel de crise économique et financière mondiale, l'évaluation par la compagnie d'assurance crédit du risque de défaut des acheteurs, porté à la hausse, et l'allongement des délais de paiement, pourraient être à l'origine d'une diminution de l'encours finançable, et donc par conséquent des difficultés de la société mère à mobiliser au besoin la totalité de la limite de financement. Par ailleurs, le contrat d'affacturage peut être dénoncé avec un préavis de 3 mois.

Le niveau de la trésorerie disponible pour financer les besoins d'exploitation reste dépendant du niveau des stocks au 31 mars 2010 et des perspectives de chiffre d'affaires du fait de la crise économique. Les opérations de déstockage engagées en 2009-2010 et la réduction très significative de la production rendue possible par le recours au chômage partiel au centre industriel, ont permis une baisse significative des stocks bruts de plus de 32% sur l'exercice. Le Groupe a décidé de poursuivre les efforts visant à une nouvelle réduction des stocks en 2010-2011, et commencé à travailler à l'ajustement de sa structure au niveau d'activité prévisionnel.

Parallèlement, le Groupe travaille toujours à compléter ses moyens de financement court terme avec ses partenaires bancaires (augmentation de la limite de financement accordée par le factor), et moyen terme avec d'autres établissements financiers susceptibles d'intervenir notamment en cession-bail mobilière. Dans le contexte actuel de crise économique et financière, les banques pourraient ne pas souhaiter augmenter leurs engagements, comme les établissements financiers refuser le lease-back des équipements industriels sélectionnés.

A la date d'arrêté des comptes, les négociations avec les banques ne sont pas finalisées.

Dans ce contexte, afin d'assurer le financement court terme des opérations, l'actionnaire majoritaire a fait part de son intention de faire un apport en compte courant à concurrence de 1 million d'euros dans le cas où cela s'avèrerait nécessaire au cours des 12 prochains mois.

Le recours à ce financement n'est pas prévu à ce jour dans la mesure où la trésorerie générée par l'exploitation devrait permettre, sur la base des prévisions les plus récentes, de financer les besoins.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et sur la base de prévisions de chiffre d'affaires réactualisées à fin mai, et quand bien même les financements recherchés ne seraient pas obtenus, le Groupe estime être en mesure d'assurer le financement de l'exploitation pour les 12 mois à venir.

Si les perspectives de chiffre d'affaires devaient encore se dégrader de -10% par rapport aux prévisions réactualisées, le financement des opérations pour les 12 prochaines mois serait toujours assuré.

1.4.3.2. Risques liés à la crise économique

La crise économique, dont les effets ont commencé à se faire sentir en septembre 2008, a eu des conséquences sur le niveau d'activité de S.T.Dupont.

Cette crise ne remet pas en cause les perspectives de développement à terme du marché du luxe au niveau mondial qui demeure un marché potentiellement en croissance.

Néanmoins, il est possible que cette crise ait des conséquences sur la situation financière de certains clients distributeurs.

La maîtrise du risque client que ce soit au travers des conditions de paiement, de la surveillance du poste clients ou de la politique d'assurances crédit permet d'en limiter l'impact.

1.4.3.3. Risques opérationnels

Dépendance de la Société à l'égard de certains clients

La Société n'a aucune dépendance spécifique à l'égard de l'un de ses clients. Le client le plus important représente un peu plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Dépendance de la Société à l'égard de certaines sources d'approvisionnement et à l'égard de certains fournisseurs

En ce qui concerne les plumes utilisées pour les stylos-plumes, la Société s'approvisionne actuellement auprès d'un seul fournisseur. Les stylos-plumes ont représenté historiquement moins de 20 % du volume des ventes de stylos de la Société. Par ailleurs, les nouveaux produits lancés en 2008-2009 et 2009-2010 et qui représentent 15% du chiffre d'affaires, sont sous traités pour tout ou partie auprès d'un seul fournisseur. Dans les deux cas, en cas de défaillance de ces fournisseurs, la Société estime qu'elle pourrait trouver un nouveau fournisseur dans un délai raisonnable et est, par ailleurs, assurée contre les conséquences d'un tel risque dans le cadre de son assurance perte d'exploitation.

Par ailleurs, le prix de revient des produits est sensible aux prix des matières premières, et notamment des métaux précieux utilisés. Les métaux précieux représentent environ entre 5 et 10 % du coût direct des produits.

Enfin, une part significative des produits sous traités sont achetés en monnaie autre que l'euro (principalement US\$ et monnaies liées) et sont donc sensibles aux variations des devises.

Dépendance à l'égard du lancement de nouveaux produits

Les « nouveaux produits » qui ont été lancés dans le courant de l'exercice (stylos Défi, maroquinerie Défi) visaient à combler un certain vide dans l'offre produits concernant l'entrée de gamme. Les résultats du lancement de ces nouveaux produits ont été particulièrement satisfaisants et ont contribué à la progression du chiffre d'affaires de l'activité briquets et stylos. Les nouveaux produits prévus en 2010-2011 visent à renforcer l'offre en briquets (entrée de gamme), en stylos (femme) et en maroquinerie (toile enduite).

1.4.3.4. Risques de marché

Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de S.T.Dupont sont sensibles à différents facteurs dont le plus significatif est l'instabilité des taux de change, du fait de la présence internationale du Groupe. Cette sensibilité se traduit dans les comptes du Groupe, lors de la consolidation des comptes des entités juridiques filiales du Groupe localisées hors zone euro, et parce que de fortes variations des taux de change peuvent également avoir une incidence sur la capacité à vendre sur certains marchés, et donc sur le résultat des ventes sur les pays hors zone euro, du fait de la perte de valeur de la devise par rapport à l'euro.

La proportion du chiffre d'affaires net du Groupe réalisée en monnaie autre que l'euro représentait 48 % du CA en 2009-2010. Une appréciation de l'euro de 1 % contre devise étrangère engendrerait une baisse du chiffre d'affaires net du Groupe d'environ 600 milliers d'euros, et aurait un impact négatif de 667 milliers d'euros sur le résultat net consolidé.

Les résultats du Groupe sont également sensibles à la conjoncture économique. Les périodes de faible activité économique ou de crise sont en effet susceptibles d'engendrer un ralentissement ou une baisse de la demande sur le marché du luxe. Le Groupe pourrait en conséquence se trouver avec des niveaux de stocks trop importants et donc dans l'obligation de réduire sa production (de tels événements impactent la profitabilité et la trésorerie du Groupe).

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Comme défini par la politique financière du Groupe, il s'agit principalement de swaps de taux et de devises, de contrats à terme et d'options. Il n'existe pas d'opération en cours au 31 mars 2010.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe, et qui prévoient un suivi systématique des liquidités. Les excédents de liquidités du Groupe font l'objet de dépôts auprès d'établissements financiers de premier rang ou d'achat de certificats de dépôt émis par ceux-ci.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa devise de compte (principalement l'euro, le yen et le dollar de Hong Kong). En l'absence de lignes de change et malgré les évolutions de la parité de l'euro par rapport aux autres devises sur l'exercice 2009-2010, aucune opération de couverture du risque de change n'a été engagée au cours de l'exercice. L'exposition du Groupe au risque de change est détaillée au paragraphe « Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change » ci-dessous.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante de la trésorerie est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt).

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

L'endettement à long terme du Groupe au 31 mars 2010 comprend l'emprunt OCEANE conclu pour 15 000 milliers d'euros le 30 mars 2009 à taux fixe (10 %) et venant à échéance le 31 mars 2014, et les emprunts amortissables contractés auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse en 2001 et 2002 pour un capital restant dû cumulé au 31 mars 2010 de 21 milliers d'euros.

Aucun instrument dérivé n'a été utilisé à effet de couverture durant l'exercice clos au 31 mars 2010, comme lors des deux exercices précédents.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

L'émission obligataire 2009 constitue le poste significatif de la dette. Cette ligne de dette à taux fixe n'a pas fait l'objet d'un swap de couverture. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, comme durant les exercices 2007-2008 et 2008-2009, aucun instrument financier n'a été utilisé à effet de couverture concernant les autres dettes financières non courantes, contrats de location financement compris.

Taux d'intérêt

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable, est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Coût de la dette nette	1 389	(1 756)	(1 397)
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	(0)	(1)	4
- 10 points de base	0	1	(4)
+ 100 points de base	(2)	(10)	41
- 100 points de base	2	10	(41)

• Risque de change

La sensibilité au risque de change est d'abord reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar, ont été les suivants :

	Parité euro-dollar de Hong-Kong	Parité euro-yen
31 mars 2010	10,45	124,40
31 mars 2009	10,21	128,41
31 mars 2008	12,28	156,43

(en milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	15 257	23 741
Ecarts de conversion avant couverture	(276)	(213)
Capitaux propres - aux taux de change du 31 mars 2010	14 981	23 528

Elle l'est ensuite par l'impact des différences de change sur le résultat consolidé avec une perte de 1 127 milliers d'euros en 2009-2010 contre un profit de 484 milliers d'euros en 2008-2009 du fait des fluctuations monétaires importantes du dollar US.

En l'absence de facilités bancaires permettant la souscription de contrats de couverture, les comptes de la société mère S.T.Dupont S.A. laissent ressortir une position en devises globale non couverte au bilan (illustrée dans le tableau suivant) pour un montant de 7 771 milliers d'euros. Les écarts notables par rapport aux 9 722 milliers d'euros et aux 9 087 milliers d'euros enregistrés respectivement au 31 mars 2009 et 31 mars 2008, tiennent principalement :

- à l'augmentation de la dette fournisseurs libellées en dollars US, due notamment à l'augmentation des achats libellés en dollars US (produits finis et composants), dans le cadre de la politique de sourcing visant à réduire les coûts, alors que le chiffre d'affaires réalisé dans cette devise décroit ;
- et à la réduction de la dette de S.T.Dupont K.K. (Japon) vis-à-vis de la Société mère, faisant suite à l'abandon de créances enregistré sur l'exercice clos, et à la reprise par cette filiale de règlements réguliers.

Au 31 mars 2010 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	Autres devises
Total actifs	1 153	4 217	0	2 838	689	3
Créances commerciales	1 089	<i>3 257</i>	0	990	539	
Trésorerie	64	960	0	1 848	150	3
Total passifs	(760)	(23)	58	(4)	(127)	0
Dettes commerciales	(758)	(23)	147	(4)	(127)	
Trésorerie	(2)		(89)			
Position nette avant gestion	393	4 194	58	2 834	562	3
Position hors bilan						
Position nette après gestion	393	4 194	58	2 834	562	3
Au 31 mars 2009 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	Autres devises
Total actifs	1 486	7 328	0	1 126	607	3
Créances commerciales	1 343	7 311		1 125	555	
Trésorerie	143	17		1	52	3
Total passifs	(221)	(185)	(303)	(1)	(117)	0
Dettes commerciales	(221)	(185)	(30)	(1)	(117)	
Trésorerie			(273)			
Position nette avant gestion	1 265	7 143	(303)	1 125	490	3
Position hors bilan						
Position nette après gestion	1 265	7 143	(303)	1 125	490	3

Il est précisé que seule la Société mère supporte un risque de change, à l'exception de S.T.Dupont Marketing (Shanghai), facturée en dollar de Hong-Kong par sa maison mère S.T.Dupont Marketing (Hong-Kong), et de façon plus marginale S.T.Dupont Deutschland, qui couvre et facture le marché domestique suisse, et S.T.Dupont (Suisse) enfin, qui encaisse des revenus de la licence parfums en euros.

S.T.Dupont n'a procédé à aucune opération de couverture de son risque de change en 2009-2010, et il n'existe par conséquent aucune position ouverte sur instruments financiers utilisés à effet de couverture au 31 mars 2010.

• Risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle une entité du Groupe souhaite travailler doit avoir été préalablement autorisée par la Société mère après appréciation de la solidité financière de la contrepartie, et du risque potentiellement encouru par le Groupe et lié à des concentrations significatives.

Le risque de contrepartie porte également sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change ou de taux. Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties financières validées, soit dans des OPCVM dont les gestionnaires privilégient les maturités courtes sur des émetteurs bancaires afin de diminuer les risques, assurant par là la liquidité et la sécurité du portefeuille. En outre, les instruments financiers qui pourraient être utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

Dès lors, le Groupe considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

• Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe ne détient pas de participations dans des sociétés cotées ni d'actions propres au 31 mars 2010.

• Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe S.T.Dupont est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. Son exposition maximum est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

ACTIF / (PASSIF) (en milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Prêts et avances	563	562
Clients et comptes rattachés (valeur brute)	8 382	9 354
Autres créances d'exploitation	3 581	6 223
Total	12 526	16 139

Le montant des dépréciations sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation est fourni dans l'annexe aux comptes consolidés note 11.

Les dispositions du contrat d'affacturage signé par la société mère en octobre 2009 précisent que la société reste responsable du recouvrement des créances clients cédées. Aussi ces créances sont-elles maintenues à l'actif sous la rubrique Clients et comptes rattachés. L'encours factor au 31 mars 2010 est de 3 748 milliers d'euros.

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales au 31 mars 2010.

Chaque filiale du Groupe a mis en place une procédure de gestion et une méthode de provisionnement incluant notamment :

- la mise en place de plafond d'encours (révisable), comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à une police d'assurance et/ou l'obtention de garanties spécifiques (lettre de crédit, cautions) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

1.4.3.5. Risques liés à la réglementation et à son évolution

La Société n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation. Cependant, opérant dans le secteur du briquet, elle subit les conséquences des différentes réglementations touchant à des domaines connexes :

La lutte anti-tabac

La plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord ont, pour des raisons de santé publique, initié des politiques visant à réduire la consommation de tabac. Selon les pays, cette politique peut prendre la forme d'interdiction de publicité pour le tabac, d'interdiction de fumer dans les lieux ouverts au public ou sur les lieux de travail, d'affichage de messages sur les paquets de cigarettes ou les boîtes de cigares portant sur les risques attachés à la consommation de tabac sur la santé, ou encore d'interdiction de vente de cigarettes aux mineurs de moins de 16 ans.

Si ces législations ne constituent pas, en elles-mêmes, une limitation à la vente de briquets, elles ont néanmoins pour effet de réduire le nombre de consommateurs de tabac et par conséquent, la clientèle susceptible d'acheter un briquet.

La poursuite de cette lutte anti-tabac et/ou son durcissement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

La réglementation aérienne en matière de transport de briquets à gaz dans les avions

Un certain nombre de pays d'Amérique du Nord et d'Asie restreignent ou interdisent, dans les avions, le transport de briquets à gaz en cabine. Cette interdiction constitue un véritable obstacle à l'achat des briquets à gaz et a déjà fortement impacté la vente de briquets dans les espaces de duty free, dans la mesure où les briquets (vides ou pleins) ne peuvent être transportés qu'en soute, alors que l'accès aux espaces de duty free n'est possible qu'après l'enregistrement des bagages.

La réglementation européenne en matière de sécurité enfant

Depuis le 11 mars 2008, les briquets placés sur le marché européen doivent être pourvus d'une « sécurité enfant ».

Les briquets de luxe et de semi luxe fabriqués par la Société ne sont pas concernés par cette règlementation car ils répondent aux critères permettant d'y déroger. Une évolution de cette règlementation pourrait toutefois étendre l'obligation de mettre en place une sûreté pour enfant aux briquets fabriqués par la Société. A cet égard, dans le cadre de la normalisation, la Commission Européenne a relancé les consultations en vue du renouvellement de la norme qui était valable pour une durée de deux ans

La mise en place d'un tel système de sécurité entraînerait des surcoûts dans le processus de fabrication des briquets qui pourraient entraîner une baisse de la rentabilité de la Société.

1.4.3.6. Risques juridiques

La Société a pour principe de sécuriser l'ensemble de ses transactions par des contrats, sauf dans les domaines où la pratique ne le prévoit pas.

Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque, modèle ou brevet, la Société consacre un budget significatif à leur protection par des dépôts nationaux et internationaux.

En tant que fabricant, la Société est très attentive à la sécurité des briquets. Ainsi la marque GS « Sécurité Contrôlée » a été attribuée à S.T.Dupont par le LNE (Laboratoire National d'Essais) pour les principales lignes de briquets. La Société s'assure que ses produits sont conformes aux normes en vigueur. Ce respect des normes est particulièrement important depuis l'entrée en vigueur de la Directive Européenne Sécurité Générale des Produits. Dans ce cadre, S.T.Dupont est membre de la Commission de Normalisation Briquets à l'AFNOR.

La Société est impliquée de temps à autre dans divers litiges survenant dans le cours normal des affaires, parmi lesquels des procédures liées à l'enregistrement de ses marques, en particulier à Hong-Kong ou en Chine en ce qui concerne la marque « S.T.Dupont » pour le prêt-à-porter. La Société est confrontée comme toutes les marques de prestige à de nombreux cas de contrefaçons de ses produits, notamment en Chine. Pour une meilleure réactivité, la Société a confié la surveillance des marchés sensibles à des cabinets spécialisés. S.T.Dupont est également impliquée dans certaines procédures liées aux relations avec les salariés et aux créances qu'elle détient sur ses clients. La Société n'estime pas que le coût ou les conséquences de ces litiges en cours puissent avoir un effet négatif significatif sur la situation financière consolidée ou les résultats de la Société.

En 2005-2006, la Société a été conduite à engager un plan social touchant un nombre significatif de personnes ; dans le même temps, une revue des circuits de distribution avait été engagée et avait conduit à ne pas renouveler certains contrats. Ces évènements ont donné lieu à contestation par les parties impliquées que ce soit le personnel concerné par le plan social ou les tiers dont le contrat n'a pas été reconduit. Afin de faire face à ces risques, une provision pour risques a été enregistrée dans les comptes dont il subsiste 178 milliers d'euros au 31 mars 2010.

Dans le courant de l'exercice 2009-2010, la société a été assignée par son ancien distributeur portugais pour rupture abusive du contrat de distribution. Le chef de la demande ressort à 680 milliers d'euros. Compte tenu des lacunes qui ont conduit à la rupture de ce contrat, nous estimons que le risque est limité et avons comptabilisé une provision pour un montant sensiblement moindre.

Dans le courant du Second semestre 2009, la société a été assignée par la société Griffith Suisse Luxury Group devant un tribunal de Santa Clara (Californie), conjointement avec les sociétés Ebay Inc et Gianni Versace Spa, pour un problème de retrait de produits sur le site d'Ebay. La demande globale est d'un montant minimum de 14 millions de dollars US.

Dans la mesure où le plaignant n'a pas été en mesure de présenter une assignation recevable par le Tribunal, S.T.Dupont n'est pas partie au procès. Si, toutefois, le plaignant parvenait à impliquer S.T.Dupont, nos avocats estiment que nous serions en mesure de produire de solides arguments. En conséquence aucune provision n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaire ou d'arbitrage, y compris d'autres procédures dont la société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

1.4.3.7. Risques industriels et liés à l'environnement

Le centre industriel ne présente pas de risques industriels majeurs, mais compte tenu de son activité, il dispose d'une citerne de gaz liquéfié qui pourrait, en cas d'accident, avoir des conséquences sur l'activité.

D'autre part, suite à l'incendie de 2008, la reconstruction a permis de mettre en place des dispositifs coupe feu plus performants et un système d'extinction automatique par sprincklage dans une partie des bâtiments

Le transport des briquets et recharges de gaz est réalisé dans les conditions de sécurité requises pour le transport de matières dangereuses.

1.4.3.8. Autres facteurs de risque

Risque lié à la République Populaire de Chine

Compte tenu de l'importance du marché chinois pour la Société, l'activité de celle-ci pourrait être affectée par une évolution politique et économique défavorable de la République Populaire de Chine ou par une absence de lutte efficace contre les contrefacteurs.

1.4.4. Assurances

La Société mène une politique globale de couverture et d'assurance financière destinée à prévenir et réduire les conséquences éventuellement dommageables de ses activités tant en France que dans ses filiales implantées à l'étranger. Les programmes d'assurances dommages et perte d'exploitation sont garantis par un pool d'assureurs dont le leader est GAN Eurocourtage, à l'exception de la Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux garantie par le Groupe AIG et l'assurance Transport garantie par un pool d'assureurs dont le leader est le Groupe Allianz.

La Société considère que son programme d'assurance et de couverture des risques est adapté à sa taille et à ses activités. Les principaux contrats d'assurance ont été renouvelés au 1er avril 2008 pour une durée de 3 ans.

Les programmes d'assurance concernent :

La Responsabilité Civile de l'Entreprise

Cette police a pour objet de garantir S.T.Dupont S.A. et la plupart de ses filiales contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en vertu de la législation, de la réglementation ou de l'usage en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de son activité, y compris après livraison des produits, ainsi que les conséquences pécuniaires de la faute inexcusable visée à l'article L452-1 et suivants du Code de la Sécurité Sociale, commise par l'assuré ou par une autre personne que l'assuré s'est substitué dans la direction de l'entreprise.

Elle couvre en outre les frais de retrait engagés par la Société ou par un tiers (y compris le client) pour procéder à une mise en garde du public et/ou au retrait d'un produit, soit en cas d'injonction d'une autorité compétente, soit à l'initiative de l'assuré lorsque le produit présente un danger de dommages corporels dont l'assuré doit prouver l'existence.

Cette police garantit:

> au titre de la Responsabilité Civile Exploitation :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels confondus) à hauteur de 7 000 000 euros par sinistre, dont, en particulier :

- les dommages résultant de la faute inexcusable/maladies professionnelles, à hauteur de 2 500 000 euros par année d'assurance ;
- les dommages matériels et immatériels consécutifs à hauteur de 3 000 000 euros.

au titre de la Responsabilité Civile après livraison des produits :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels confondus) à hauteur de 5 000 000 euros par année, dont, en particulier :

- tous dommages confondus (y compris frais de défense aux USA/Canada) à hauteur de 1 000 000 euros par

La Responsabilité Civile garantit au premier euro la France, l'Italie, la Belgique, en DIC DIL la Suisse, le Japon, l'Allemagne, Taïwan, Singapour, Hong Kong et Malaisie.

La Responsabilité Civile des Dirigeants Sociaux

La Société a mis en place une assurance couvrant les dirigeants de droit et de fait, tant en France que dans les filiales implantées à l'étranger (en 1ère ligne auprès d'AIG Europe, en 2ème ligne par un contrat avec CNA et en 3ème ligne auprès de CHUBB) contre toute réclamation mettant en jeu leur responsabilité civile personnelle ou solidaire dans des conditions qu'elle juge satisfaisante.

La Responsabilité Civile Environnement

La Société dispose en outre d'une responsabilité civile environnement particulière couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société en raison des dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers lorsque ces dommages résultent d'atteintes à l'environnement consécutives à des faits fortuits qui se produisent dans l'enceinte des sites. Par atteinte à l'environnement, on entend l'émission, la dispersion, le rejet ou le dépôt de toute substance solide, liquide ou gazeuse diffusée dans l'atmosphère, le sol ou les eaux. Elle couvre également la production d'odeurs, bruits, variations de température, ondes, radiations, rayonnements excédant la mesure des obligations ordinaires de voisinage. La limite de garantie est de 5 000 000 euros par année avec une franchise de 15 000 euros par sinistre.

L'Assurance Dommages et Perte d'Exploitation (« Tous Risques Sauf »)

Cette police d'assurance couvre :

- les dommages que peuvent subir les sites industriels, les bureaux, boutiques et dépôts (bâtiments ou risques locatifs, mobilier, matériel, marchandises) en valeur à neuf, les frais et pertes divers tels que par exemple, la reconstitution des modèles, moules, dessins, archives, programme et tous supports d'information,
- les pertes d'exploitation résultant desdits dommages,
- la valeur vénale du fonds de commerce.

En ce qui concerne l'Assurance Dommages :

- les sites industriels (bâtiments et/ou risques locatifs, mobilier, matériel) sont assurés à hauteur de 65 014 952 euros et les marchandises à hauteur de 23 325 000 euros,
- les bureaux, boutiques, dépôts (risques locatifs et/ou bâtiments) sont assurés à hauteur de 8 242 549 euros, le matériel, mobilier et marchandises à hauteur de 4 771 895 euros.

Le montant garanti pour l'Assurance Perte d'Exploitation s'élève à 43 835 000 euros. Enfin, la valeur vénale du fonds de commerce est garantie à hauteur de 4 073 606 euros.

L'assurance Dommages couvre en Libre Prestation de Service la France, l'Italie et en DIC DIL l'Allemagne, et l'assurance Perte d'Exploitation couvre la France, l'Italie, l'Allemagne, le Japon, Hong Kong, la Chine, Taïwan, Singapour et la Malaisie.

L'Assurance Transport

La police Transport couvre les trajets en France et au départ de la France vers l'étranger.

Cette police couvre:

- dans le monde entier, toutes les marchandises en cours de transport maritime, terrestre, aérien ou fluvial,
- en France Métropolitaine, en Italie, en Allemagne et au Japon, toutes les marchandises pour lesquelles l'assuré a un intérêt à l'assurance, stockées en entrepôts et/ou dans ses magasins.

La garantie couvre tous risques y compris vol total ou partiel, aux conditions de la Police Française d'Assurance Maritime sur Facultés. Les garanties s'exercent sans aucune interruption depuis le moment où les marchandises conditionnées pour l'expédition sont prises dans les magasins de l'expéditeur ou dépôt d'un tiers, et se terminent après le complet déchargement du dernier véhicule de transport dans le magasin et/ou entrepôt du destinataire.

La garantie transport est limitée à 610 000 euros par sinistre avec une franchise de 1 000 euros par sinistre. La garantie stockage est limitée à 304 898 euros par sinistre.

Cette police ne couvre pas les risques de guerre, mais des avenants ponctuels sont négociés lors de conflits.

L'assurance flotte automobile qui couvre les véhicules utilisés par la Société.

Cette assurance couvre la flotte automobile de S.T.Dupont S.A. ainsi que les véhicules des salariés en mission professionnelle.

Des programmes d'assurance complémentaires sont également souscrits pour compléter localement ces couvertures, en fonction de la législation ou de la réglementation spécifique applicable.

Bien que la Société estime avoir des niveaux de couverture adéquats à sa taille et à ses activités, on ne peut exclure que le plafond maximum assuré puisse, dans des cas exceptionnels, être dépassé et que l'intégralité du dommage ne soit pas couvert par l'assurance.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le coût total des assurances s'est élevé à 0,76 % du chiffre d'affaires de la Société.

1.5. S.T.Dupont et ses actionnaires

1.5.1. <u>Informations relatives au capital et l'actionnariat du Groupe</u>

1.5.1.1. Carnet de l'actionnaire

Place de cotation

L'action S.T.Dupont (code 5419) est cotée à Euronext Paris S.A. depuis le 6 décembre 1996 (Compartiment C).

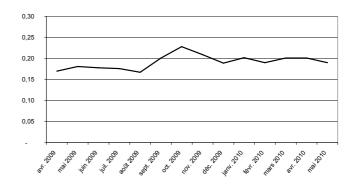
Cours de l'Action

Cours (en euros)						
Mois	Plus haut	Plus bas	Moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux (en m€)	
avr. 2009	0,20	0,14	0,17	15 536 134	2 672,23	
mai 2009	0,20	0,17	0,18	7 421 776	1 359,31	
juin 2009	0,20	0,16	0,18	10 210 108	1 863,47	
juil. 2009	0,20	0,16	0,18	11 424 685	2 038,82	
août 2009	0,18	0,15	0,17	6 812 153	1 115,40	
sept. 2009	0,26	0,15	0,20	60 668 511	12 880,91	
oct. 2009	0,25	0,20	0,23	24 520 166	5 567,62	
nov. 2009	0,22	0,18	0,21	12 551 565	2 563,11	
déc. 2009	0,20	0,17	0,19	9 684 868	1 801,73	
janv. 2010	0,21	0,18	0,20	6 171 919	1 227,97	
févr. 2010	0,20	0,18	0,19	4 710 226	888,12	
mars 2010	0,21	0,18	0,20	6 099 668	1 208,65	
avr. 2010	0,21	0,19	0,20	5 893 616	1 175,35	
mai 2010	0,20	0,17	0,19	10 588 779	1 983,97	

Code ISIN FR0000054199

Source : Euronext Paris SA

Evolution du cours de l'action S.T.Dupont Avril 2009 / Mai 2010



Cours des Océane émise en mars 2009

Cours (en euros)					
Mois	Plus haut	Plus bas	Moyen		
avril 2009	181,00	155,00	169,68		
mai 2009	189,90	170,37	181,25		
juin 2009	185,00	175,01	182,80		
juillet 2009	186,90	172,00	176,97		
août 2009	189,00	174,00	177,53		
septembre 2009	219,90	179,00	197,29		
octobre 2009	205,05	199,50	200,30		
novembre 2009	-	-	-		
décembre 2009	220,00	171,48	192,63		
janvier 2010	197,00	189,00	192,67		
février 2010	197,00	189,00	193,67		
mars 2010	202,00	202,00	202,00		
avril 2010	200,00	180,00	190,34		
mai 2010	185,00	180,00	181,25		

Code ISIN FR0010736660

Source : Euronext Paris SA

	OCEANE 2009
<u>Durée</u>	5 ans et 1 jour
Date de maturité	31 mars 2014
Prix d'émission	<u>150.00 euros</u>
Coupon	10.0%
Taux de conversion	1 000 actions pour 1 obligation
Visa AMF	09-059 (17/03/2009)

L'information financière est accessible :

Sur Internet	Par téléphone, télécopie ou mail	Par courrier
www.st-dupont.com	Michel Suhard, Relations Investisseurs Tél.: (33) (0)1 53 91 33 11 Fax: (33) (0)1 53 91 30 83 e-mail: msuhard@st-dupont.com	S.T.Dupont Michel Suhard Relations Investisseurs 92, boulevard du Montparnasse 75014 Paris

1.5.1.2. Evolution du capital au cours des 5 dernières années

Au 31 mars 2010, le capital social est composé de 424 759 556 actions de 0,05 euro.

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	21 238	21 231	21 231	21 231	9 963
Nombre d'actions					
- ordinaires	424 759 556	424 622 305	424 622 305	424 622 305	6 226 724
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	99 853 000	119 418 522	19 420 681	19 420 681	4 756 664
- par droit de souscription	0	0	0	0	0

1.5.1.3. Dilution potentielle maximum sur le pourcentage de contrôle

OCEANE 2009

Les 99 853 obligations OCEANE 2009 restantes susceptible d'être converties en 99 853 000 actions aurait un effet dilutif de 19.0% sur le pourcentage de contrôle dans l'hypothèse où 100% des obligations seraient converties.

1.5.1.4. Actionnariat de S.T.Dupont

Contrôle de la Société

Au 31 mars 2010, D and D International B.V. détient 68,8 % du capital social et 69.1 % des droits de vote de la Société. D&D International B.V. est détenu à 100% par la société Broad Gain Investments Limited.

La Société est une Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au sein de laquelle les fonctions de direction n'appartiennent qu'au Directoire et les fonctions de contrôle qu'au Conseil de Surveillance. Cette forme d'organisation permet ainsi d'assurer l'indépendance du Directoire de la Société à l'égard de l'actionnaire de contrôle représenté au niveau du Conseil de Surveillance. En outre, le Conseil de Surveillance peut être composé de censeurs, et les trois quart de ses membres n'ont aucun lien avec l'actionnaire majoritaire. Le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

La Société consolidante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels ci-dessus sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale

BROAD GAIN Investments Limited East Ocean Center 98 Granville Road Kowloon Hong Kong

Détail de l'actionnariat

Au 31 mars 2010, le capital social de la Société mère s'élève à 21 237 977.80 euros, divisé en 424 759 556 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Au 31 mars 2010, le capital social est réparti de la manière suivante :

	Situation au 31/03/2010			Situation au 31/03/2009				
Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
D and D International B.V.	292 313 366	68,8	295 770 563	69,1	292 313 367	68,8	295 770 565	69,65
Membres du Conseil de Surveillance dont:	15 702	-	15 903	-	16 701	-	16 902	-
Mr J. Wan	1	-	2		1	-	2	
Mr Tissot-Dupont	1 000	-	1 200		1 000	-	1 200	
Mr R. Nüesch	-	-	-	-	1 000	-	1 000	
Mr M. Mouffarige	1	-	1	-				
Mr C. Viros	14 700	-	14 700		14 700		14 700	
Membres du Directoire dont :	1 816 285	0.4	1 816 285	0.4	375 002	-	375 002	-
M. A. Crevet	1 296 092		1 296 092		250 000		250 000	
M. M. Suhard	520 193		520 193		125 002		125 002	
Auto Détenues	-		-		2 334 398	0.6	-	-
Public	130 614 203	30.8	130 614 203	29.5	129 582 837	30.5	129 583 700	30,35
Total	424 759 556	100.0	428 216 954	100.0	424 622 305	100,0	425 746 169	100,0

Participation des salariés au capital

Les salariés autres que les membres du Directoire n'ont pas de participation au capital en tant que tel. Dans le cadre des autorisations données en vue d'augmenter le capital, des autorisations spécifiques sont prévues pour les salariés.

Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

En juin 2009, l'actionnaire majoritaire D and D International B.V. a informé la Société de la fin de l'objet du nantissement au profit d'une banque des titres S.T.Dupont qu'il détient et de la prochaine signature d'une mainlevée par la banque bénéficiaire.

Aussi, à la connaissance de la Société au 31 mars 2010, il n'existe plus d'accord pouvant entraîner un changement de contrôle.

1.5.2. Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

Au cours des trois derniers exercices, S.T.Dupont n'a versé aucun dividende.

1.5.3. Opérations afférentes aux titres de la Société

Au cours de l'exercice 2009-2010, 147 obligations ont été converties entraînant la création de 137 251 actions par augmentation de capital, le solde (9 749 actions) a été servi en utilisant le solde des actions auto-détenues affectées à cet usage existant au 1^{er} avril 2009.

1.5.3.1. Rachat d'actions de la Société

L'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2007 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à acheter dans les conditions et modalités permises par la loi, et notamment en vue de régulariser le cours des actions de la Société, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, étant précisé que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens; le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 0,50 euro, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital et/ou sur le montant nominal des actions, et lesdites actions pourront recevoir toute affectation permise par la loi et notamment pourront être annulées.

Les modalités de ce programme de rachat ont été décrites dans le rapport annuel 2008-2009 (page 58).

Au cours de l'exercice, aucune action n'a été achetée ou vendue dans le cadre du programme de rachat d'actions de la Société. Au 31 mars 2009, la Société détenait 2 334 398 actions auto détenues en portefeuille (soit 0.01% du capital), dont 9 749 titres ont

été affectés à la conversion d'obligations, et 2 324 649 au plan d'attribution d'actions gratuites qui ont été livrées à leurs bénéficiaires en décembre 2009 (voir section 1.5.3.2). Au 31 mars 2010, la société ne détient plus aucune action propre.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de renouveler cette autorisation selon des modalités sensiblement équivalentes.

1.5.3.2. Attribution d'actions gratuites

Il n'y a plus de plan d'attribution d'actions gratuites en cours, le plan initié en 2007 a été soldé en décembre 2009.

Il est rappelé que les membres du Directoire doivent conserver 10 % des actions attribuées pendant toute la durée de leur mandat.

1.6. Développement durable

1.6.1. Informations sociales

En application de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, la Société présente ci-après les principales informations sociales et environnementales pour l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2009/2010, environ 274 personnes, essentiellement du personnel affecté à la production, ont subi des mesures de chômage partiel. Un plan de formation et de qualification a été mis en place pour profiter de ce temps afin d'accroître le niveau global de compétences.

La Société a assuré le maintien des salaires des collaborateurs touchés par le chômage partiel par le biais d'une convention d'Allocation Publique Longue Durée.

Les principaux éléments d'information sociale sont extraits du bilan social relatif à l'année civile 2009 et concernent en conséquence essentiellement la Société mère.

Effectif

Au 31 mars 2010, le Groupe employait 615 personnes, soit 91 de moins que l'année précédente qui sont réparties de la façon suivante :

- 306 personnes au centre industriel (- 45),
- 95 au siège social (-4)
- et 214 dans les filiales (-42).

Sur cet effectif, 228 personnes (18 en France et 210 dans les filiales) travaillent dans le réseau Retail.

En France, les cadres représentent 23 % de l'effectif, les ETAM 26 % et la proportion des ouvriers est de 51 % de l'effectif global. En moyenne sur l'exercice, il se répartit comme suit :

Effectifs		31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
France		436	450	452
Dont :	Cadres	98	105	96
	Agents maîtrise - VRP	11	8	11
	ETAC - ETA - Ouvriers	327	337	345
Etranger		214	256	233
Total		650	706	685

Dans le courant de l'année 2009, 44 embauches ont été réalisées au sein de la Société mère, dont 28 pour des durées déterminées. Parallèlement, il y a eu 55 départs, dont 5 départ à la retraite, 0 pour motif économique, 22 fins de contrats à durée déterminée, 12 démissions, 4 fin de période d'essai, 6 ruptures conventionnelles, 1 décès et 5 pour autres motifs de licenciement. Ces départs sont principalement intervenus dans le cadre de la mise en œuvre du plan de départs volontaires dans le courant du 4ème trimestre de l'exercice 2008-2009. Il se poursuit dans les premiers mois de l'exercice 2009-2010.

La majorité du personnel travaille sous contrat à durée indéterminée, tant en France qu'à l'étranger (en France 97 %). Le recours aux contrats à durée déterminée reste très ponctuel. Le recours au personnel intérimaire a été fortement réduit compte tenu de la crise économique, avec 1 201 heures.

Organisation du temps de travail

L'ensemble des filiales respecte la durée légale du travail de chaque pays.

Le travail à temps partiel concerne 9.34 % de l'effectif de la Société mère que ce soit à 80 % ou à 50 %. Cette disposition bénéficie principalement au personnel féminin de la Société.

Le taux d'absentéisme de 6.69 %, en baisse, notamment grâce à la sortie de salariés en longue maladie.

En France, l'accord de réduction de temps de travail à 35 heures en cours permet une modulation des horaires en plus et en moins qui se répartit sur l'année. Sur l'exercice 2009-2010, compte tenu du chômage partiel mis en œuvre, 720 heures supplémentaires ont été payées pour un montant de 11 873 euros.

Rémunération

La politique salariale privilégie les augmentations individuelles pour toutes les catégories professionnelles. Les évolutions collectives de rémunération sont négociées avec les organisations syndicales et la Direction du Groupe harmonise l'ensemble des augmentations pour le personnel cadre.

Chaque filiale fixe les augmentations de ses collaborateurs en fonction de la situation économique et sociale, en accord avec la Direction Générale du Groupe.

Le Groupe respecte dans l'ensemble des entités les principes d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes tant pour les rémunérations que pour les embauches et les promotions.

Un rapport spécifique sur la situation comparée des hommes et des femmes dans chaque établissement est présenté annuellement aux instances représentatives du personnel de chaque établissement.

L'ensemble des rémunérations versées au cours de l'année 2009 (DAS) est en diminution de 9.1 % par rapport à 2008.

La rémunération moyenne mensuelle de l'ensemble du personnel de la Société mère pour 2009 est de 2 998 euros y compris le 13^e mois, en augmentation de 1% par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique notamment par la deuxième augmentation passée sur certains salaires en décembre 2008 lors de la fin de la reconstruction de l'usine de Faverges...

L'outil d'appréciation des performances, l'Entretien Annuel d'Evolution, mis en place pour l'ensemble du personnel hors personnel de production permet de mieux évaluer le niveau des compétences et de suivre la réalisation des objectifs. Il a été renforcé par des entretiens d'évaluation à mi-parcours pour cette même population. Cette réalisation donnera lieu à des augmentations individuelles et à l'attribution de bonus.

Le niveau de charges sociales est fonction du montant des rémunérations et est en moyenne de 50 % pour les charges patronales et de 23 % pour les charges salariales.

Intéressement, participation et plan d'épargne entreprise

Un accord d'intéressement a été signé au mois de septembre 2007. Au titre de l'exercice précédent, un versement d'un montant de 589.13 euros par personne pour S.T.Dupont SA a été effectué dans le courant de l'exercice 2009-2010.

En matière de participation, il existe un accord dérogatoire signé en Octobre 2007. Compte tenu des pertes constatées sur les 5 dernières années, aucune participation n'a été versée au cours des trois derniers exercices.

Il existe un Plan d'Epargne Entreprise sur lequel les salariés peuvent verser leur participation et qui peut être abondé sur décision de l'entreprise. Compte tenu du non versement de participation sur les trois derniers exercices, ce plan n'a pas bénéficié d'abondement sur la période concernée.

Relations avec les partenaires sociaux

Compte tenu de la situation de l'entreprise, de nombreuses réunions ont été tenues avec les partenaires sociaux au cours de l'exercice pour examiner la situation économique de l'entreprise, les mesures de chômage partiel et la nécessaire adaptation des effectifs.

Conditions d'hygiène et de sécurité

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont l'un des axes prioritaires et la Société y consacre un budget significatif, permettant ainsi de maintenir un taux relativement faible de cotisation de sécurité sociale pour les accidents du travail, de 0,99 % pour le siège social et de 2,68 % pour le centre industriel.

Les dépenses en matière d'amélioration des conditions de travail et de sécurité engagées en 2009 s'élèvent à 751 224 euros, en sensible diminution dans la mesure où les dépenses au titre de l'exercice 2008-2009 avaient été impactées par la reconstruction suite au sinistre.

Formation

Pour tenir compte de la situation de la Société, le budget Formation a été principalement affecté au personnel de production amené à travailler sur les nouvelles machines. L'entreprise a consacré 3.11 % de la masse salariale à la formation, avec pour objectif le maintien et l'acquisition des connaissances nécessaires à l'évolution de nos métiers.

Emploi et insertion des handicapés

La Société accorde une grande importance à l'insertion, l'emploi des travailleurs handicapés et au reclassement de ses salariés présentant des inaptitudes à leur poste de travail. Les travailleurs handicapés représentent 8.49 % de l'effectif total.

Par ailleurs, le centre industriel confie du travail de sous-traitance à des ateliers protégés.

Emploi des seniors

Dans le cadre de la loi sur l'emploi des seniors, un accord avec les partenaires sociaux a été signé le 31 mars 2010 qui vise à maintenir dans l'emploi la catégorie des personnels les plus âgés. Compte tenu de la pyramide des âges existant au sein de S.T.Dupont SA, nous sommes significativement au-dessus des taux d'emploi des seniors comparés aux autres sociétés de notre branche d'activité.

Œuvres sociales

Les dépenses concernant les œuvres sociales : restauration, transport, régime de prévoyance, maladie s'élèvent à 586 235 euros pour l'année 2009. En outre, les subventions accordées aux comités d'établissement représentent 1.25 % de la masse salariale de la Société.

Sous-traitance

La Société a recours à la sous-traitance pour la production des produits issus de la diversification tels que prêt-à-porter, maroquinerie, horlogerie qui ne peuvent être fabriqués au centre industriel.

Dans le cadre des processus qualité, la Société est conduite à effectuer des audits chez ses sous-traitants. Ces audits couvrent de manière accessoire la vérification du respect des dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

En ce qui concerne les filiales, elles ne font que de la distribution au travers de boutiques et de corners pour des produits de luxe situés dans des malls prestigieux.

Impact territorial sur les activités en matière d'emploi

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi une subvention a été accordée à la communauté de communes du pays de Faverges pour un montant de 325 milliers d'euros au titre de la revitalisation du Bassin d'Emploi. Il reste à verser au 31 mars 2010, 240 milliers d'euros qui seront appelés au fur et à mesures des besoins.

1.6.2. Informations environnementales

1.6.2.1. Développement Durable

Au cours de l'exercice, STD a poursuivi sa démarche de développement durable qui s'appuie sur les forces traditionnelles de la marque : qualité, innovation, engagement des hommes et respect de l'environnement.

Innovation, qualité, savoir-faire : des gages de développement durable

STD est consciente que la pérennité de la marque repose sur une démarche de développement durable se traduisant notamment par l'innovation, l'engagement envers la clientèle et la transmission des techniques artisanales.

Innovation

Le centre industriel est au cœur des actions de recherche et d'innovation que ce soit au travers de dépôt de brevets ou du développement de nouveaux produits. Les produits qui seront lancés dans le courant de l'exercice 2010-2011 (briquets et stylos) en sont l'illustration.

Les recherches se sont poursuivies pour une réduction des coûts et une simplification des process de fabrication, afin de contribuer à l'amélioration de la marge du Groupe.

Engagement de qualité

Depuis 135 ans, qualité et fiabilité sont les valeurs fondamentales de la marque.

Au cours de l'exercice écoulé la Société a développé ses partenariats auprès de ses fournisseurs, sous-traitants et l'écoute des consommateurs.

En proposant depuis des décennies des produits pérennes, en améliorant sans cesse leur sécurité, en offrant un service aprèsvente compétent, la Société a acquis et conservé la confiance de ses clients.

> Formation aux techniques artisanales

Les savoir-faire traditionnels représentent un patrimoine inestimable de l'entreprise. Ils se transmettent grâce à un long apprentissage qui à la fois permet de perpétuer les métiers et se maîtriser toutes les techniques de décorations.

Engagement des hommes

La politique de gestion des ressources humaines est un élément majeur de sa stratégie.

Des personnels renouvelés et d'expérience font la richesse de l'entreprise et permettent d'insuffler à l'entreprise la fois tradition et modernité.

> La santé et la sécurité

Les actions sur l'ergonomie des postes de travail et la gestuelle adaptée aux postes de travail ont été poursuivies.

Respect de l'environnement

Préventions des risques

Des audits internes et externes sont régulièrement diligentés tant pour les installations, les bâtiments et les équipements afin d'évaluer les risques et d'établir des programmes de prévention ou de mise en conformité.

Le programme de reconstruction a intégré une prévention renforcée des risques.

La prévention des risques s'étend également à la clientèle. STD s'engage à mettre sur le marché des produits sûrs qui répondent aux normes de sécurité internationales. La Société a d'ailleurs pour ses briquets la marque GS délivrée par le Laboratoire National d'Essais

Préservation des réserves naturelles

Depuis plusieurs années la Société s'est engagée dans un processus de réduction et de maîtrise de la consommation d'eau et des rejets aqueux. Elle procède également à la récupération, au recyclage, à la valorisation et à l'élimination de ses déchets par des filières adaptées.

Comité Sécurité - Environnement

Un comité Sécurité - Environnement permet par la définition d'indicateurs et le suivi de l'évolution des performances dans ces domaines.

1.6.2.2. Autres informations environnementales

Les procédés industriels de STD présentent relativement peu de risques technologiques.

La Société s'attache à maîtriser les impacts environnementaux du centre industriel et ses efforts tendent à optimiser la consommation des matières énergétiques, à réduire les rejets de quelque nature qu'ils soient, aqueux, chimiques et à favoriser le recyclage des déchets.

La prévention et la réduction de la pollution des déchets

Le respect de l'environnement est une des préoccupations majeures de la société. Ainsi, si on s'intéresse aux 8 milliards de briquets jetables qui sont vendus (et jetés) chaque année, les briquets S.T.Dupont sont rechargeables, recyclables et ont l'assurance de pouvoir être réparés ad vitam aeternam. C'est la raison pour laquelle, S.T.Dupont s'est associé en juin 2010 à la Fondation de France sur le thème « help save the planet » avec une opération de communication dédiée ainsi qu'une gamme de briquets dont une partie des bénéfices est reversée à la Fondation de France.

En ce qui concerne le traitement des déchets, des procédés d'élimination des déchets (déchets industriels spécifiques ou banals) ont été mis en place et des dispositifs particuliers relatifs à la récupération, au recyclage, au stockage et au transport des déchets sont en place. La Société est en conformité avec la législation en vigueur.

Les rejets atmosphériques ou aqueux font l'objet de contrôles périodiques soit par la DRIRE, soit par l'Agence de l'Eau ou le Syndicat intercommunal du lac d'Annecy.

La consommation d'électricité est en baisse de 12% à 3 158 MWH alors que la consommation d'eau sanitaire est en baisse de 30% à 2 398 m3.

Enfin, le chauffage du centre industriel, assuré par un système de chauffage urbain, limite de façon importante la consommation de fuel.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Une assurance des risques « Atteinte à l'environnement » garantit la Société contre l'émission, la dispersion, le rejet ou le dépôt de toute substance solide, liquide ou gazeuse diffusée dans l'atmosphère, le sol ou les eaux.

Les contrats d'assurance prévoient des cas de déchéance en cas de non respect des textes légaux et réglementaires auxquels la Société est tenue de se conformer.

La limite de garantie est de $5\,000\,000$ euros par an avec une franchise de $15\,000$ euros.

1.7. Annexes1.7.1. Tableau de résultat de S.T.Dupont SA des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007	31/03/2006
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	21 238	21 231	21 231	21 231	9 963
Nombre d'actions					
- ordinaires	424 759 556	424 622 305	424 622 305	424 622 305	6 226 724
- à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	99 853 000	119 418 522	19 420 681	19 420 681	4 756 664
- par droit de souscription	0	0	0	0	0
II. OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires	39 096	44 975	56 679	55 562	60 722
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	(13 285)	9 111	(2 233)	(11 603)	(6 998)
Impôts sur les bénéfices	(4)	9	118	121	33
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotations amortissements et provisions	4 438	1 095	(84)	7 493	(40 639)
Résultat net	(8 851)	10 215	(2 199)	(3 989)	(47 605)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. RESULTAT PAR ACTION (en Euro)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations, amortissements et provisions	(0.031)	0.021	(0,005)	(0,03)	(1,12)
Résultat après impôt, participation, dotations, amortissements et provisions	(0.021)	0.024	(0,005)	(0,01)	(7,65)
Dividende attribué	0	0	0	0	0
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	436	454	452	569	623
Masse salariale	16 095	17 141	18 289	19 657	20 097
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	6 638	8 089	9 288	8 959	9 771

1.7.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires S.T.DUPONT S.A. 92 boulevard du Montparnasse 75014 Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'au conseil de surveillance du 1er juillet 2010.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Abandon de créance au profit de S.T. Dupont Japon KK

Au cours de sa réunion du 26 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a autorisé un abandon de créance d'un montant de 573 081 218 yens (4 320 975.24 euros) en faveur de S.T.DUPONT Japon KK.

Cette convention concerne MM. Alain Crevet et M. Suhard. M. Alain Crevet est Président du Directoire de S.T. DUPONT (France) et membre du Conseil d'Administration de S.T. DUPONT Japon KK. M. Michel Suhard est membre du Directoire de S.T. DUPONT et membre du Conseil d'Administration de S.T. DUPONT Japon KK.

1.2 Convention de gestion trésorerie entre S.T.DUPONT et S.T.DUPONT Deutschland GmbH, S.T.DUPONT Italia SpA, S.T.DUPONT SA (Suisse), S.T.DUPONT Japon KK

Au cours de sa réunion du 26 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a autorisé une convention de gestion de trésorerie entre S.T.DUPONT et ses filiales, S.T.Dupont S.A. (Suisse), S.T.Dupont Deutschland GmbH, S.T.Dupont S.P.A., et S.T.Dupont K.K.

Cette convention prévoit que lesdites filiales placent leurs opérations financières sous la direction du service de trésorerie du groupe organisé par S.T.Dupont, société mère. Le service de trésorerie sera chargé d assurer la coordination de l'ensemble des besoins et des excédents de trésorerie du groupe tant en France qu'à l'étranger.

Cette convention concerne MM. Alain Crevet et M. Michel Suhard. M Alain Crevet est Président du Directoire de S.T.DUPONT, Administrateur de S.T.DUPONT Japon KK et de S.T. DUPONT Italia SpA. M. Michel Suhard est membre du Directoire de S.T.DUPONT et Administrateur de S.T.DUPONT SA (Suisse).

Cette autorisation n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2009-2010.

1.3 Convention de prêt entre S.T.DUPONT MARKETING et S.T.DUPONT

Au cours de sa réunion du 26 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a autorisé la souscription d'un emprunt d'un montant maximal de 20 800 000 dollars de Hong Kong auprès de S.T.DUPONT MARKETING Ltd, sous la forme d'un crédit permanent utilisable par fractions d'un montant minimal de 100 000 dollars de Hong Kong, pour satisfaire une partie des besoins en trésorerie de S.T.DUPONT.

Ce prêt d'un montant de 20 800 000 HKD au 31 mars 2010 est consenti pour une durée de six mois renouvelable par tacite reconduction et produit des intérêts au taux HIBOR HKD + 1%.

Les charges constatées à ce titre au cours de l'exercice clos s'élèvent à 7 809.93 euros.

Cette convention concerne M. Alain Crevet Président du Directoire de S.T.DUPONT et Administrateur de S.T.DUPONT MARKETING Ltd.

1.4 CONVENTION DE PRET ENTRE S.T.DUPONT SA (Suisse) ET S.T.DUPONT

Au cours de sa réunion du 28 janvier 2010, le Conseil de Surveillance a autorisé la souscription d'un emprunt de 660 000 euros auprès de S.T.DUPONT SA (Suisse) aux fins de financer son besoin en fonds de roulement.

Ce prêt est consenti pour une durée de un mois renouvelable par période d'un mois, remboursable au plus tard le 31 décembre 2010, et produit des intérêts au taux de marché minimum fixé par l'Administration Fédérale des Contributions pour 2010, soit 3,5%, taux renouvelable pour toute la durée du prêt.

Les charges constatées à ce titre au cours de l'exercice 2009-2010 s'élèvent à 7 323.30 euros.

Cette convention concerne M. Suhard, membre du Directoire de S.T. Dupont S.A. (France) et Administrateur de S.T.DUPONT SA (Suisse).

2 <u>Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice, déjà approuvés par l'Assemblée Générale et dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice</u>

Par ailleurs, nous vous rappelons que les conventions et engagements décrits ci-après, qui ont donné lieu à un rapport de notre part en date du 2 juillet 2009, ont été approuvés par votre Assemblée Générale du 10 septembre 2009.

2.1 Convention de prêt entre S.T. Dupont SA (Suisse) et S.T. Dupont

Au cours de sa réunion du 28 avril 2009, le Conseil de Surveillance a autorisé la souscription d'un emprunt de 950 000 euros auprès de S.T. Dupont S.A (Suisse) pour une durée de 3 mois renouvelable par périodes de 1 mois. Cet emprunt a été remboursé sur l'année 2009.

Cette somme est productrice d'intérêts au taux de marché minimum fixé par l'Administration Fédérale des Contributions, soit 4,5 % au 28 avril 2009, taux valable pour toute la durée du prêt.

Les charges constatées à ce titre au cours de l'exercice s'élèvent à 23 519 euros.

Cette convention concerne M. Robert Nüesch, membre du Conseil de Surveillance de S.T. Dupont S.A. (France) et Administrateur de S.T. Dupont S.A. (Suisse) ainsi que M. Suhard, membre du Directoire de S.T. Dupont S.A. (France) et Administrateur de S.T. DUPONT SA (Suisse).

3 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

3.1 Attribution d'actions gratuites aux membres du Directoire :

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2007, votre Conseil de Surveillance a autorisé l'octroi d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de 7 bénéficiaires, membres du Directoire ou du Comité Exécutif pour un montant de 1 000 milliers d'euros.

A ce titre, 1 778 357 actions sur les 2 324 649 actions du plan ont été attribuées aux membres du Directoire.

Membre du Directoire bénéficiaire	Nombre d'actions attribuées
Monsieur Alain Crevet (Président du Directoire) Monsieur Bernard Rony	1.046.092 337.074
Monsieur Michel Suhard Total	395.191 1 778 357

Ces actions ont été transférées sur les comptes titres des bénéficiaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

3.2 Contrat de prestations de services « Service fees » signé avec les filiales ci-dessous désignées

Des contrats de prestations de services ont été signés entre S.T. Dupont S.A. et les filiales ci-dessous désignées afin de les faire bénéficier de l'expérience et de l'organisation de la maison mère pour la mise en place de la nouvelle stratégie de déploiement de la marque. En contrepartie de son assistance, S.T. Dupont S.A. reçoit de chaque filiale une rémunération correspondant à une quote-part des dépenses commerciales, communication et retail consacrées au déploiement de la marque, proportionnellement au chiffre d'affaires et aux coûts directs affectés à la filiale majorés de 8 %.

Les produits constatés à ce titre par votre Société au cours de l'exercice s'élèvent à :

-	- S.T. Dupont K.K. (Japon)	153 313 euros
-	- S.T. Dupont Italia S.p.A.	72 270 euros
-	- S.T. Dupont Benelux	30 836 euros
-	- S.T. Dupont Marketing Ltd	346 007 euros
-	- STD Investment Pte Ltd	6 180 euros

3.3 Avec S.T. Dupont S.A. (Suisse)

Un contrat de prestations de services a été signé entre S.T. Dupont S.A. et S.T. Dupont S.A. (Suisse), relatif à la gestion du portefeuille de marques de la filiale suisse.

En contrepartie de cette activité, S.T. Dupont S.A. refacture à S.T. Dupont S.A. (Suisse) une rémunération représentant les frais salariaux majorés de 5 % et les frais engagés pour cette gestion. Les produits constatés à ce titre par votre Société au cours de l'exercice s'élèvent à 10 090 euros.

3.4 Avec S.T.D. Finance

Convention d'intégration fiscale.

3.5 Avec S.T. Dupont Benelux

Au cours de sa réunion du 28 avril 2006, votre Conseil de Surveillance a autorisé l'octroi d'une avance en compte courant d'un montant de 100 000 euros pour financer temporairement le besoin en fonds de roulement de S.T. Dupont Benelux.

Cette somme est productive d'intérêts au taux quotidien de l'EONIA majoré de 1,30 %. Les produits constatés à ce titre au cours de l'exercice s'élèvent à 1 778 euros.

3.6 <u>Convention prévoyant les modalités de départ du Président du Directoire</u>

Au cours de sa réunion du 25 juin 2008, votre Conseil de Surveillance a donné son accord sur le versement d'une indemnité, sous réserve de la réalisation de conditions de performance, égale à 9 mois de salaire brut (y compris la prime d'expatriation) dans le cas où il serait mis fin au mandat de Monsieur Alain Crevet au cours des deux premières années de son mandat. Au delà des deux premières années, cette indemnité sera égale à 6 mois de salaire brut (y compris la prime d'expatriation).

Les conditions de performance évoquées ci-dessus et arrêtées par le Conseil de Surveillance sont réputées atteintes dans le cas où le pourcentage moyen d'atteinte d'EBIT consolidé par rapport au budget sur les trois exercices précédents est supérieur à 50%. Dans le cas contraire, aucune indemnité ne serait due.

4 Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

4.1 Convention de prêt entre S.T. Dupont Italia SpA et S.T. Dupont S.A

S.T. Dupont S.A. a souscrit le 27 juillet 2009 un emprunt de 200 000 € non rémunéré et d'une durée de 4 mois auprès de sa filiale S.T. Dupont SpA.

Cet emprunt n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance en raison de l'impossibilité matérielle pour celui-ci de se réunir à cette date.

Cette convention concerne M Alain Crevet. M Alain Crevet est Président du Directoire de S.T.DUPONT et Administrateur S.T. DUPONT Italia SpA.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 5 juillet 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Christine Bouvry S & W Associés Maryse Le Goff

1.7.3. Assemblée Générale du 10 septembre 2010: ordre du jour et projet de résolutions

Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 10 Septembre 2010

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous prononcer sur les résolutions à caractère ordinaire et extraordinaire suivantes :

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. COMPTES ANNUELS (PREMIERE RESOLUTION)

Dans la première résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes de la société pour l'exercice 2009-2010, les opérations traduites dans ces comptes qui font ressortir une perte de 8 851 504.13 euros ainsi que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 36 696, 63 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt.

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la société au cours de l'exercice 2009-2010, les comptes annuels de la société ainsi que les informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion de la société au cours de l'exercice 2009-2010 auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

2. COMPTES ANNUELS CONSOLIDES (DEUXIEME RESOLUTION)

Dans la deuxième résolution, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2009-2010 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes qui font ressortir un résultat 8 825 920 euros.

Les comptes consolidés vous sont présentés dans le rapport d'activité et de gestion du Groupe au cours de l'exercice 2009-2010 auquel nous vous demandons de bien vouloir vous reporter.

3. AFFECTATION DU RESULTAT ET DU REPORT A NOUVEAU (TROISIEME RESOLUTION)

Dans cette troisième résolution, nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit 8 851 504.13 euros au report à nouveau qui passerait ainsi de -4 294 544,16 euros à -13 146 048.29 euros

Ce qui conduirait à constater que les capitaux propres de la société après affectation du résultat des comptes annuels seraient répartis ainsi :

Capital social	21 237 977,80 €
Prime d'émission	443 083.00 €
Réserve légale	31 133.62 €
Autres Réserves	2 942 107.13 €
Report à nouveau déficitaire	(13 146 048.29) €
Total capitaux propres	11 508 253.55 €

Il est rappelé, conformément à la loi, que la société n'a versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

4. Conventions de l'Article L. 225-86 du Code de Commerce (Quatrieme Resolution)

Les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce et décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sont soumises à votre approbation dans la quatrième résolution.

5. RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (CINQUIEME RESOLUTION)

Dans cette cinquième résolution, il vous est demandé de ratifier la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 26 novembre 2009, de Monsieur Mounir Mouffarige en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Robert Nüesch, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

6. FIXATION DU MONTANT ANNUEL DES JETONS DE PRESENCE ALLOUES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE (SIXIEME RESOLUTION)

Dans la sixième résolution, il vous est proposé de fixer à 13 725 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance au titre de l'exercice en cours et pour et les exercices ultérieurs, et ce, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

7. AUTORISATION AU DIRECTOIRE D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIETE (SEPTIEME RESOLUTION)

Par la septième résolution, le Directoire vous demande de bien vouloir lui conférer le pouvoir d'acheter un nombre d'actions de la société S.T.Dupont ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, soit, à titre indicatif, 42 475 955 actions à la date d'arrêté des comptes. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourraient amener la société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

La présente autorisation aurait pour objet de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions à l'effet notamment :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T.Dupont par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF;
- de couvrir des options d'achat d'actions attribuées aux salariés ou dirigeants de la société, ou groupement d'intérêt de certains d'entre eux, de la société et/ou des sociétés de son Groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce;
- d'attribuer des actions gratuites aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou de groupe;
- de conserver les dites actions, les céder ou généralement les transférer, en procédant à des échanges ou des remises de titres dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la société;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'AMF;
- et plus généralement, de réaliser toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5 % de son capital.

Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 0,50 euros.

L'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourraient, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la société d'options d'achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché;

En cas d'offre publique sur les titres de la société réglée intégralement en numéraire, la société pourrait poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions.

Le Directoire propose que cette autorisation, qui annule et remplace, pour sa partie non utilisée, celle donnée par l'Assemblée Générale du 10 septembre 2009, soit consentie pour une période de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

8. POUVOIRS POUR FORMALITES (HUITIEME RESOLUTION)

Nous vous demandons enfin de donner tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité, et au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal constatant vos délibérations à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la loi.

En conclusion, nous vous remercions de bien vouloir accueillir favorablement les diverses résolutions qui vous sont présentées.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2010

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION (APPROBATION DES COMPTES ANNUELS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes annuels de la société ST Dupont Paris ("ST Dupont" ou la "Société"), du rapport d'activité du Directoire sur la Société, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010 et leurs observations sur le rapport précité du Président du Conseil de Surveillance,

Approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font ressortir une perte de -8 851 504.13 euros ainsi que les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 36 696,63 euros. Étant donné la situation fiscale du Groupe (report déficitaire), la constatation de ces charges n'entraîne pas le versement d'un impôt.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION (APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés, du rapport d'activité du Directoire sur le Groupe, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2010 et leurs observations sur le rapport précité du Président du Conseil de Surveillance,

Approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et qui font ressortir un résultat net négatif de

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION (AFFECTATION DU RESULTAT ET DU REPORT A NOUVEAU DES COMPTES ANNUELS)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire :

(i) décide d'affecter la perte de l'exercice qui s'élève à 8 851 504.13 euros en vertu de la première résolution, de la façon suivante:

ii) constate ainsi que les capitaux propres de la Société après affectation du résultat des comptes annuels se répartissent de la façon suivante :

Capital social	21 237 977.80. €
Prime d'émission	443 083.00 €
Réserve légale	31 133,62 €
Autres Réserves	2 942 107,13 €
Report à nouveau déficitaire	
Total capitaux propres	

Il est rappelé, conformément à la loi, qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

QUATRIEME RESOLUTION (APPROBATION DES CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.225-86 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale, approuve expressément chacune des conventions visées par l'article L.225-86 du Code de commerce et relatées dans le rapport spécial susvisé.

CINQUIEME RESOLUTION [RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, conformément à l'article L. 225-78 du Code de Commerce et à l'article 23 des statuts, ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance dans sa séance du 26 novembre 2009, de Monsieur Mounir Mouffarige en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Robert Nüesch, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

SIXIEME RESOLUTION (FIXATION DU MONTANT ANNUEL DES JETONS DE PRESENCE ALLOUES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale, décide de fixer à 13 725 euros le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale

SEPTIEME RESOLUTION (AUTORISATION AU DIRECTOIRE D'ACHETER DES ACTIONS DE LA SOCIETE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire à l'Assemblée Générale :

- met fin, avec effet immédiat, pour sa fraction non utilisée, à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée
 Générale Ordinaire des actionnaires du 10 septembre 2009, par le vote de sa sixième résolution; et
- autorise, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, le Directoire à acheter des actions de la Société dans la limite de 10 % du capital social de la Société (soit, à titre indicatif, 42 475 955. actions à la date d'arrêté des comptes) étant précisé que conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

Cette autorisation pourra être utilisée à l'effet :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action S.T. Dupont par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI reconnue par l'AMF, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF,
- de couvrir des options d'achat d'actions attribuées aux salariés ou dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise de Groupe,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants de la Société et/ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- de conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à des remises de titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, de mettre en œuvre toute pratique de marché reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers,
- plus généralement, de réaliser toute opération admise par la réglementation en vigueur.
- Les objectifs ci-dessus mentionnés sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital.

L'Assemblée décide que :

L'acquisition des actions ainsi que la conservation, la cession ou le transfert des actions ainsi rachetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique dans le respect des dispositions légales et réglementaires, par tous moyens sur le marché ou hors marché et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à des instruments financiers dérivés (à l'exclusion d'achat par la société d'options d'achat) dans les conditions prévues par les autorités de marché;

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 0,50 euro par action. Cette limite sera ajustée pour tenir compte d'une part des dividendes ou des droits qui viendraient à être détachés au cours de la période de validité de la présente autorisation, et d'autre part des éventuelles opérations sur le capital de la Société et sur le montant nominal des actions;
- la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions en cas d'offre publique sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, avec faculté de délégation, pour conclure et effectuer tous les actes courants relatifs au programme de rachat d'actions et notamment passer tous ordres en bourse, conclure tous accords et notamment procéder à l'achat et à la vente de produits dérivés dans les limites fixées par la présente autorisation en veillant, conformément aux recommandations des autorités de marchés, à ne pas accroître la volatilité du titre, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations et communiqués auprès de tous organismes, et en particulier informer l'Autorité des Marchés Financiers des opérations intervenues en vertu de cette autorisation, procéder à l'affectation et, le cas échéant réaffectation, dans les conditions prévues par la loi, des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

HUITIEME RESOLUTION (POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

1.7.4. Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010 ainsi que sur le rapport de gestion du Groupe et les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons, conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nos observations sur les rapports du Directoire, ainsi que sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2010.

1. SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

Nous n'avons aucune observation particulière à émettre sur le rapport que le Directoire vient de vous présenter et nous tenons à vous préciser que nous avons été tenus périodiquement informés des opérations sociales et de leurs résultats par les comptes rendus qui nous ont été présentés par le Directoire, conformément à la loi.

Les comptes annuels présentés par le Directoire n'appellent aucune observation de notre part.

2. SUR LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur le rapport sur la gestion du Groupe, ni sur les comptes consolidés.

Le Conseil de Surveillance

1.7.5. Rapport du Président du Conseil de Surveillance

En application des dispositions de l'article 225-68 du Code de Commerce il vous est rendu compte ci-après des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et les éventuelles limitations que le Conseil de Surveillance apporte aux pouvoirs du Directoire.

Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du Conseil de Surveillance

S.T. Dupont se réfère au code consolidé de l'AFEP-MEDEF d'avril 2010. Compte tenu de sa taille, la société a écarté certaines de ces dispositions, et en particulier la création d'un comité des comptes, d'un comité des rémunérations, d'un comité de sélection ou des nominations. Le Conseil de Surveillance assure les fonctions dévolues à ces comités spécialisés.

Ce rapport peut être consulté sur le site du MEDEF : http://www.medef.fr/media/upload/55364_fichier.pdf

Composition du Conseil de Surveillance

Le 26 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a coopté en qualité de membre du Conseil, M. Mounir Mouffarige en remplacement de M. Robert Nüesch, démissionnaire. M. Mouffarige a été élu Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance comprend ainsi quatre membres (MM. Joseph Wan, Mounir Mouffarige, André Tissot-Dupont et Christian Viros). Trois membres sont indépendants au sens des recommandations du rapport AFEP-MEDEF. Les membres du Conseil de Surveillance disposent de compétences variées et complémentaires, adaptées à l'activité de la société. Notamment, un des membres du conseil dispose d'une expertise reconnue en matière financière (Monsieur Joseph Wan), par sa formation et par son expérience professionnelle et apporte au conseil sa compétence sur l'ensemble des questions comptables et financières.

Depuis l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008, le Conseil de Surveillance remplit les fonctions de comité spécialisé mentionné à l'article L.823-19 du Nouveau Code de Commerce.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil de Surveillance a tenu, sur convocation du Président, six réunions.

Le Conseil de Surveillance a approuvé les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2010 ainsi que les comptes semestriels. Lors de ses différentes sessions, il s'est consacré à l'examen du chiffre d'affaires et des résultats opérationnels. Conformément à la loi et aux statuts, il a revu et approuvé les rapports d'activité trimestriels préparés par le Directoire, ainsi que le rapport de gestion du Directoire. Il a revu et approuvé le renouvellement des cautions, avals et garanties ainsi que les conventions de prestations de services intra-groupe.

Les procès-verbaux font l'objet d'une approbation formelle lors de la réunion suivante.

Le Conseil de Surveillance autorise le Directoire à donner, sans autorisation préalable du Conseil, des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un million d'euros.

Le Conseil de Surveillance autorise de Directoire à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société et sans limite de montant.

L'autorisation du Conseil de Surveillance est requise sur l'ensemble des dispositions autres que celles qui précèdent, notamment les plans d'options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les attributions gratuites d'actions. L'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est également requise pour toute émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la société.

Les convocations et ordres du jour sont envoyés au moins trois jours à l'avance conformément aux statuts, avec éventuellement des documents préparatoires devant permettre aux membres du Conseil de Surveillance de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent toutes informations utiles sur les événements significatifs pour la société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut demander à bénéficier, si besoin, d'une formation nécessaire à l'exercice de son mandat.

Politique de Rémunération du Directoire

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance.

La rémunération est composée d'une partie fixe et d'une partie variable qui peut atteindre jusqu'à 40 % de la partie fixe. La part variable de la rémunération est liée à l'atteinte des objectifs annuels de résultat opérationnel. Le Conseil de Surveillance s'assure que la rémunération globale est comparable à ce qui se pratique sur le marché pour des fonctions équivalentes.

La rémunération variable est basée sur des objectifs d'entreprise concernant l'atteinte du résultat opérationnel budgété et l'atteinte de l'objectif de réduction des coûts. Elle est versée après l'arrêté des comptes.

Les éventuelles indemnités de départ sont décidées par le Conseil de Surveillance en fonction de la situation particulière de chacune des personnes concernées.

Le Conseil de Surveillance adhère aux recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées

Pour les exercices 2008-2009 et 2009-2010, les rémunérations des membres du Directoire se présentent ainsi :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux mandataires sociaux

	2008-2009	2009-2010
Alain Crevet (Président du Directoire)		
Rémunérations dues	306 494	306 389
Options attribuées	0	0
Actions attribuées	209 250	0
Total	515 744	306 389
Michel Suhard (Directeur Financier)		
Rémunérations dues	175 664	181 550
Options attribuées	0	0
Actions attribuées	79 050	0
Total	254 714	181 550
Bernard Rony (Directeur du Centre Indu	striel) (1)	
Rémunérations dues	177 004	136 658
Options attribuées	0	0
Actions attribuées	67 425	0
Total	244 429	
Total		
Rémunérations dues	659 162	624 597
Options attribuées	0	0
Actions attribuées	355 725	0
Total	1 014 887	624 597

⁽¹⁾ du 1/04/2009 au 31/12/2009, date de sa démission du Directoire

Le détail des rémunérations des membres du Directoire est décrit dans la partie au gouvernement d'entreprise (section 1.3.4.1 du document de référence).

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées

Ces modalités sont décrites aux articles 33 et 35 des statuts qui sont repris in extenso dans le document de référence au chapitre « Autres informations à caractère juridique », section 4.2.2.3.

Informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Il n'existe pas d'élément significatif susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Procédures de contrôle interne

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société. Les informations présentées ont été rassemblées lors de réunions préparatoires à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance avec le Président du Directoire et chacun des membres du Directoire.

Rappel des objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe S.T.Dupont ont pour objet :

 d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des membres du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,

d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La politique générale de contrôle interne : principaux dispositifs organisationnels

Le contrôle interne au sein de S.T.Dupont est mis en œuvre par l'ensemble des salariés du Groupe, organisés en six directions opérationnelles et fonctionnelles. Il s'appuie en outre de façon permanente sur les acteurs majeurs suivants :

Le Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A ce titre, il peut opérer à toute époque de l'année les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Directoire

Le Directoire est responsable collégialement de l'administration et de la direction exécutive du Groupe.

Audit interne

Compte tenu de la taille des fonctions centrales, la fonction audit interne n'est pas couverte par une fonction spécifique. Les responsables financiers des filiales couvrent les aspects liés au contrôle interne. Dans ce cadre, il leur appartient de s'assurer que certains points de contrôle interne repris dans un « questionnaire de contrôle interne » sont effectivement couverts par l'organisation des tâches.

Les procédures relatives à l'information comptable et financière et l'organisation qui en découle ont pour objet de sécuriser la qualité de l'information remontée par l'ensemble des filiales du Groupe, de prévenir les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou omissions dans les états financiers du Groupe et d'assurer une communication financière de qualité.

Organisation générale de la fonction comptable et financière

La fonction financière du Groupe est structurée autour des pôles suivants :

- Le service Consolidation du Groupe établit les comptes consolidés du Groupe sur une base mensuelle, semestrielle et annuelle et conçoit la communication financière du Groupe sous la responsabilité du Directeur Financier, membre du Directoire.
 - Le service Consolidation Groupe réalise la consolidation des prévisions de résultats, bilan, indicateurs clés et cash-flows du Groupe et leur révision. Il définit en relation avec les membres du Directoire, les indicateurs clés au service de la stratégie du Groupe et analyse les résultats du Groupe.
 - Par ailleurs, il est en charge des relations avec les actionnaires, investisseurs et les analystes financiers et gère l'ensemble des publications liées à la communication financière. Le service participe, aux côtés du Président du Directoire, aux opérations sur le capital.
- Le service Contrôle de Gestion est responsable de l'élaboration du processus budgétaire et de ses révisions, de la validation des résultats et du reporting mensuel, conformément aux principes comptables en vigueur.
 - Le Contrôle de Gestion du Groupe assure le suivi des différentes entités juridiques en relation avec les responsables opérationnels du Groupe. Le Contrôle de Gestion met en place des indicateurs de gestion fiables et contrôle la remontée des informations financières.

Dans chaque filiale un responsable financier a en charge le contrôle de gestion. Il assure chaque mois le reporting Groupe.

- Le service Trésorerie du Groupe assure la gestion de la trésorerie de la Société mère et le suivi des filiales du Groupe. Il gère, en coordination avec les membres du Directoire, les problématiques de financement et de couverture, et la définition des règles de suivi et de contrôle des risques liés à ces opérations.
- Le service Comptabilité et Fiscalité de la Société mère assume l'ensemble des tâches afférentes. Le directeur comptable assure le suivi de la comptabilité du siège et de l'usine en s'appuyant sur une équipe qui gère au quotidien les problématiques comptables et de gestion inhérentes au milieu industriel. Il assure, en outre, la gestion des problématiques fiscales de la Société mère.
- Dans chaque filiale un responsable financier a en charge la comptabilité et la fiscalité locale.

Information sur les procédures de contrôle interne concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Instructions et orientations relatives au processus de reporting et de consolidation

La Direction financière du Groupe réunit périodiquement ses équipes afin de les informer et de définir les objectifs et priorités attachés aux événements du moment et aux projets en cours.

Le service de Consolidation transmet les instructions pour l'établissement du reporting et définit les procédures de contrôle des informations financières permettant de s'assurer de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations remontées dans le cadre des différents reportings.

Processus budgétaire et révision des prévisions

Sur la base d'orientations définies par la Direction, les entités juridiques établissent leurs résultats prévisionnels annuels, les investissements et les effectifs prévisionnels.

Le marketing et la force commerciale sont impliqués en amont du processus budgétaire pour définir les ventes prévisionnelles. Cette étape permet d'évaluer les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs, y compris des besoins de production.

Le service de Contrôle de Gestion vérifie la cohérence des informations et des moyens évalués compte tenu des orientations stratégiques.

Ces résultats analysés par le Contrôle de Gestion sont consolidés et présentés au Directoire qui apporte ses commentaires. Une version définitive est validée ultérieurement puis mensualisée.

En cours d'exercice, le budget fait l'objet de deux révisions formelles et éventuellement d'autres révisions pour tenir compte d'évènements particulièrement significatifs pour le Groupe.

• Processus de prévision et de suivi de trésorerie

Sur la base des budgets d'exploitation, d'investissements et des besoins en fonds de roulement, les entités juridiques établissent un budget de trésorerie mensualisé.

Ces budgets sont consolidés et revus par le Trésorier du Groupe et le Directeur Financier. Ils permettent de définir les besoins de financement des opérations et des investissements pour l'année suivante.

Ils font l'objet d'un suivi mensuel afin de s'assurer que les financements sont en phase avec les besoins.

Chacune des filiales transmet au Trésorier Groupe ses prévisions de trésorerie à 1 mois pour effectuer les arbitrages de trésorerie. Le Trésorier est responsable de la révision des prévisions à court terme.

Les besoins de financement sont assurés par la société mère qui utilise les financements existants à son niveau ou dans les filiales par le biais de prêts/emprunts entre filiales. Ces prêts/emprunts font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Processus de reporting et de consolidation du Groupe

Le Groupe consolide ses états financiers sur une base mensuelle dans le cadre d'un reporting interne.

Le reporting mensuel :

Le reporting mensuel des comptes du Groupe est réalisé par chaque entité juridique sous l'autorité du responsable financier local puis transmis via l'outil de reporting et de consolidation au Contrôle de Gestion.

Le Contrôle de Gestion contrôle la remontée des informations, effectue une revue critique des résultats et assure l'exhaustivité et la pertinence des retraitements, conformément aux normes en vigueur. A cet effet, des contrôles clés ont été modélisés directement dans l'outil de reporting et de consolidation.

La consolidation mensuelle :

Les informations sont ensuite validées, consolidées et synthétisées par la cellule consolidation du Groupe.

La consolidation du Groupe enregistre les écritures de retraitement intragroupe et contrôle la correcte déclaration des intragroupe générant les éliminations automatiques.

Par ailleurs, elle procède à l'analyse contributive des résultats, du bilan et du cash-flow du Groupe et prépare la synthèse à l'attention du Directoire.

Une analyse des effets de change est réalisée systématiquement compte tenu de la sensibilité du Groupe aux effets de change.

Les comptes consolidés sont présentés chaque mois par le Directeur Financier au Directoire. Cette réunion est précédée d'une réunion au centre industriel sur les résultats de l'usine.

Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles :

Pour répondre aux exigences d'une Société cotée, un reporting spécifique est préparé à partir des comptes internes en vue de la publication des chiffres d'affaires trimestriels associé à un commentaire sur la marche des affaires et des résultats semestriels et annuels.

Dans le cadre de ce reporting, des instructions complémentaires sont transmises aux sociétés du Groupe pour répondre aux obligations imposées par les réglementations comptable et boursière.

Par ailleurs, le contrôle des informations comptables et financières est assuré grâce à un outil de reporting et de consolidation Groupe performant et sécurisé. Le contrôle de gestion contribue, au travers du dispositif de contrôle, à la fiabilité de la remontée des données financières.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes sont informés des événements importants de la vie du Groupe et consultés régulièrement pour valider les options comptables.

Organisation des travaux menés par S.T.Dupont en matière de description du contrôle interne et plan d'actions pour 2009-2010

Le Président du Conseil de Surveillance a chargé le Directoire de rassembler les informations relatives au dispositif de contrôle interne existant au sein du Groupe qui étaient nécessaires à la préparation du présent rapport.

Le Directoire s'est appuyé notamment sur la cartographie des risques majeurs pour définir les actions de contrôle interne à mettre en œuvre dans le Groupe pour couvrir ces risques.

Les enjeux de cette démarche sont, d'une part, d'améliorer encore l'efficacité des opérations, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe S.T.Dupont et, d'autre part, de préciser les responsabilités des opérationnels en matière de contrôle interne.

La gestion des risques

Les principaux risques, leur gestion et leur couverture sont présentés dans la rubrique « Facteurs de risques » du document de référence. Ces risques concernent principalement les risques opérationnels et les risques de marché (principalement les risques de liquidité et de change).

L'identification, la prévention et la couverture de ces risques sont assurés par la Direction financière et juridique au travers des différents outils de suivi mis en œuvre (cartographie des risques opérationnels, questionnaire de contrôle interne).

Le présent rapport a reçu l'approbation du Conseil de Surveillance du 1^{er} juillet 2010.

M. Joseph Wan, Président du Conseil de Surveillance

1.7.6. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance (partie information comptable et financière)

(Exercice clos le 31 mars 2010)

Aux Actionnaires
S.T. DUPONT
92, boulevard du Montparnasse
75014 Paris

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société S.T. DUPONT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article
 L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 5 juillet 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Christine Bouvry S & W Associés Maryse Le Goff

1.7.7. <u>Capital social autorisé, mais non émis</u>

Conditions de modification du capital social

Le Directoire dispose des autorisations financières, sur délégation de l'Assemblée Générale :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de l'augmentation de capital	Date d'échéance
Attribution d'options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ou à certains d'entre eux (18° résolution AGM du 07/09/07	dans la limite de 2 % du capital social	7 novembre 2010
Attribution d'options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ou à certains d'entre eux (19º résolution AGM du 07/09/07)	dans la limite de 7 % du capital social existant au 7 septembre 2007	7 novembre 2010
Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel ou aux mandataires sociaux (1 ^{ère} résolution AGE du 28/11/07)	dans la limite de 5 % du capital social	28 février 2011
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (7e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec délai de priorité pour les actionnaires, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (8e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport [9e résolution AGM du 10/09/2009]	5 000 000 €	10 novembre 2011
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 7e, 8e et 10e résolutions (11e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société (12e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature (13e résolution AGM du 10/09/2009)	dans la limite de 10 % du capital social	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par les filiales de la société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (14e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (15ème résolution de l'AGM du 10/09/2009)	500 000€	10 novembre 2011

1.7.8. <u>Autorisations financières</u> Le Directoire dispose des autorisations financières, sur délégation de l'Assemblée Générale :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de l'augmentation de capital	Date d'échéance
Attribution d'options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ou à certains d'entre eux (18e résolution AGM du 07/09/07	dans la limite de 2 % du capital social	7 novembre 2010
Attribution d'options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ou à certains d'entre eux (19º résolution AGM du 07/09/07)	dans la limite de 7 % du capital social existant au 7 septembre 2007	7 novembre 2010
Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel ou aux mandataires sociaux (1 ^{ère} résolution AGE du 28/11/07)	dans la limite de 5 % du capital social	28 février 2011
Achat et revente éventuelle des actions S.T.Dupont (6° résolution AGM du 10/09/2009°	Dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date d'arrêté des comptes, au prix d'achat maximum de 0,50 €	10 septembre 2010
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (7e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec délai de priorité pour les actionnaires, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (8e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport (9e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Autorisation pour fixer, dans la limite de 10% du capital social, le prix d'émission, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. (10e résolution AGM du 10/09/2009)	Le prix ne pourra être inférieur au prix moyen pondéré par le volume de l'action lors de la séance de Bourse précédant l'annonce du lancement de l'opération, diminué d'une décote maximale de 5%. Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de cette autorisation ne pourra excéder 10% du capital social par période de 12 mois ainsi que le plafond global fixé par la 8° résolution de l'AGM du 10/09/2009 sur lequel il s'impute	10 novembre 2011
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 7e, 8e et 10e résolutions (11e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société (12e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature (13e résolution AGM du 10/09/2009)	dans la limite de 10 % du capital social	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par les filiales de la société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (14e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (15ème résolution de l'AGM du 10/09/2009)	500 000€	10 novembre 2011

2. Comptes consolidés au 31 mars 2010

2.1. Comptes consolidés au 31 mars 2010

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2010	31/03/2009
Chiffre d'affaires net « produits »		54 474	56 194
Autres produits des activités ordinaires		5 539	5 116
Produits des activités ordinaires	3	60 013	61 310
Coûts des ventes		(30 623)	(29 286)
Marge brute		29 390	32 024
Frais de communication		(3 117)	(6 454)
Frais commerciaux		(13 926)	(14 514)
Frais généraux et administratifs		(15 490)	(18 533)
Autres charges	31	(3 782)	(8 071)
Autres produits	31	2 295	20 670
Pertes de valeur sur actifs		0	10
Résultat opérationnel	3	(4 629)	5 132
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	23	283	349
Coût de l'endettement financier brut	23	(1 672)	(2 105)
Coût de l'endettement financier net	3 & 23	(1 389)	(1 756)
Autres produits et charges financiers	23	(1 440)	254
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		(506)	(241)
Résultat avant impôt		(7 965)	3 389
Charges d'impôt sur le résultat	3 & 22	(862)	(102)
Résultat net		(8 826)	3 287
Résultat net – part du Groupe		(8 826)	3 287
Résultat net – intérêts minoritaires		-	-
Résultat net par action (en euros)	24	(0,021)	0,008
Résultat net dilué par action (en euros)	24	(0,014)	0,006

Etat du résultat global

en milliers d'euros	31/03/2010	31/03/2009
Résultat net – part du Groupe	(8 826)	3 287
Produits et (charges) constaté(es) directement en capitaux propres:		
Variation de la réserve de conversion	(63)	3 296
Autres	(84)	
Effet d'impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(147)	3 296
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(8 973)	6 583
dont:		
-part du groupe	(8 973)	6 583
-part des minoritaires	0	0

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Bilan actif et passif

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2010	31/03/2009
Actif non courant			
Ecarts d'acquisition	5	3 003	3 074
Immobilisations incorporelles (nettes)	6	783	1 149
Immobilisations corporelles (nettes)	7	13 542	13 465
Actifs financiers	9	1 305	1 582
Participations dans les entreprises associées	8	7	461
Impôts différés	22	281	299
Total de l'actif non courant		18 922	20 030
Actif courant			
Stocks et en-cours	10	17 938	26 448
Créances clients	11	7 482	8 507
Autres créances	12	4 144	6 785
Impôts courants	22	317	634
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	6 392	29 588
Total de l'actif courant		36 272	71 962
Total de l'actif		55 194	91 992

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2010	31/03/2009
Capitaux propres- part du Groupe			
Capital	14	21 238	21 231
Prime d'émission, de fusion et d'apport		981	967
Actions propres			(1 002)
Composante capital des emprunts convertibles	18	2 425	2 425
Juste valeur des instruments de couverture		0	0
Réserves		(561)	(3 167)
Réserves de conversion		(276)	(213)
Résultat net- Part du Groupe		(8 826)	3 287
Total capitaux propres- part du groupe		14 981	23 528
Total capitaux propres- part des minoritaires		-	-
Dettes non courantes			
Emprunts obligataires convertibles	18	14 026	13 896
Emprunts et dettes financières	19	21	23
Emprunts sur location financement (à plus d'un an)	19	80	201
Impôts différés	22	195	27
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	16	5 214	6 266
Total des dettes non courantes		19 536	20 413
Dettes courantes			
Fournisseurs	20	6 377	9 611
Autres dettes	21	8 333	9 976
Impôts courants	22	205	261
Provisions pour risques et charges	15	2 540	2 892
Emprunts obligataires convertibles (à moins d'1 an)	18	1 502	23 601
Emprunts et dettes financières	19	1 449	1 536
Emprunts sur location financements (moins d'1 an)	19	270	174
Total des dettes courantes		20 677	48 051
Total du Passif		55 194	91 992

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
I - Activités Opérationnelles		
Résultat net avant impôt (1)	(8 826)	3 287
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	1 788	1 510
Variation des provisions	(1 405)	(4 764)
Indemnité assurance affectée aux investissements	0	(2 564)
Charge nette d'intérêts	1 498	2 465
Plus ou moins-values de cessions	557	406
Charge (produit) d'impôt	457	(244)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, net des	506	241
dividendes versés	506	241
Capacité d'autofinancement	(5 424)	339
Variation des stocks et en-cours	8 317	(6 561)
Variation des clients et comptes rattachés	1 060	3 192
Variation des autres créances (2)	2 653	(1 455)
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(3 243)	21
Variation des autres dettes	(1 368)	(1 075)
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	7 418	(5 878)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	1 994	(5 538)
II – Activités d'investissement		
Dépenses de développement	(262)	(986)
Acquisition d'immobilisations corporelles nette des indemnités versées par	(1 818)	(2 221)
les assurances	(1010)	(2 221)
Acquisition d'autres immobilisations financières	277	(174)
Besoin de trésorerie (investissements)	(1 802)	(3 382)
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	0	0
Cessions d'autres immobilisations financières	31	711
Désinvestissements	31	711
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(1 771)	(2 671)
III – Activités de financement		
Emissions d'emprunts et dettes financières	293	15 449
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(22 630)	(191)
Intérêts payés	(1 543)	(2 105)
Autres flux liés aux opérations de financement	(154)	0
Variation des découverts bancaires	158	0
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(23 875)	13 153
Effets de la variation des cours de change	297	749
Variation nette de la trésorerie	(23 354)	5 691
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	29 162	23 471
Trésorerie à la clôture de l'exercice (note 13)	5 808	29 162
Variation nette de la trésorerie	(23 354)	5 691

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

^{1 :} le résultat avant impôts au 31 mars 2009 inclus 16 024 milliers d'euros de produits d'assurance

^{2 :} la variation de l'exercice au 31 mars 2009 des autres créances a été retraitée à hauteur de 6 182 milliers d'euros correspondant aux indemnités à recevoir au 31 mars 2008 au titre du sinistre « dommages directs » et perçues au cours de cet exercice.

Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Actions propres	Composante capital de l'emprunt obligataire	Juste valeur des instruments de couverture	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Capitaux propres consolidés
Au 31/03/2008	424 622 305	21 231	967	(1 003)	1 904	0	(3 632)	(3 509)	15 958
Résultat de l'exercice Prod./Charges							3 287		3 287
comptabilisés en capitaux propres								3 296	3 296
Paiements fondés sur des actions							465		465
Instruments financiers Impôts différés					804				804
composante capitaux					(283)				(283)
propres Autocontrôle				1					1
Autres									
Au 31/03/2009	424 622 305	21 231	967	(1 002)	2 425	0	120	(213)	23 528
Résultat de l'exercice Prod./Charges							(8 826)		(8 826)
comptabilisés en capitaux propres							(84)	(63)	(147)
Changement de méthode (*)							(285)		(285)
Paiement fondé sur des actions				1 002			(312)		690
Instruments financiers	137 251	7	14						21
Au 31/03/2010	424 759 556	21 238	981	0	2 425	0	(9 387)	(276)	14 981

(*) : retraitement des coûts publicitaires (IAS 38)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes annexes aux Etats Financiers consolidés

Sommaire

1.	Pri	incipes comptables	65
	1.1.	Base de préparation des états financiers	65
	1.2.	Normes, amendements et interprétations avec application optionnelle	66
	1.3.	Recours à des estimations et au jugement	
	1.4.	Méthodes de consolidation	
	1.5.	Date d'arrêté des comptes	
	1.6.	Éliminations de consolidation	66
	1.7.	Transactions libellées en monnaies étrangères et conversion des états financiers	
	1.8.	Instruments financiers	
		1.8.1. Couverture des risques de change	
	-	1.8.2. Couvertures des risques de taux d'intérêts	
	1.9.	Segments opérationnels.	
	1.10.	Immobilisations incorporelles	
	1.11.	Écarts d'acquisition (Goodwill)	
	1.12.	Immobilisations corporelles	
	1.13.	Contrats de location	
	1.14.	Stocks et en-cours	
	1.15.	Créances clients et comptes rattachés	
	1.16.	Trésorerie et équivalent de trésorerie	
	1.17.	·	
		1.17.1. Régimes de retraite et autres engagements posterieurs à t'emplor	
		1.17.1. Régimes de retraite	
		1.17.3. Autres avantages à long terme	
		Autres provisions	
	1.16.	·	
	1.19.	Emprunt obligataire convertible	
		Impôts sur les résultats	
	1.21. 1.22.		
	1.22.	Résultat par action	
		Dépréciations d'actifs (pertes de valeur)	
	1.24.	Tableau des flux de trésorerie	
	1.25.	Plan d'attribution d'actions gratuites	
	1.26.		
2.		rimètre de consolidation	
3.		ormation sectorielle	
	3.1.	Compte de résultat sectoriel	
	3.2.	Postes du bilan	
	3.3.	Chiffre d'affaires par activité et zone géographique	
4 .		sts de valeur sur actifs immmobilises	
5.		arts d'acquisition	
6.		mobilisations incorporelles	
7.		mobilisations corporelles	
8.		rticipations dans les entreprises associées	
9.		tifs financiers non courants	
10.		ocks et en cours	
11.		éances clients et comptes rattachés	
12.		tres Créances	
13.		ésorerie et équivalents de trésorerie	
14.		pitaux propres	
15.		ovisions et passifs eventuels	
16.	•	gimes d'avantages salariaux offerts aux employés	
		16.1.1. Régimes à cotisations définies	
17.		ans d'attribution d'actions gratuites	
18.		nprunt obligataire convertible	
19.		nprunts et dettes financières	
20.		urnisseurs	
21.		tres dettes	
22.		pôts sur les sociétés et impôts différés	
23.		ût de l'endettement financier	
24.		sultat par action	
25.		ansactions avec des parties liéés	
26.		munération des principaux dirigeants	
27.	Eng	gagements hors bilan et obligations contractuelles	97

28.	Continuité d'exploitation	99
	Exposition aux risques	
	Charges operationnelles par nature	
	Autres produits et charges	
	Actifs eventuels	
33	Evenements nosterieurs a la cloture	100

Sauf information contraires, les montants figurant dans les notes ci-après sont exprimés en milliers d'euros.

Le Groupe S.T.Dupont fabrique ou fait fabriquer des articles de Luxe, et distribue ses produits dans le monde entier. La société mère du Groupe S.T.Dupont est S.T.Dupont., société anonyme située 92, boulevard du Montparnasse à Paris La maison mère ultime du Groupe est la Société BroadGain Investments Ltd. Celle-ci est basée à Hong-Kong et est elle-même détenue par un trust dont les bénéficiaires sont, entre autres, Monsieur Dickson Poon et des membres de sa famille.

La Société S.T.Dupont est cotée sur Euronext Paris S.A. (Compartiment C).

Le Directoire a arrêté les comptes de l'exercice 2009-2010 en date du 1er juillet 2010.

1. PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe S.T.Dupont au 31 mars 2010 ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 1^{er} avril 2009. Ce référentiel est disponible sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et ont été arrêtés par le Directoire le 1er Juillet 2010. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 10 septembre 2010.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments financiers dérivés compris). Sauf indication contraire, ces normes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les états financiers des sociétés consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes du Groupe.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La valeur d'utilité servant de base aux tests de dépréciation des actifs (corporels et incorporels) a été déterminée sur la base d'estimation des cash-flows futurs, déterminées à partir de la projection des données historiques ajustées des projets de développement connus à la date d'arrêté des comptes. Ces projets concernent, à la fois, le développement des réseaux de distribution et les nouvelles lignes qui seront lancées dans les années à venir. Elles ont, par nature, un caractère incertain et représentent les meilleures estimations de la Direction.

Application d'IFRS 8

La norme IFRS 8 « segments opérationnels », d'application obligatoire depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, requiert la présentation d'information sur les secteurs d'activités opérationnels du Groupe.

Désormais l'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne.

L'information sur les secteurs opérationnels est présentée en note 3.1.24.

La révision des secteurs opérationnels n'a pas eu d'effet sur le niveau d'allocation des écarts d'acquisition dans le cadre des tests de perte de valeur.

Application d'IAS 1 (révisée) " Présentation des états financiers".

Le Groupe a choisi de présenter son résultat global dans deux états distincts (le compte de résultat et l'état du résultat global). Les variations dans les capitaux propres qui ne trouvent pas leur origine dans une transaction avec les actionnaires (désormais obligatoirement présentées séparément de celles ayant pour origine une transaction avec les actionnaires) sont inclues dans l'état du résultat global. L'information comparative a été modifiée afin de tenir compte de cette révision. Etant donné que seul un changement de présentation est requis, il n'y a aucun impact sur le résultat par action.

Application d'IAS 38 « dépenses de publicité et de promotion »

Conformément à la norme IAS 38 les dépenses de publicité et de promotion précédemment constatés en charges lors de la mise à disposition aux clients sont désormais constatées en charges dès leur réception. L'effet du changement de méthode sur les capitaux propres au 1er avril 2009 est de 285 K€.

Toutes les autres normes, mises à jour et interprétations qui ont été publiées et sont applicables à compter du 1er avril 2009 ne sont pas pertinentes pour le Groupe.

1.2. Normes, amendements et interprétations avec application optionnelle

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée dans les états financiers consolidés au 31/03/2010 des normes et interprétations dont l'application n'est pas encore obligatoire mais n'anticipe pas de changement significatif pour l'exercice clos au 31/03/2011.

1.3. Recours à des estimations et au jugement

- La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.
- Ainsi les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de la crise économique et financière. Les effets de la crise ont été pris en compte notamment dans la valorisation des actifs tels que les immobilisations, les stocks, les créances clients et les passifs.
- Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont détaillées dans les paragraphes suivants de l'annexe :
 - Notes 4, 5, 6 et 7: tests de valeurs sur actifs immobilisés, écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Note 15 : provisionsNote 16 : retraites

o Note 28 : continuité d'exploitation

1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de S.T.Dupont S.A., les filiales dans lesquelles S.T.Dupont S.A. exerce un contrôle et les entreprises associées sur lesquelles S.T.Dupont S.A. exerce une influence notable.

Les filiales sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé ; le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. Les comptes des sociétés contrôlées sont consolidés par la méthode de l'intégration globale ; lors d'une acquisition, les actifs et les passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition ; l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé au compte de résultat.

Les comptes des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière comme par exemple celles dans lesquelles le Groupe est représenté au Conseil sans avoir le contrôle, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les entreprises associées sont initialement évaluées au coût. Par la suite, la quotepart du Groupe dans les profits ou pertes est comptabilisée en résultat. L'écart d'acquisition lié à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Le périmètre de consolidation figure en note 2 « Périmètre de consolidation ».

1.5. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes de S.T.Dupont S.A. est le 31 mars de chaque année. La date d'arrêté des comptes des filiales est également le 31 mars, à l'exception de la Société Orfarlabo, mise en équivalence, qui clôture ses comptes au 31 décembre. Les comptes d'Orfarlabo font l'objet d'ajustements pour prendre en compte l'effet des événements ou transactions significatifs qui se sont produits entre le 31 décembre et le 31 mars.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels arrêtés à cette date.

1.6. Éliminations de consolidation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les transactions, les soldes et les résultats d'opérations intragroupe sont éliminés. Dans le cas de l'intégration globale, les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. Ces éliminations concernent de plus les résultats de cession intragroupe ainsi que l'annulation des provisions pour dépréciation de titres consolidés ou sur prêts aux filiales consolidées. Les dividendes et acomptes sur dividendes en

provenance de sociétés consolidées sont annulés pour la détermination du résultat consolidé. La valeur comptable de la participation de S.T.Dupont S.A. dans ses filiales et la part de S.T.Dupont S.A. dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées.

1.7. Transactions libellées en monnaies étrangères et conversion des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie fonctionnelle dans laquelle l'entité opère. Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

En conformité avec le paragraphe 15 de l'IAS 21, S.T.Dupont a déterminé la quote-part des créances détenues sur les filiales étrangères libellées en devises dont le remboursement n'était pas planifié dans un avenir prévisible. Les écarts de change portant sur les montants ainsi déterminés ont été comptabilisés en réserve de conversion.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro. La conversion des états financiers des sociétés établis en devises étrangères est effectuée d'après les principes suivants :

- au cours de clôture pour les comptes de bilan ;
- au cours moyen de la période ce cours étant considéré comme représentatif du cours à la date de transaction pour les postes du compte de résultat. En cas de transaction significative particulière, le cours retenu est celui du jour de cette transaction

Le cours moyen est la moyenne des cours de clôture mensuels, pondérée par les chiffres d'affaires mensuels. L'écart de conversion, résultant d'une part de l'impact de la variation du taux de change entre l'ouverture et la clôture et, d'autre part, de l'utilisation de taux différents pour le compte de résultat et le bilan, est comptabilisé en tant que composante distincte des capitaux propres consolidés dans le poste « réserve de conversion ».

Les taux de conversion des devises hors zone euros sont les suivants:

	Taux de clôture 31/03/10	Taux de clôture 31/03/09	Taux moyen 2009-2010
1 franc suisse	0,6992344	0,6592556	0,6992344
1 yen	0,0088038	0,0077875	0,0076622
1 livre sterling	1,1205742	1,0812929	1,1205742
1 dollar US	0,7429665	0,7591577	0,7429665
1 dollar de Hong Kong	0,0956938	0,0979432	0,0911392
1 RMB de Chine	0.1088040	0.1110680	0.1035870
1 nouveau dollar de Taiwan	0,0231675	0,0222135	0,0215742
1 dollar de Singapour	0,5326316	0,498237	0,4978661
1 ringgit de Malaisie	0,2280383	0,2074437	0,2049209

- 1. La filiale suisse a comme seule activité la facturation d'une redevance pour une licence de parfum. Cette facturation intervient une fois par an au 31 mars. C'est la raison pour laquelle le taux moyen égale le taux de clôture.
- 2. Les filiales anglaise et américaine n'ont aucune activité commerciale. D'une manière générale, le taux de change moyen est déterminé à partir des produits et des charges sur une base mensuelle. Dans la mesure où ces filiales ne remontent leurs états financiers que deux fois par an, le taux moyen publié par la Banque de France a été retenu.

1.8. <u>Instruments financiers</u>

Les actifs et passifs financiers comptabilisés à la date de clôture du bilan incluent les caisses, les soldes bancaires, les placements, les créances, les dettes fournisseurs et les emprunts. Les méthodes spécifiques de comptabilisation retenues sont décrites dans la présentation des méthodes concernant chaque élément.

1.8.1. Couverture des risques de change

Le risque de change résultant des transactions commerciales en devises est apprécié et couvert par la Société mère dans le respect des règles de prudence. La Société utilise différents instruments financiers dérivés pour couvrir ses positions, principalement des achats/ventes de devises à terme et des contrats d'options. Suivant la charte des engagements financiers entérinée par la direction de la Société, le Groupe S.T.Dupont utilise des instruments financiers dérivés. L'utilisation éventuelle d'instruments dérivés n'aura

jamais un caractère spéculatif, mais aura pour unique but de couvrir des opérations en cours ou futures afin d'assurer ou de figer des revenus en devises découlant des activités commerciales et industrielles de S.T.Dupont dans le cadre normal d'une bonne destion.

Au 31 mars 2010, le groupe n'a aucune couverture de change.

1.8.2. Couvertures des risques de taux d'intérêts

Lorsque le Groupe souscrit à de l'endettement court terme à taux variable, il peut être amené à se couvrir pour sécuriser son endettement ou bénéficier d'éventuelles détentes de taux par la mise en place de swaps ou d'options de taux.

Les instruments dérivés de change et de taux sont, conformément aux dispositions des normes IAS 39 et IAS 32, comptabilisés au bilan en juste valeur. Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les variations de valeur du dérivé sont rapportées au résultat de la période, venant ainsi ajuster les gains ou pertes latents reconnus sur l'instrument couvert à hauteur du risque couvert. Dans le cas de couverture de flux futurs, les variations de valeur du dérivé sont enregistrées en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Si les instruments dérivés ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat.

Au 31 mars 2010, le Groupe n'a pas de swap ou d'options de taux.

1.9. Segments opérationnels

La norme IFRS 8 « segments opérationnels », d'application obligatoire depuis les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, requiert la présentation d'information sur les secteurs d'activités opérationnels du Groupe.

La révision des secteurs opérationnels n'a pas eu d'effet sur le niveau d'allocation des écarts d'acquisition dans le cadre des tests de perte de valeur

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle reflète désormais la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Président du Directoire, principal décideur opérationnel du Groupe, pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance du Groupe.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec le référentiel comptable appliqué par le Groupe.

Les secteurs opérationnels ont été revus et se décomposent comme suit :

- Distribution contrôlée Europe
- Distribution contrôlée Asie
- Agents

Ces secteurs correspondent à des typologies de distribution et des responsabilités distinctes et sont placés sous la responsabilité de directions opérationnelles qui reportent directement au principal décideur opérationnel.

Le Groupe comprend également un secteur « licences, non affecté et éliminations » qui regroupe :

- les revenus de licence affectés à la marque
- les frais « corporate » ne pouvant être affectés aux secteurs et qui regroupent notamment les activités de développement produits, de marketing, de logistique ;
- les éliminations inter secteurs (France Asie)

1.10. <u>Immobilisations incorporelles</u>

Ce sont les actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont détenus par le Groupe S.T.Dupont et destinés à la production ou à la fourniture de biens ou services, dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à un exercice.

Le coût d'entrée des éléments incorporels acquis séparément répondant aux critères d'immobilisations correspond à leur prix d'achat, augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre à ces éléments de fonctionner selon leur objet. Pour les immobilisations générées en interne, le coût d'entrée correspond aux dépenses engagées directement attribuables qui génèrent des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité déterminée selon leur cycle ou leurs conditions d'exploitation :

Immobilisations incorporelles	Durée
Droit au bail	durée du bail
Moules et empreintes	3 ans
Frais de collection (prêt-à-porter)	6 mois
Logiciels	De 1 à 3 ans (si standard), de 5 à 10 ans (si spécifiques, ERP)

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de leur constatation.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils satisfont l'ensemble des critères de la norme IAS 38 à savoir :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'intention et la capacité de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet, sont démontrées ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme et pour l'utiliser ou le vendre sont disponibles ;
- le Groupe peut démontrer que le projet générera des avantages économiques futurs probables, comme l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet, ou son utilité en interne est démontrée.
- Lorsque les critères permettant une inscription à l'actif ne sont pas satisfaits, les frais de développement sont comptabilisés en charge.

1.11. Écarts d'acquisition (Goodwill)

Les transactions qui aboutissent à la prise de contrôle d'une entité sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode consiste à :

- comptabiliser les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à leur juste valeur à la date d'acquisition; à l'exception des actifs non courants (ou des groupes destinés à être cédés) et classés comme détenus en vue de la vente qui sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de la vente
- comptabiliser l'excédent entre le coût du regroupement et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur nette de ces actifs et passifs en écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils donnent lieu à des tests de dépréciation comme indiqué en note 1.23.

1.12. <u>Immobilisations corporelles</u>

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique correspondant au prix d'achat augmenté des coûts directs. Le montant amortissable est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilité économique.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée comme indiqué dans la note 1.23.

Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	20-25 ans
Agencements, aménagements, installations liées à des constructions	20-25 ans
Mobilier	3-10 ans
Matériel et outillage	3-8 ans
Agencements, aménagements, installations	5-10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel micro-informatique	3 ans

Les immobilisations en cours sont classées par type d'immobilisations. Les terrains ne sont pas amortis

1.13. Contrats de location

Les contrats de location sont considérés comme des contrats de location-financement dès lors qu'ils ont en substance pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques attachés à l'usage du bien loué, indépendamment de la propriété. Les biens correspondants sont comptabilisés en immobilisations en contrepartie d'une dette financière sur la base de la valeur actuelle des loyers futurs ou sur la base de leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Ils sont amortis sur une durée identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre.

Les autres contrats sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges opérationnelles de façon linéaire sur la durée du contrat.

1.14. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition (ou de production) et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts entre coût standard et coût réel selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

L'incorporation des écarts est fondée sur la capacité normale de production de l'entreprise.

Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la clôture de l'exercice, laquelle représente le prix de vente estimé déduction faite des frais de vente.

1.15. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées au coût amorti à l'aide d'une méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée par client lorsque la valeur d'inventaire des créances, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en frais commerciaux.

1.16. <u>Trésorerie et équivalent de trésorerie</u>

La trésorerie et équivalent de trésorerie correspond aux liquidités, aux dépôts à court terme et aux placements financiers diminuée des découverts bancaires.

- Les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois;
- Les valeurs mobilières de placement en portefeuille ne sont que des parts de FCP monétaires classés « monétaires euro » au sens de la classification AMF; à ce titre, ces OPCVM satisfont aux critères de la norme IAS 7 permettant leur qualification en équivalents de trésorerie; en particulier, leur délai de recouvrement d'un jour, comme leur sensibilité inférieure à 0,25, confirment entre autres leur éligibilité.
- Les placements financiers enregistrés en équivalent de trésorerie sont à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie connue et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ces placements financiers sont évalués à leur juste valeur avec variations de juste valeur en compte de résultat à la date de clôture.

Les crédits spots et les lignes de trésorerie sont classés dans les emprunts et dettes financières courants.

1.17. Engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays au sein duquel la société opère, ST Dupont participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite, d'autres prestations postérieures à l'emploi et d'autres avantages à long terme.

Le Groupe comptabilise les prestations postérieures à l'emploi (retraite, couverture médicale) et autres avantages à long terme (primes d'ancienneté), conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », en tenant compte de la nature des régimes applicables (régimes à cotisations définies, régimes à prestations définies) et des spécificités de chaque pays.

Dans certains pays, ST Dupont verse des cotisations aux organismes publics qui gèrent le coût des prestations de retraite. Ces cotisations sont passées en charge lors de leur versement. Dans d'autres pays, ST Dupont garantit des prestations définies à ses employés lors de leur départ en retraite.

1.17.1. Régimes de retraite

Régimes de retraite à prestations définies

Les principaux régimes à prestations définies sont les suivants :

- En France, les indemnités de retraite légales sont exigibles lors du départ en retraite des employés et sont dues uniquement si les employés font partie de l'effectif de ST Dupont lors de leur départ en retraite. Ces indemnités sont déterminées en fonction du salaire de l'employé à la date de son départ en retraite et de son ancienneté dans le Groupe.
- Au Japon et en Belgique, ST Dupont garantit des indemnités de retraite.
- En Allemagne, ST Dupont gère un plan de retraite à prestations définies garantissant une rente viagère.
- En Italie, conformément aux réglementations locales, ST Dupont cumule des indemnités pour tous les employés (Trattemento di Fine Rapporto) jusqu'à leur départ de la société (retraite, licenciement ou préretraite). Cette indemnité augmente chaque année en fonction de l'ancienneté de chaque employé et d'un facteur lié à l'inflation.

Les avantages offerts aux salariés du groupe relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'entreprise de tout engagement futur vis-à-vis des salariés. De ce fait, seules les cotisations payées ou dues au titre de l'année figurent dans les comptes du groupe. Les régimes à prestations définies se caractérisent par un montant de prestations à verser au salarié au moment de son départ à la retraite qui dépend en général d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge le nombre d'années de service et le salaire.

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont évalués, conformément à la norme IAS 19, par des actuaires indépendants. La valeur actualisée de l'obligation est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées, en fonction des hypothèses actuarielles du groupe qui sont revues chaque année. Cette méthode consiste à attribuer une unité supplémentaire de droits à la prestation pour chaque période de service ; chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Le taux appliqué pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne de l'obligation de retraite concernée.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts de services passés non comptabilisés.

Les écarts actuariels correspondent à la variation de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs, du fait d'écarts entre les hypothèses démographiques et financières retenues dans le chiffrage et le niveau réel des variables démographiques et financières sur la période (effet d'expérience) et du fait des révisions des hypothèses actuarielles (IAS19.7). Ces écarts sont comptabilisés au compte de résultat suivant la méthode du corridor. Lorsque les écarts atteignent ou dépassent 10% du montant le plus élevé (IAS 19.92) de la valeur actualisée de l'obligation ou de la valeur de marché des actifs du régime (« corridor »), la fraction de ces écarts dépassant la plus élevée de ces deux valeurs est étalée sur la durée de service résiduelle moyenne attendue des bénéficiaires du régime.

Un coût des services passés peut être généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies. Pour les avantages à long terme, les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat. Pour les avantages de retraite et assimilés, les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption d'un régime ou de sa modification, les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat.

1.17.2. <u>Régimes de couverture médicale</u>

Pour les anciens salariés de S.T Dupont SA partis en retraite avant le 1er janvier 2001, le Groupe participe au coût des primes d'assurance au travers d'une contribution mensuelle forfaitaire non ré-évaluable.

Le passif inscrit au bilan au titre de ce régime correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture.

1.17.3. <u>Autres avantages à long terme</u>

Au Japon, le Groupe verse régulièrement des primes d'ancienneté aux employés actifs chaque fois qu'un employé atteint un certain niveau d'ancienneté (les primes d'ancienneté sont des voyages d'un montant fixe).

L'évaluation de l'ensemble des engagements est effectuée par un actuaire indépendant.

La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement par un actuaire indépendant avec la méthode des unités de crédit projetées et elle est comptabilisée au Bilan. Le passif inscrit au bilan au titre des autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture.

1.18. <u>Autres provisions</u>

Des provisions sont comptabilisées à la clôture lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'évènements passés ;
- il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

En outre, le Groupe constate le passif estimé sur tous les produits encore sous garantie à la date de clôture. Cette provision est déterminée sur la base des taux de retour historique des produits sous garantie.

Enfin, une provision est constatée pour le passif estimé au titre des congés payés annuels, des congés basés sur l'ancienneté, ainsi que la réduction du temps de travail, résultant des services rendus par les employés jusqu'à la date de clôture.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que le Groupe a une obligation vis à vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés des restructurations dans l'ensemble des sociétés du Groupe (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non effectués, coûts de formation des personnes devant partir) ainsi que les coûts de fermeture de boutiques, etc.

Dès lors qu'un litige avec un tiers identifié existe, une provision pour risques est comptabilisée sur la base d'une estimation du montant de ce risque à partir des éléments dont le Groupe dispose au moment de l'arrêté des comptes.

1.19. Emprunt obligataire convertible

Suivant la norme IAS 32, les obligations convertibles en actions sont des instruments financiers composés s'analysant en une composante dette et une composante capitaux propres. A la date de l'émission, la juste valeur de la composante dette est déterminée par application du taux d'intérêt prévalant sur le marché pour les emprunts non convertibles similaires.

La différence entre les produits de l'émission des obligations convertibles et la juste valeur attribuée à la composante dette, qui représente l'option incorporée de conversion du passif en capitaux propres du Groupe, est enregistrée dans les capitaux propres net de l'incidence de l'impôt.

La composante dette est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.20. Constatation des produits

Le chiffre d'affaires net représente les ventes livrées du portefeuille de marques du Groupe qui est constitué par les produits fabriqués, de négoce et les accessoires s'y rattachant. Les ventes sont constatées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les rabais, remises, ristournes et escompte de règlement sont classés en diminution du chiffre d'affaires.

Les redevances de licences sont comptabilisées sur la base des chiffres d'affaires déclarés.

Les autres produits des activités ordinaires contiennent exclusivement les redevances de marque.

1.21. <u>Impôts sur les résultats</u>

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice des différentes sociétés intégrées. Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant à la clôture de l'exercice en tenant compte du taux d'impôt en vigueur à cette même date ou du taux connu pour les exercices à venir.

Les impositions différées antérieures, si elles subsistent, sont corrigées du dernier taux adopté ou quasi adopté à la date de clôture et dont il est prévu qu'il s'appliquera lorsque l'actif d'impôt différé sera recouvré ou le passif d'impôt différé réglé. (méthode du report variable).

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que si leur recouvrement est probable.

Les impôts différés passifs ne sont pas comptabilisés pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales ou entreprises associées dans la mesure où :

- -S.T.Dupont contrôle la date à laquelle la différence temporelle s'inversera
- -la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle :
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010-2011 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La CVAE, qui selon l'analyse du groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour conduire son analyse, la société a notamment pris en

considération les décisions de rejet d'ajout du sujet à son agenda formulées par l'IFRIC en mars 2006 et mai 2009 sur la question du champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'IFRIC a en effet précisé que, pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le groupe a jugé que la CVAE remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la C.V.A.E en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser sur l'exercice 2009-2010 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finances ayant été votée en 2009. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre à compter de l'exercice 2010-2011, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présentée sur cette même ligne.

1.22. Résultat par action

En accord avec la norme IAS 33, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé comme décrit ci-dessus, en tenant compte de l'impact maximal de la conversion de toutes les obligations convertibles et de la levée des options si la réalisation paraît probable compte tenu du cours de l'action par rapport au cours d'attribution de souscription. Ce calcul est effectué en tenant compte de l'annulation des frais financiers et de la dépréciation de la prime de remboursement et de l'effet d'impôt correspondant. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le résultat par action ou d'augmenter la perte par action des activités ordinaires poursuivies.

1.23. <u>Dépréciations d'actifs (pertes de valeur)</u>

Pour les besoins des tests de dépréciation, les écarts d'acquisitions sont affectés à chacune des UGT ou groupe d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement.

Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie comprenant un écart d'acquisition est testée tous les ans ainsi que chaque fois qu'il y a indication que l'unité s'est dépréciée en comparant la valeur comptable de l'unité (y compris l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable.

Si la valeur comptable de l'unité excède la valeur recouvrable, une perte de valeur de l'unité est répartie en réduction tout d'abord de la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis des autres actifs de l'unité au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections à cinq ans de flux de trésorerie futurs attendus établis sur la base des budgets et des plans à moyen terme et d'une valeur terminale.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou du groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale diminué des coûts de cession.

1.24. Tableau des flux de trésorerie

Les flux liés à l'activité d'exploitation du tableau de financement sont présentés selon la méthode indirecte définie par la norme IAS7.

La trésorerie comprend les comptes de caisses, les dépôts à vue dans les banques et les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

1.25. Plan d'attribution d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres sont comptabilisées par référence à la juste valeur des instruments attribués comme des charges de personnel par contrepartie des capitaux propres. Les instruments accordés par le Groupe étant dénoués en instruments de capitaux propres, la juste valeur des instruments attribués est

estimée à la date de l'attribution, puis comptabilisée en charge sur la durée d'acquisition des droits, en fonction des caractéristiques des instruments. L'atteinte des conditions de performance à caractère opérationnel attachées aux instruments accordés est prise en compte en ajustant à chaque clôture l'estimation du nombre d'instruments qui seront acquis in fine.

1.26. Capital

Les actions d'autocontrôle sont présentées en diminution des capitaux propres consolidés.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	Pourcentag	e d'intérêt	Méthode		
	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2010	31/03/2009	
S.T.Dupont S.A. (France)	-	-	Société	mère	
S.T.Dupont S.p.A. (Italie)	100	100	IG	IG	
S.T.Dupont S.A. (Suisse)	100	100	IG	IG	
S.T.Dupont Japan K.K. (Japon)	100	100	IG	IG	
S.T.Dupont Ltd (Royaume-Uni)	100	100	IG	IG	
S.T.Dupont Deutschland Gmbh (Allemagne)	100	100	IG	IG	
S.T.Dupont Benelux (Belgique)	100	100	IG	IG	
S.T.Dupont Finance (France)	100	100	IG	IG	
Orfarlabo (Espagne)	49	49	MEE	MEE	
S.T.Dupont, Inc. (Etats-Unis)	100	100	IG	IG	
S.T.Dupont Marketing Ltd (Hong Kong)	100	100	IG	IG	
S.T.Dupont Investment Pte Ltd (Singapour - succursale à Taïwan)	100	100	IG	IG	
S.T.Dupont Marketing Shanghai Ltd (Chine)	100	100	IG	IG	
S.T.Dupont Export Ltd (Hong Kong)	25	25	MEE	MEE	
S.T.Dupont Distribution Pte Ltd (Singapour)	100	100	IG	IG	
S.T.Dupont (Malaisie) Sdn Bhd	100	100	IG	IG	

IG : intégration globale - MEE : mise en équivalence

La participation dans Orfarlabo est de 49 %. Les autres 51 % d'actions sont détenues par les sociétés Comercial Farlarbo Espana SL et Farlarbo Holding AG (contrôlées par un même actionnaire), distributeurs de produits de luxe en Espagne. Le contrôle effectif et la gestion d'Orfarlabo sont assurés par l'actionnaire détenant 51% du capital.

Il n'existe aucun engagement d'achat ou de vente des actions entre les actionnaires.

Il n'existe pas d'entités non consolidées ou d'entités ad hoc portant des actifs, passifs, activités ou engagements au bénéfice de S.T.Dupont.

3. <u>INFORMATION SECTORIELLE</u>

3.1. Compte de résultat sectoriel

31 Mars 2010	Distribution Contrôlée Europe	Filiales Asie	Agents	Licences, non affectées et Eliminations	ST Dupont Group
Chiffre d'affaires "produits"	17 997	22 849	13 608	19	54 474
Vente intra secteur	7 421	0	0	-7 421	0
Autres produits des activités ordinaires	0	0	0	5 539	5 539
Produits des activités ordinaires	25 419	22 849	13 608	-1 863	60 013
Coûts des ventes	-17 423	-12 373	-9 745	8 917	-30 623
Marge brute	7 996	10 477	3 864	7 054	29 390
Frais de communication	-783	-792	-675	-868	-3 117
Frais commerciaux	-3 940	-7 908	-1 675	-403	-13 926
Frais généraux et administratifs	-1 287	-2 118	-1 164	-10 922	-15 490
Autres produits et charges	-153	-121	139	-1 351	-1 486
Résultat opérationnel	1 834	-462	490	-6 490	-4 629

31 Mars 2009	Distribution Contrôlée Europe	Filiales Asie Agents		Licences non affectées et Eliminations	ST Dupont Group
Chiffre d'affaires "produits"	15 878	22 487	17 811	18	56 194
Vente intra secteur	11 113	0	0	-11 113	0
Autres produits des activités ordinaires	0	0	0	5 116	5 116
Produits des activités ordinaires	26 990	22 487	17 811	-5 978	61 310
Coûts des ventes	-16 699	-12 215	-10 307	9 935	-29 286
Marge brute	10 291	10 272	7 504	3 957	32 024
Frais de communication	-1 522	-1 969	-1 936	-1 027	-6 454
Frais commerciaux	-4 170	-8 193	-1 988	-163	-14 514
Frais généraux et administratifs	-1 311	-2 484	-1 689	-13 048	-18 533
Autres produits et charges (*)	-867	572	2 531	10 361	12 597
Pertes de valeur sur actifs	0	0	10	0	10
Résultat opérationnel	2 422	-1 803	4 432	80	5 132

^{(*) :} dont 10 498 d'indemnisation au titre du sinistre

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle reflète désormais la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Président du Directoire, principal décideur opérationnel du Groupe, pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance du Groupe.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec le référentiel comptable appliqué par le Groupe.

Les secteurs opérationnels se décomposent comme suit :

- Distribution contrôlée Europe
- Distribution contrôlée Asie
- Agents

Ces secteurs correspondent à des typologies de distribution et des responsabilités distinctes et sont placés sous la responsabilité de directions opérationnelles qui reportent directement au principal décideur opérationnel.

Le Groupe comprend également un secteur « licences, non affecté et éliminations » qui regroupe :

- les revenus de licence affectés à la marque
- les frais « corporate » ne pouvant être affectés aux secteurs et qui regroupent notamment les activités de développement produits, de marketing, de logistique ;
- les éliminations inter secteurs (France Asie)

3.2. Postes du bilan

Sectoriel Clients Mars 2010 (en milliers d'euros)	Distribution Contrôlée Europe	Filiales Asie	Licences non Agents affectées et Eliminations		Consolidé
Clients et comptes rattachés (Net)	3 417	934	2 690	441	7 482
Créances clients (Brutes)	3 223	891	3 257	441	7 813
Effets à recevoir	504	65	0	0	569
Provision pour dépréciation	-310	-22	-567	0	-899

Sectoriel Clients Mars 2009 (en milliers d'euros)	Distribution Contrôlée Europe	Filiales Asie	Agents	Consolidé	
Clients et comptes rattachés (Net)	2 991	1 743	3 259	514	8 507
Créances clients (Brutes)	2 859	1 675	3 795	514	8 843
Effets à recevoir	408	104	0	0	511
Provision pour dépréciation	-276	-35	-536	0	-847

Il n'existe pas de client représentant plus de 10% du chiffre d'affaires

Actifs non courants (en milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
France	13 316	13 695
Hors France	4 012	3 994
Dont Hong-Kong	3 409	3 391

3.3. Chiffre d'affaires par activité et zone géographique

(en milliers d'euros)		31/03/2010	31/03/2009
Chiffre d'affaires par activités			
Briquet & Stylos		28 404	26 957
Maroquinerie, accessoires & PAP		26 070	29 236
Total Ventes produits		54 474	56 194
Ventes pour les marchés les plus signific	catifs		
France		8 563	6 990
Hors France		45 912	49 204
dont:			
	Hong-Kong	11 721	10 056
	Chine	4 750	5 061

4. <u>TESTS DE VALEUR SUR ACTIFS IMMMOBILISES</u>

Dans le cadre de la norme IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable (valeur d'utilité) déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Les hypothèses clés retenues pour l'estimation de la valeur au 31 mars 2010 sont les suivantes :

- Détermination du chiffre d'affaires prévisionnel à 4 ans sur la base d'une analyse détaillée par marché croisée avec une analyse par activités prenant en compte les projets de lancement des nouveaux produits connus à ce jour ainsi qu'une estimation de l'impact sur les collections existantes ;
- Maintien des taux de marge brute aux niveaux actuels ;

- Estimation des frais généraux sur la base des tendances constatées, des actions de restructuration engagées et des plans de développement prévus pour chacune des UGT ;
- Estimation des investissements et de la variation du besoin en fonds de roulement sur la base des plans de développement (investissements) et de la variation du chiffre d'affaires (BFR)

Les chiffres d'affaires prévisionnels ont été déterminés à partir d'un budget au 31 mars 2011 tenant compte d'une hypothèse de sortie de crise à horizon 2012.

Les cash flow prévisionnels ont été actualisés en utilisant un coût moyen pondéré du capital (WAAC) de 13.5% après impôts Le taux de croissance à l'infini permettant de déterminer la valeur terminale ressort à 2.5%.

Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation supplémentaire des actifs immobilisés au 31 mars 2010.

La sensibilité de la juste valeur aux hypothèses a été appréhendée selon deux axes :

- Variation de +/- 2.0 points du taux d'actualisation combinée à une variation de +/- 1.5 points du taux de croissance à l'infini
- Variation de +/- 2.0 points du taux d'actualisation combinée à une variation du taux de marge opérationnelle de -4.5 points pour l'UGT France dans la mesure où le poids de frais fixes dans cette UGT est particulièrement important ce qui rend la marge opérationnelle très sensible au niveau de chiffre d'affaires. Pour les autres UGT qui ne sont que des filiales de distribution, la variation de la marge opérationnelle a été limitée à -1.5 points dans la mesure où la plus grande partie des coûts sont variables.

Dans tous les cas de figure et en retenant les hypothèses les plus défavorables, la valeur recouvrable reste légèrement supérieure à la valeur comptable nette des actifs au 31 mars 2010.

5. <u>ÉCARTS D'ACQUISITION</u>

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	TOTAL
VALEURS BRUTES				
au 31/03/2008	2 556	27	21	2 604
Ecart de conversion	518	2	1	521
au 31/03/2009	3 074	29	22	3 125
Ecart de conversion	(71)	2	2	(67)
au 31/03/2010	3 003	31	24	3 058

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	RIBUTION STD BHD MAI AYSIA	
DEPRECIATION				
au 31/03/2008	0	(27)	(21)	(48)
Ecart de conversion	-	(2)	(1)	(3)
au 31/03/2009	0	(29)	(22)	(51)
Ecart de conversion	-	(2)	(2)	(4)
au 31/03/2010	0	(31)	(24)	(55)

(En milliers d'euros)	STD MARKETING HONG KONG	STD DISTRIBUTION PTE S'PORE	STD BHD MALAYSIA	TOTAL
VALEUR NETTE COMPTABLE				
au 31/03/2009	3 074	0	0	3 074
au 31/03/2010	3 003	0	0	3 003

Dans le cadre de l'IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Les résultats des tests de valeur, tels qu'indiqués en note 4, ont conduit à considérer qu'il n'y avait pas lieu de comptabiliser une dépréciation complémentaires au 31 mars 2010.

6. <u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres (**)	Total	
VALEUR BRUTE						
au 31/03/2008	697	3 506	1 558	6 383	12 144	
Acquisitions	80		514	391	985	
Cessions			(280)	* (25)	(305)	
Effet de change				62	62	
au 31/03/2009	777	3 506	1 792	6 811	12 886	
Acquisitions	5		166	91	262	
Cessions			(252)	(1 879)	(2 131)	
Effet de change				8	8	
au 31/03/2010	782	3 506	1 706	5 031	11 025	

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D		Autres	Total
AMORTISSEMENTS						
au 31/03/2008	(697)	(3 506)	(311)		(4 017)	(8 529)
Dotations	(34)		(431)		(116)	(581)
Reprises			280	*	17	297
Effet de change					(49)	(49)
au 31/03/2009	(731)	(3 506)	(462)		(4 165)	(8 864)
Dotations	(49)		(427)		(88)	(564)
Reprises			252		1 814	2 066
Effet de change					(7)	(7)
au 31/03/2010	(780)	(3 506)	(637)		(2 446)	(7 369)

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
DEPRECIATIONS CUMULEES					
au 31/03/2008	0	0	(734)	(2 131)	(2 865)
Reprise de Pertes de valeur comptabilisées en					
Produits					
Effet de change				(8)	(8)
au 31/03/2009	0	0	(734)	(2 139)	(2 873)
Reprise de Pertes de valeur comptabilisées en				2	2
Produits				Z	Z
Effet de change				(2)	(2)
au 31/03/2010			(734)	(2 139)	(2 873)

(En milliers d'euros)	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
VALEUR NETTE COMPTABLE					
au 31/03/2009	46	0	596	507	1 149
au 31/03/2010	2	0	335	446	783

st il s'agit des frais de collection complètement amortis sur 6 mois et sortis du bilan

^{**} les « Autres immobilisations incorporelles » correspondent essentiellement à des logiciels.

Les « Brevets, marques, savoir-faire » correspondent essentiellement à des marques achetées soit dans un objectif de protection juridique, soit pour une exploitation ultérieure. Ils sont totalement amortis.

Les « Droits au bail » correspondent aux droits au bail de boutiques S.T.Dupont en Europe, et sont amortis en normes IFRS sur la durée du bail.

Les « Frais de Recherche et Développement » comprennent les frais engagés pour la conception et la fabrication de nouvelles lignes de produits ou de nouvelles technologies s'y rapportant (amortis sur 3 ans), et les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin (amortis sur 6 mois).

Dans le cadre de l'IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Les résultats des tests de valeur, tels qu'indiqués en note 4, ont conduit à considérer qu'il n'y avait pas lieu de comptabiliser une dépréciation complémentaires au 31 mars 2010.

7. <u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agence- ments	Instal- lations	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
au 31/03/2008	162	3 751	8 937	16 281	8 264	37 395
Acquisitions		4 102	1 290	4 673	631	10 696
Acquisitions contrats de location long terme					254	254
Cessions ou mise au rebut			(723)	(129)	(823)	(1 675)
Sortie d'un contrat de location long terme					(145)	(145)
Effet de change			153	13	384	550
Autres					18	18
au 31/03/2009	162	7 853	9 657	20 838	8 583	47 093
Acquisitions		112	408	588	586	1 694
Acquisitions contrats de location long terme					123	123
Cessions ou mise au rebut			(890)	(1 555)	(2 031)	(4 476)
Sortie d'un contrat de location long terme					(125)	(125)
Effet de change						
Autres			(3)	(2)	31	26
au 31/03/2010	162	7 965	9 172	19 869	7 167	44 335
(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agence- ments	Instal- lations	Autres	Total
AMORTISSEMENTS						
au 31/03/2008	0	(1 858)	(3 059)	(7 986)	(4 273)	(17 175)
Dotations		(16)	(286)	(197)	(256)	(755)
Dotation sur leasing LT					(188)	(188)
Reprises suite à cession ou mise au rebut			683	112	500	1 295
Reprise sur leasing LT					114	114
Effet de change			(82)	(3)	(109)	(194)
Autres					10	10
au 31/03/2009	0	(1 874)	(2 744)	(8 074)	(4 201)	(16 893)
Dotations		(77)	(401)	(413)	(219)	(1 110)
Dotation sur leasing LT					(148)	(148)
Reprises suite à cession ou mise au rebut			666	1 357	1 737	3 760
Reprise sur leasing LT					104	104
Effet de change			13	6	24	43
Autres						

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agence- ments	Instal- lations	Autres	Total
DEPRECIATIONS CUMULEES						
au 31/03/2008	(162)	(1 894)	(4 988)	(6 579)	(2 872)	(16 494)
Reprise de perte de valeur en produits				10		10
Effet de change			(22)	(7)	(222)	(251)
au 31/03/2009	(162)	(1 894)	(5 010)	(6 576)	(3 093)	(16 735)
Reprise de perte de valeur en produits			132	109	1	242
Effet de change			(15)	(5)	(36)	(56)
au 31/03/2010	(162)	(1 894)	(4 893)	(6 472)	(3 128)	(16 549)

VALEUR NETTE COMPTABLE

au 31/03/2009	0	4 085	1 903	6 188	1 289	13 465
au 31/03/2010	0	4 120	1 813	6 273	1 335	13 542

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux immobilisations de la Société mère et de son centre industriel. Les acquisitions de l'exercice concernent principalement l'usine de Faverges dans le cadre d'amélioration de l'outil de production. Compte tenu de la date de redémarrage de l'usine en décembre 2008, la dotation aux amortissements pour l'exercice 2008-2009 était particulièrement faible alors que la dotation de l'exercice 2009-2010 concerne une année complète. Le poste « Autres immobilisations corporelles » comprend :

- d'une part du mobilier de bureau, des agencements divers, et meubles de présentoirs,
- d'autre part des « immobilisations financées par des contrats de location financement ».

Dans le cadre de l'IAS 36, le Groupe a été conduit à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable déterminée par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Les résultats des tests de valeur, tels qu'indiqués en note 4, ont conduit à considérer qu'il n'y avait pas lieu de comptabiliser une dépréciation complémentaires au 31 mars 2010.

Au 31 mars 2010, les « immobilisations financées par des contrats de location financement » se répartissent en :

(En milliers d'Euros)	Total
Valeur brute	1 121
Amortissements	(805)
Dépréciation (IAS 36)	0
Valeur nette	316

Les immobilisations financées par crédit bail concernent essentiellement des véhicules acquis dans le cadre de contrats d'une durée de 3 à 5 ans.

Compte tenu du type de biens financés par crédit-bail et de la multiplicité des contrats. Les informations visées par la norme IAS17/31 ne sont pas significatives ou sont reprises dans la note 27.

8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Orfarlabo	0	454
Hong Kong Export	7	7
Valeur d'équivalence	7	461

Chiffres clés des entreprises associées :

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Total Actifs	2 914	3 439
Total Passifs	2 240	1 892
Chiffre d'affaires	2 796	2 659
Résultat net	(723)	(336)

La Société Orfarlabo S.A est une entreprise associée de S.T.Dupont S.A à hauteur de 49 %. Les autres 51 % d'actions sont détenues par les sociétés Comercial Farlarbo Espana SL et Farlarbo Holding AG (contrôlées par un même actionnaire), distributeurs de produits de luxe en Espagne. Le contrôle effectif et la gestion d'Orfarlabo sont assurés par l'actionnaire détenant 51% du capital. Il n'existe aucun engagement d'achat ou de vente des actions entre les actionnaires.

La société Hong-Kong Export est détenue à 75 % par D and D International B.V. et à 25 % par S.T Dupont SA.

Les chiffres communiqués dans le tableau ci-dessus concernent uniquement la société Orfarlabo SA. La filiale Hong-Kong Export est dormante.

9. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Autres immobilisations financières	1 305	1 582
Instruments financiers	0	0
Actifs financiers non courants	1 305	1 582

Les immobilisations financières représentent quasi exclusivement des dépôts de garantie versés aux bailleurs des boutiques.

10. STOCKS ET EN COURS

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Matières Premières	3 372	3 946
Produits et en-cours / semi ouvrés	4 068	5 778
Marchandises et Produits finis	16 554	25 287
Pièces détachées et consommables	609	1 342
Total Valeur Brute	24 603	36 353
Matières Premières	(1 635)	(2 035)
Produits et en-cours / semi ouvrés	(1 908)	(2 207)
Marchandises et Produits finis	(2 826)	(5 022)
Pièces détachées et consommables	(295)	(641)
Total provision pour dépréciation	(6 664)	(9 905)
Matières Premières	1 737	1 911
Produits et en-cours / semi ouvrés	2 160	3 571
Marchandises et Produits finis	13 728	20 265
Pièces détachées et consommables	313	701
Total Valeur Nette	17 938	26 448

Sur l'exercice 2009-2010, les stocks bruts ont baissé de 11.8 millions d'euros, conséquence des actions visant à réduire le niveau des stocks de produits finis et de composants qui avait sensiblement augmenté dans le courant de l'exercice précédent du fait des conséquences du sinistre et de la survenance de la crise économique.

Cette réduction du niveau des stocks a été réalisée par:

- Le recours massif au chômage partiel pour réduire la production des produits intégré ;
- L'arrêt des achats de produits de négoce, à l'exception des nouveautés ou de produits en rupture de stock
- Des opérations promotionnelles, notamment sur le stock de produits hors collection.

Cette baisse du stock se traduit par une baisse corrélative des provisions pour dépréciation de 3.2 millions d'euros. Le stock est provisionné à hauteur de 27.1% au 31 mars 2010 contre 27.2% au 31 mars 2009.

11. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Clients	7 340	7 852
dont créances à recevoir d'entreprises associées		
Orfarlabo	775	426
Effets à recevoir	568	511
Créances avec les parties liées	473	991
dont:		
- Dickson Concept Ltd	0	0
- Dickson Concept Ltd Retail division	0	0
- Hong Kong Seibu	30	24
- Bondwood Investment	394	324
- Leading way Ltd	16	160
- Leading way apparel Shanghai	0	0
- Artland watch Cie	0	0
- Hincley retail division	9	4
- Shangri Jin Jiang Dickson Centre Co Ltd	6	0
- Shenzen Seibu Dpt Store Cy Ltd	0	105
- Dicskson Trading (Asia) Company Ltd	16	365
- Autres	2	9
Total valeur brute	8 382	9 354
Provision pour Dépréciation des Clients	(899)	(847)
Total valeur nette	7 482	8 507

La baisse du poste client résulte principalement du recul du chiffre d'affaires. La mise en œuvre de l'affacturage dans le courant de l'exercice 2009-2010 n'a pas d'incidence sur le poste client dans la mesure où cet affacturage n'entraîne pas de transfert du risque client, il n'est pas déconsolidant.

Au 31 mars 2010, le total des créances clients non encore échues s'élève à 5 152 milliers d'euros et les créances échues depuis plus de 6 mois représentent 1 101 milliers d'euros. La provision pour dépréciation a été estimée en tenant compte des éventuelles assurances crédit existantes.

12. <u>AUTRES CREANCES</u>

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Charges constatées d'avance	770	762
Taxe sur la valeur ajoutée	418	1 749
Autres prêts et avances	563	562
Autres	2 393	3 712
Total	4 144	6 785

Au 31 mars 2010, le poste « Autres » intègre notamment les royalties à recevoir (569 milliers d'euros) et 496 milliers d'euros d'avance à un transitaire pour les opérations d'importation en Chine.

13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Dépôts à terme	2 003	20 600
Valeur Mobilières de Placement	0	166
Comptes courants bancaires	4 389	8 822
Trésorerie et équivalent de trésorerie au bilan	6 392	29 588
Découverts bancaires constatés en passifs financiers courants	(584)	[426]
Trésorerie selon TFT	5 808	29 162

Il est précisé que :

- les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois ;
- les valeurs mobilières de placement en portefeuille au 31 mars 2010 sont valorisées au cours de clôture et ne sont que des parts de FCP monétaires classés « monétaires euro » au sens de la classification AMF; à ce titre, ces OPCVM satisfont aux critères de la norme IAS 7 tels que mentionnés en note 1.16 permettant leur qualification en équivalents de trésorerie; en particulier, leur délai de recouvrement d'un jour, comme leur sensibilité inférieure à 0,25, confirment entre autres leur éligibilité.

14. <u>CAPITAUX PROPRES</u>

Au 31 mars 2010, le capital de S.T.Dupont S.A. s'élève à 21 237 977.80 euros réparti en 424 759 556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euro.

Au 31 mars 2010, la Société ne détient aucune action propre S.T.Dupont.

15. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

(En milliers d'euros)	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour restructuration	Total provisions courantes	Provisions pour retraites et autres avantages à long terme	Total
Au 31/03/2008	868	5 584	1 777	8 228	6 046	14 275
Dotations	150	1 040	234	1 424	279	1 703
Reprises utilisées	(313)	(3 017)	(785)	(4 115)	(128)	(4 243)
Reprise non utilisées		(2 405)	(241)	(2 646)		(2 646)
Effet de change				0	69	69
Au 31/03/2009	705	1 202	985	2 892	6 266	9 158
Dotations	520	498	584	1 602	352	1 954
Reprises utilisées	(705)	(318)	(430)	(1 453)	(432)	(1 885)
Reprise non utilisées		(373)	(127)	(500)	(975)	(1 475)
Effet de change			[1]	(1)	3	2
Au 31/03/2010	520	1 009	1 011	2 540	5 214	7 754

Provisions

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produis vendus en France et à l'étranger. Cette provision est calculée annuellement sur une base statistique du nombre de retours de produits neufs. Les provisions pour charges correspondent principalement au solde du plan social en France de 2006 dont l'exécution s'est poursuivie dans le courant de l'exercice et du plan de départs volontaires engagé dans le courant du second semestre 2009-2010. Dans le courant de l'exercice 2009-2010, la société a été assignée par son ancien distributeur portugais pour rupture abusive du contrat de distribution. Le chef de la demande ressort à 680 milliers d'euros. Compte tenu des lacunes qui ont conduit à la rupture de ce contrat, nous estimons que le risque est limité et avons comptabilisé une provision pour un montant sensiblement moindre.

Autres passifs éventuels

Dans le courant du Second semestre 2009, la société a été assignée par la société Griffith Suisse Luxury Group devant un tribunal de Santa Clara (Californie), conjointement avec les sociétés Ebay Inc et Gianni Versace Spa, pour un problème de retrait de produits sur le site d'Ebay. La demande globale est d'un montant minimum de 14 millions de dollars US.

Dans la mesure où le plaignant n'a pas été en mesure de présenter une assignation recevable par le Tribunal, S.T.Dupont n'est pas partie au procès. Si, toutefois, le plaignant parvenait à impliquer S.T.Dupont, nos avocats estiment que nous serions en mesure de produire de solides arguments. En conséquence aucune provision n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

16. REGIMES D'AVANTAGES SALARIAUX OFFERTS AUX EMPLOYES

Conformément à la législation et aux pratiques de chaque pays au sein duquel la société opère, ST Dupont participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant des pensions de retraite, d'autres prestations postérieures à l'emploi et d'autres avantages à long terme comme décrit en note 1.18.

16.1.1. Régimes à cotisations définies

Aucune charge n'a été comptabilisée au 31 mars 2010 au titre des régimes à cotisations définies

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

En milliers d'euros	31.03.2010	31.03.2009
Régimes postérieurs à l'emploi	(5 188)	(6 241)
Autres avantages à long terme	(26)	(25)
Total d'engagement pour les avantages au personnel	(5 214)	(6 266)

L'évolution des provisions au cours des exercices clos au 31 mars est la suivante :

En milliers d'euros	31.03.2010	31/03/2009
En début d'exercice	(6 266)	(6 046)
Charges nette de retraite	636	(270)
Cotisations de l'employeur	8	7
Prestations payées	430	116
Effet de change	(22)	(73)
A la date de clôture	(5 214)	(6 266)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la dette actuarielle, de la juste valeur des actifs de couverture et de la couverture financière pour les exercices clos au 31 mars 2010 et 2009:

Régime postérieur à l'emploi En milliers d'euros 31.03.2009 Evolution de la dette actuarielle 31.03.2010 (5 413) Dette actuarielle en début d'exercice (5 604) (185) (189) Coûts des services rendus Charges d'intérêt sur la dette actuarielle (281) [262] (2) Cotisations des participants au plan (2) Modification de régimes Acquisitions / Cessions 47² 717^{1} Réduction / Liquidation Gains et (pertes) actuariel(le)s (333)358 Prestations payées 477 298 Autres (y compris effet de change) (21) (59) (5 041) (5 413) Dette actuarielle en fin de période Dont prestations de retraite [4 247] (4586)Dont prestations médicales (794) (827)

Evolution de la juste valeur des actifs du plan	31.03.2010	31.03.2009
Juste valeur en début d'exercice	500	845
Rendement réel des actifs du plan	127	(132)
Cotisations de l'employeur	8	7
Cotisations des participants au plan	2	2
Prestations payées	(49)	(182)
Liquidation	-	(42)
Transfert	-	-
Autres (y compris effet de change)	-	3
Juste valeur en fin d'exercice	588	500
Dont prestations de retraite	588	500
Dont prestations médicales	-	-

Couverture financière des régimes	31.03.2010	31.03.2009
Valeur actualisée des obligations financées	(2 534)	(2 859)
Juste valeur des actifs du régime	588	500
Sous-Total	(1 946)	(2 359)
Valeur actualisée des obligations non financées	(2 487)	(2 554)
Pertes et (Gains) actuariel(le)s	(735)	(1 329)
Montant net comptabilisé	(5 168)	(6 241)
Dont prestations de retraite	(4 374)	(5 414)
Dont prestations médicales	(794)	(827)

¹ Impact lié à la restructuration en France

² Fermeture du régime à Taiwan

Les écarts actuariels liés à l'expérience générés se décomposent comme suit :

Couverture financière des régimes	31.03.2010	31.03.2009	31.03.2008	31.03.2007	31.03.2006
Valeur actualisée des obligations	(5 021)	(5 413)	(5 604)	[6 463]	(6 759)
Juste valeur des actifs du régime	588	500	845	1 694	1 934
Déficit / (Excédent)	[4 434]	(4 913)	(4 759)	(4 769)	(4 825)
Gains / (pertes) des passifs liés à l'expérience :					
En Montant	(116)	(16)	(58)	186	544
En %	2,3%	0,3%	1,0%	2,9%	8,0%
Gains / (pertes) des actifs liés à l'expérience :					
En Montant	105	(169)	(106)	177	-
En %	18,6%	33,8%	7,1%	10,4%	-

La répartition par zone géographique de la dette actuarielle et des actifs de couverture en fin d'exercice est la suivante :

En milliers d'euros

Dette actuarielle en fin d'exercice	31.03.10	31.03.09
France	(3 066)	(3 471)
Allemagne	(1 255)	(1 042)
Autres pays européens	(523)	(472)
Sociétés asiatiques	(177)	(428)
Total	(5 021)	(5 413)

Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	31.03.10	31.03.09
France	(369)	(305)
Allemagne	-	-
Autres pays européens	(219)	(195)
Sociétés asiatiques	-	
Total	(588)	(500)

Les montants enregistrés au compte de résultat représentent une reprise de 636 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2010, une charge de 266 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 mars 2009.

En milliers d'euros	Régimes postérieurs à l'emploi		
Charge de retraite	31.03.2010	31.03.2009	
Coût des services rendus	185	189	
Charges d'intérêt de la dette actuarielle	281	262	
Rendement attendu des actifs	(23)	(37)	
Amortissement des pertes et gains actuariels non reconnus	(104)	(138)	
Amortissement du coût des services passés non reconnus	-	-	
Effets des liquidations/réductions de régimes	(975)	10	
Autres		(20)	
Total	(636)	266	

ST Dupont gère deux régimes de retraite préfinancés en France et en Belgique, qui sont investis auprès de compagnies d'assurance. La répartition, au 31 mars 2010, de valeur des actifs de couverture par catégorie d'actifs est présentée ci-dessous :

	Actions	Obligations	Immobilier	Numéraire	Total
France	70%	28%	0%	2%	100%
Belgigue	0%	0%	0%	100%	100%

Les taux moyens pondérés des hypothèses utilisées pour les exercices clos au 31 mars 2010, 2009 2008 et 2007 sont les suivants

Régime postér	ieur à l'e	emploi
---------------	------------	--------

_	31.03.10	31.03.09	31.03.2008	31.03.2007
Taux d'actualisation moyen	4,06%	5,22%	4,62%	3,85%
France	4,50%	5,50%	4,70%	4,20%
Allemagne	4,50%	5,50%	5,20%	4,62%
Autres pays européens	4,50%	5,50%	4,94%	3,24%
Sociétés asiatiques	1,50%	1,50%	2,62%	3,17%
Rendement attendu des actifs	4,90%	4,70%	4,8%	4,5%
Taux d'augmentation des salaires	2,47%	3,50%	2,8%	2,7%
Taux d'augmentation du coût des prestations médicales	NA	NA	NA	NA

Après la modification du système de couverture médicale au cours de l'année 2003, l'obligation du Groupe à cet égard a été réduite au seul versement d'une cotisation fixe pour les retraités concernés. La valeur de l'engagement n'est donc pas affectée par une hypothèse de taux d'augmentation des coûts médicaux.

Les taux de rendement à long terme attendu pour les actifs ont été déterminés en tenant compte, pour chaque pays au sein duquel ST Dupont possède des actifs de préfinancement, de la structure du portefeuille d'actifs et des taux de rendement prévus pour chacun des éléments.

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul de l'engagement est basé sur le taux de rendement des obligations d'entreprise de première catégorie pour des durées comparables à celle des engagements concernés. Le taux a été déterminé en considérant des indices de marché de taux des obligations notées AA disponibles au 31 mars 2010.

Une hausse du taux d'actualisation de 50 points de base aurait entraîné une diminution de la valeur actualisée de l'engagement au 31 mars 2010 d'environ 229 milliers d'euros.

Une hausse de 50 points de base du taux de rendement attendu des actifs aurait entraîné une augmentation de la reprise en charge au 31 mars 2010 d'environ 2 milliers d'euros.

Les cotisations attendues au titre de l'année 2011 pour le régime belge sont de 8 milliers d'euros. Le Groupe ne projette pas de contribuer au sein du régime d'Indemnités de carrière en France pour l'année 2011.

17. PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Le 6 décembre 2007, le Directoire de S.T.Dupont a mis en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions à destination de certains salariés du groupe. Les critères d'attribution ayant été atteints sur les 2 années, les actions ont été définitivement attribuées aux bénéficiaires le 7 décembre 2009. Les attributaires ont une obligation de conservation pendant une période de 2 années supplémentaires. Par ailleurs les membres du Directoire ont l'obligation de conserver 10% des actions attribuées pendant toute la durée de leurs mandats.

Evolution du nombre d'actions

Les opérations intervenues portant sur le plan d'attribution gratuite d'actions se résument comme suit :

	Actions gratuites		
	Nombre av d'actions		
Solde au 31/03/09	2 324 649	0,7 an	
- attribuées	-	-	
- annulées	-	-	
- exercées	2 324 629	-	
Solde au 31/03/10	0	0	

Impacts comptables des paiements basés sur actions

La charge de personnel à comptabiliser est égale à la juste valeur des actions gratuites, estimée à la date d'attribution, multiplié par

le nombre d'actions qui sera acquis in fine. Cette charge est étalée de façon linéaire sur la durée d'acquisition des droits, soit deux ans. Concernant la réalisation des conditions de performance, les objectifs opérationnels sont supposés être réalisés à 100 %. Par ailleurs, il est supposé que 100 % des bénéficiaires seront présents dans le Groupe à l'issue de la période de 2 ans. Le montant de la charge comptabilisée au titre de paiements basés sur actions en application d'IFRS 2 s'élève à 349 milliers d'euros pour l'exercice 2009-2010

18. EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE

Le 30 mars 2009, dans le cadre du refinancement de l'emprunt OCEANE émis le 14 avril 2004, le Groupe S.T.Dupont a procédé à l'émission d'une OCEANE d'un montant de 15 000 milliers d'euros, représentée par 100 000 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 150,00 euros.

Ces obligations ont été souscrites à hauteur de 96.89 % par D and D International B.V. Elles sont remboursables en totalité au 31 mars 2014

Cet emprunt porte intérêt de 10,00 % payable à terme échu le 1er avril de chaque année. Les intérêts comptabilisés au 31 mars 2010 s'élèvent à 1 494 milliers d'euros ; la parité d'échange est de 1 000 actions pour 1 obligation.

En application de la norme IAS 32, l'OCEANE s'analyse comme un instrument financier hybride comprenant une composante capitaux propres (liée à la faculté de conversion) et une composante dette. La composante dette est valorisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif avec un taux de 12.03 %. La juste valeur de la composante dette de l'OCEANE incluse dans les dettes non courantes a été déterminée lors de l'émission obligataire, elle a été calculée à partir du taux de marché de 11.5 %. Le montant résiduel entre la juste valeur de l'OCEANE et la juste valeur de la composante dette à l'émission constitue la valeur de la composante capitaux propres.

Elle est incluse dans le poste « autres réserves » du capital et s'élève à 804 milliers d'euros.

Suivi en nombre et en valeur nominale (OCEANE 2009)

(En milliers d'euros)	En nombre	En valeur
Au 31/03/2009	100 000	15 000
Conversions (2009)	[147]	(21)
Au 31/03/2010	99 853	14 978

Situation bilancielle

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Valeur Nominale de l'Emission Obligataire	14 978	15 000
Frais d'émission et part des capitaux propres non amortis	(952)	(1 104)
Composante capital	804	804
Composante dette	14 026	13 896
Dont:		
Dont part à moins d'un an		
Dont part à plus d'un an	14 026	13 896

Intérêts courus

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Intérêts courus en début de période	8	0
Intérêts comptabilisés	1494	8
Intérêts payés	0	0
Intérêts courus en fin de période	1502	8
Coût amorti	170	0
Charge financière totale	1 672	8

19. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Dettes financières non courantes et instruments financiers associés

(en milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
(ACTIF) / PASSIF		
Dettes financières non courantes	14 127	14 123
dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)		
Instruments financiers de couverture de la dette courante (actif)		
Dettes financières non courantes après couverture	14 127	14 120
Emprunts obligataires après couverture	14 026	13 896
Autres emprunts à taux variable après swaps		
Autres emprunts à taux fixe	21	23
Dettes financières des contrats de location financement	80	201
Dettes financières non courantes après couverture	14 127	14 120

Aucune dette financière non courante n'a été garantie durant l'exercice 2009-2010, comme durant les deux exercices précédents. Au 31 mars 2010, la composante dette de l'emprunt obligataire 2009 n'a pas fait l'objet de couverture par voie d'instrument financier

La juste valeur des emprunts obligataires, au 31 mars 2010, se décompose comme suit :

Juste valeur après couverture au :

(en milliers d'euros)	Année d'émission	31/03/2010	31/03/2009	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
Société mère						
Emprunt obligataire (OCEANE)	2004	0	23 953	EUR	2009	7,00%
Emprunt obligataire (OCEANE)	2009	14 830	14 434	EUR	2014	10,00%
Part à moins d'un an		1 502	1 552			
Total		16 332	39 939			

Actifs et passifs financiers courants

Au 31 mars 2010, les dettes financières courantes consistent principalement en des emprunts bancaires, là où elles se composaient principalement de l'emprunt OCEANE 2004 (pour 23 593 milliers d'euros, intérêts courus compris) à la clôture précédente. A l'exception de l'emprunt OCEANE qui porte intérêt à 10%, les autres instruments financiers portent intérêt à des taux voisins du marché.

(en milliers d'euros) [ACTIF] / PASSIF	31/03/2010	31/03/2009
Dettes financières courantes et découverts bancaires	1 279	1 536
Part à moins d'un an des dettes financières	1 942	23 775
Intérêts courus sur emprunt obligataire	1 502	23 601
Affacturage	170	0
Dettes financières sur location financement	270	174
Dettes financières courantes	3 221	25 311
Autres passifs financiers courants		
Dépôts courants supérieurs à 3 mois		
Autres instruments financiers actifs courants		
Actifs financiers courants	0	0
Dettes financières courantes et actifs et passifs financiers associés nets	3 221	25 311

Comprend 584 milliers d'euros de découvert bancaires utilisés au 31 mars 2010 par la société mère et 695 milliers d'euros de ligne de crédit utilisée par STD Investment Pte. Ltd. (Taiwan.

La ligne affacturage désigne l'engagement valeur chez le factor au 31 mars 2010, qui tient compte d'un encours de créances cédées en clôture de 3 748 milliers d'euros, dont 2 984 milliers d'euros sont tombées en rétentions, et 559 milliers d'euros ont été affectés aux comptes de garantie.

Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, le Groupe évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette à ses capitaux propres. Aucune distribution de dividende n'a modifié le calcul des capitaux propres 2009-2010.

Le ratio dette nette sur capitaux propres est calculé de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
(ACTIF) / PASSIF		
Dettes financières courantes	3 221	25 312
Actifs financiers courants		
Dettes financières non courantes	14 127	14 123
Instruments de couverture des dettes financières non courantes		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6 392)	(29 588)
Dettes/(Ressources) financières nettes	10 956	9 847
Capitaux propres - part du Groupe	14 981	23 528
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres retraités	14 981	23 528
Ratio dette nette sur capitaux propres	73.1%	41,8%

20. <u>FOURNISSEURS</u>

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
		_
Fournisseurs et comptes rattachés	6 081	9 162
Effets à payer	12	291
		_
Dettes avec sociétés liées :	284	158
dont:		_
- Dickson Concepts Ltd	0	0
- Dickson Concepts (retail)	0	0
- Dickson Concepts (wholesale)	14	15
- Dickson com.Ltd (Open Way Co Ltd)	0	0
- Ever Success Management Ltd	0	0
- Leading Way Apparel Shanghai	270	142
- Autres	0	1
Total	6 377	9 611

La baisse du poste fournisseur par rapport à l'exercice précédent correspond à la baisse très sensible des achats afin de réduire les stocks de matières premières, composantes et produits de négoce.

21. <u>AUTRES DETTES</u>

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Dettes sociales	5 180	4 839
Taxe sur la valeur ajoutée	537	458
Produit Constaté d'avance	123	603
Intérêts à payer	73	24
Autres	2 420	4 052
Total	8 333	9 976

Au 31 mars 2010, les dettes sociales incorporent le solde (534 milliers d'euros) du moratoire sur les charges sociales obtenu en juillet 2009 et remboursable mensuellement jusqu'en aout 2010. Les autres dettes comprennent notamment les dettes sur frais de publicité et de promotion (587 milliers d'euros) ainsi que les commissions aux agents (318 milliers d'euros), honoraires d'audit (597 milliers d'euros), assurance (182 milliers d'euros) et sous-traitance (113 milliers d'euros).

22. <u>IMPOTS SUR LES SOCIETES ET IMPOTS DIFFERES</u>

Charge d'impôt sur le résultat

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Impôts courants	(688)	(404)
Impôts différés	(174)	302
Total	(862)	(102)

Analyse de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Résultat courant avant impôts	(7 965)	3 388
Taux d'impôt théorique en France	34,43%	34,43%
Impôt selon le taux théorique	2 742	(1 166)
Différence sur imposition à l'étranger	320	370
Incidence des changements de taux		
Charges et produits non imposables	(886)	647
Utilisation des déficits reportables		
Actifs d'impôts non constatés	(2 591)	(141)
Crédits d'impôts et remboursements		8
Impôts forfaitaires et régularisations	(447)	180
Total	(862)	(102)

Impôts courants

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Actifs d'impôts courants		
Actifs d'impôts courants recouvrables à moins d'un an	317	634
Total actifs d'impôts courants	317	634
Passifs d'impôts courants		
Passifs d'impôts courants à moins d'un an	(205)	(261)
Total passifs d'impôts courants	(205)	(261)

Impôts différés

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Actifs d'impôts différés		
Actifs d'impôts différés recouvrables à moins d'un an	281	299
Total actifs d'impôts différés	281	299
Passifs d'impôts différés		
Passifs d'impôts différés à moins d'un an	(195)	(27)
Total passifs d'impôts différés	(195)	(27)

Variation des impôts différés

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Solde d'impôts différés actifs ouverture	299	240
Solde d'impôts différés passifs ouverture	(27)	(23)
Solde net d'impôts différés ouverture	272	217
Variation au compte de résultat	[183]	27
Variation de change	(3)	28
Solde en fin de période	86	272
Dont:		_
Impôts différés actif	281	299
Impôts différés passif	(195)	(27)

Le remplacement de la taxe professionnelle par la CFE (considérée comme une charge opérationnelle) et la CVAE (considérée comme une taxe) a entraîné, pour cette dernière, la constatation d'une charge d'impôts différés de 230 milliers d'euros au 31 mars 2010.

Les reports déficitaires ordinaires du Groupe non constatés s'élèvent à 31 198 milliers d'euros au 31 mars 2010 (26 051 milliers d'euros au 31 mars 2009).

23. <u>COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER</u>

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	283	349
Coût de l'endettement financier brut	(1 672)	(2 105)
Dont:		_
Charges financières sur emprunts	26	
Charges financières sur contrat de location financement	(26)	(23)
Charges financières de l'Océane	(1 672)	(2 082)
Coût de l'endettement financier Net	(1 389)	(1 756)
		_
Autres Produits et charges financières	(1 440)	254
Dont:		
Gains (pertes) de change (non affectables)	(1 127)	485
Produits (charges) sur instruments dérivés		
Produits (charges) sur cession de valeurs mobilières de placement		
Autres produits (charges) financiers	(313)	(231)
Total	(2 830)	(1 502)

24. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net – part du Groupe - par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

<u>Détail du résultat dilué par action IAS 33.70 :</u>

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions après effet de la dilution.

	31/03/2010
Résultat net – part du Groupe (en milliers d'euros)	(8 826)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	422 968 986
Résultat net par action (en euros)	(0,021)
Résultat net dilué par action (en euros)	(0,014)

25. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

(En milliers d'euros)	Montant des transactions de la période (charges)/ produits	Montant bilanciel créance/ (dette)
Revenus de licences	produits	creance/ (dette)
Bondwood Investments	2 143	394
Contrats de services		
Dickson Concept LTD	(108)	
Dickson Concept LTD Retail division	39	0
Dickson Concept LTD Wholesale division	(330)	(14)
Dickson Warehousing LTD	(70)	0
Ever Success Management LTD	(142)	0
Leading Way Ltd	219	16
Dickson Interior Design Ltd	(35)	0
Hinkley Retail Division	(47)	9
Dickson Communication LTD	(1)	0
Artland Watch Cy	1	0
Leading Way Apparel Shangri Ltd	33	(270)
Autres	28	1
<u>Ventes</u>		
Hong Kong Seibu	222	30
Shenzen Seibu Dpt Store Cy Ltd	560	
Shangri Jin Jiang Dickson Centre Co Ltd	33	6
Dickson Trading (Asia) Company Ltd		27
Orfarlabo	1 452	778
Total	3 995	977

Les transactions avec les parties liées sont effectuées à des prix de marché.

Il n'existe aucune partie liée avec des personnes physiques.

L'ensemble des parties liées appartient au Groupe Dickson Concept Ltd, contrôlé majoritairement par Monsieur Dickson Poon qui contrôle également la fondation Poon, actionnaire ultime de la société S.T.Dupont SA par le biais de Broad Gain Investments Ltd.

26. REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Membres du Directoire (Rémunérations dues)

	2009-2010	2008-2009
Rémunérations dues	625	825
Options attribuées	0	0
Actions attribuées	0	356
Total	625	1 015

Monsieur Bernard Rony n'est plus membre du Directoire depuis le 31 décembre 2009.

L'engagement net comptabilisé au 31 mars 2010 au titre des avantages post-emploi est de 18 milliers d'euros (20 milliers d'euros au 31 mars 2009).

En outre, Monsieur Alain Crevet, Président du Directoire, bénéficie d'une indemnité contractuelle s'il est mis fin à son mandat. Cette indemnité est fonction de son ancienneté et des résultats consolidés. Elle représente 6 mois de rémunération brute.

Membres du Conseil de Surveillance

MM. Tissot-Dupont et Viros ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice, identique à l'exercice précédent. Monsieur Mounir Mouffarige, nommé en novembre 2009 n'a pas perçu de jetons de présence. Monsieur Robert Nüesch, démissionnaire en septembre 2009 n'a pas perçu de jetons de présence.

Le Président du Conseil de Surveillance ne perçoit pas de jetons de présence.

27. <u>ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES</u>

	Échéai	Échéances et périodes des paiements			
Au 31 mars 2010 (en milliers d'euros)	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes non courantes après couverture	14 047		14 047		
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture	1 502	1 502			
Contrats de location financement	615	300	315		
Obligations contractuelles au bilan	16 164	1 802	14 362		
Contrats de location simple	7 237	1 776	5367	94	
Engagements d'achats	0				
Obligations contractuelles hors bilan	7 237	1 776	5 241	94	
Total des obligations contractuelles	23 401	3 578	19 729	94	
Cautions en douane données					
Cautions et garanties données sur emprunts	4 314	3 314	1 000		
Garanties de passif sur cession	0				
Autres garanties données	4 372	3 886		486	
Total des autres engagements donnés	8 686	7 200	1 000	486	
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	0				
Autres engagements reçus	3 300	3 300			
Total des engagements reçus	3 300	3 300	0	0	

Les cautions et garanties données sur emprunts ou dépôts de garantie sont relatives aux emprunts ou aux lignes de crédit utilisées ou non de S.T.Dupont Italia S.p.A (1 214 milliers d'euros), S.T.Dupont Marketing Ltd. (1 914 milliers d'euros), S.T.Dupont Distribution Pte. Ltd. (186 milliers d'euros) et Orfarlabo S.A. (1 000 milliers d'euros).

Les autres engagements reçus sont relatifs à la garantie de soutien donnée par Broad Gain Investment Ltd à hauteur de 1 000 milliers d'euros et ligne de crédit mobilisable auprès de la société d'affacturage pour un montant maximum de 2 300 milliers d'euros.

Le nombre d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation est 35 469 heures

Échéances et périodes des paiements

Echeances et periodes des palements			
Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
13 916	-	13 915	1
23 606	23 606	-	-
671	218	453	-
38 193	23 824	14 368	1
8 621	1 769	6 641	211
-	-	-	-
8 621	1 769	6 641	211
46 814	25 593	21 009	212
-	-	-	-
5 257	5 257	-	-
-	-	-	-
28	28	-	-
5 285	5 285	0	0
-	-	-	-
2 000	2 000	-	-
2 000	2 000	0	0
	Total 13 916 23 606 671 38 193 8 621 - 8 621 46 814 - 5 257 - 28 5 285 - 2 000	Total A moins d'1 an 13 916 - 23 606 23 606 671 218 38 193 23 824 8 621 1 769 - - 8 621 1 769 46 814 25 593 - - 5 257 5 257 - - 28 28 5 285 5 285 - - 2 000 2 000	Total A moins d'1 an d'1

Obligations contractuelles

Les dettes non courantes sont celles incluses au bilan consolidé. Aucun swap de couverture de la dette obligataire à taux fixe n'a été souscrit depuis l'émission de l'emprunt en mars 2009. La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans la rubrique « Dettes courantes » du bilan consolidé.

Les contrats de location correspondent aux engagements pris relativement aux bâtiments, aux boutiques et aux matériels et véhicules.

Les obligations d'achat sont des obligations régies contractuellement d'acheter des immobilisations. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiés par contrat. Ces obligations concernent essentiellement les contrats d'achats d'immobilisations suite au sinistre.

Garanties données sur emprunts

Le Groupe garantit la dette bancaire de certaines filiales consolidées, et celle d'Orfarlabo S.A., seule société mise en équivalence. Ces engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations ; considérant le caractère court terme des facilités accordées et/ou le format utilisé pour chaque cautionnement (lettre de confort ou garantie à première demande), le Groupe ne considère être engagé à ce titre qu'à moins d'un an. Les banques bénéficiaires peuvent se prévaloir des conforts reçus et/ou appeler ces garanties en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles ; ces garanties ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces cautions et garanties s'élève à 4 314 milliers d'euros au 31 mars 2010.

Autres garanties données

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe peut prendre part à des accords avec des tiers. Ces engagements sont pris à des fins commerciales, ou pour d'autres contrats opérationnels. Au 31 mars 2010, les seuls engagements de cette nature sont une garantie donnée à un fournisseur par voie de lettre de crédit stand-by pour 138 milliers d'euros, et l'encours de créances cédées au titre du contrat d'affacturage confidentiel en vigueur depuis le 22 octobre 2009 pour 3 748 milliers d'euros.

28. CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les prévisions de trésorerie sont établies à partir des budgets d'exploitation de chacune des filiales en tenant des modes d'encaissement et de décaissements des différentes natures de charges et de produits.

Sur ces bases est déterminé le besoin de financement consolidé et par filiale.

Les hypothèses de chiffre d'affaires sont revues en permanence sur la base des informations communiquées par la Direction Commerciale et par la planification des commandes clients.

Le niveau des stocks au 31 mars 2010, s'il est sensiblement inférieur à celui de 31 mars 2009, nécessite néanmoins la poursuite des actions engagées dans le courant de l'exercice.

Le besoin en fonds de roulement est affecté par la saisonalité des ventes qui sont plus importantes au cours du 4ème trimestre calendaire. Compte tenu de la durée du cycle de production/vente, les achats et la production permettant d'assurer les ventes de fin d'année commencent effectivement durant le deuxième trimestre calendaire.

Sur la base des plus récentes réestimation du chiffre d'affaires et des réalisations du 1^{er} trimestre de l'exercice 2010-2011 et compte tenu du soutien accordé par l'actionnaire majoritaire, D&D International B.V. à concurrence de 1 million d'euros, la trésorerie apparaît comme suffisante pour assurer le financement des opérations pour les 12 mois à venir.

Une dégradation de 10% de l'activité par rapport au budget 2010-2011 ne créerait pas d'insuffisance de trésorerie empêchant le financement des opérations pour les 12 prochains mois.

Le Groupe dispose au 31 mars 2010 de lignes de crédit non confirmés pour un montant de 671 milliers d'euros, non utilisées au 31 mars 2010 et de lignes de crédit confirmées pour 4 645 milliers d'euros , utilisées à hauteur de 865 milliers d'euros au 31 mars 2010

La société mère dispose au 31 mars 2010 d'une ligne de financement de 2 300 milliers d'euros issue de la mise en œuvre d'un contrat d'affacturage confidentiel et portant, après restrictions, sur la quasi-totalité des créances domestiques et export émises et libellées en euros et dollars US, hors créances intra-groupes. Cette nouvelle ligne est venue se substituer à la seule ligne de crédit utilisable sous forme de découvert jusqu'alors accordée de 500 milliers d'euros. Au 31 mars 2010, l'encours de factures cédées est de 3 748 milliers d'euros, et l'avance court terme mobilisée de 170 milliers d'euros.

Par rapport aux utilisations prévisionnelles de l'exercice, il existe un risque que la ligne de crédit de 1 043 milliers d'euros au bénéfice de STD Pte. Ltd (Taiwan) soit dénoncée à son échéance. Si cela devait se produire, les financements consolidés disponibles permettraient de faire face à ce remboursement. Compte tenu des négociations menées avec les partenaires bancaires concernés, le risque sur les autres lignes de crédit confirmées ou non confirmé est très limité.

29. EXPOSITION AUX RISQUES

Le Groupe est exposé à un certain nombre de risques qui sont décrits de manière détaillée dans le rapport de gestion

Informations fournies au titre le l'IFRS 7

- Trésorerie et capitaux décrit en section 1.2.1.2 du rapport de gestion (page 11 du Document de Référence)
- Risques de liquidité décrit en section 1.4.3.1 du rapport de gestion (page 24 du Document de Référence)
- Risques de marché décrit en section 1.4.3.4 du rapport de gestion (page 26 du Document de Référence)

Sensibilité aux paramètres d'environnement (page 26 du Document de Référence)

Risques relatifs aux marchés financiers (page 27 du Document de Référence)

Gestion du risque de change (page 27 du Document de Référence)

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités (page 27 du Document de Référence)

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme (page 27 du Document de Référence)

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change (page 27 du Document de Référence)

Gestion du risque de contrepartie (page 28 du Document de Référence)

Risques relatifs aux marchés boursiers (page 28 du Document de Référence)

Risques de crédit (page 29 du Document de Référence)

- Autres informations fournies au titre des risques
- Risques liés à la crise économique décrit en section 1.4.3.2 du rapport de gestion (page 25 du Document de Référence)
- Risques opérationnels décrit en section 1.4.3.3 du rapport de gestion (page 25 du Document de Référence)

Dépendance de la Société à l'égard de certains clients

Dépendance de la Société à l'égard de certaines sources d'approvisionnement et à l'égard de certains fournisseurs Dépendance à l'égard du lancement de nouveaux produits

L'ensemble de ces informations a été auditées.

30. CHARGES OPERATIONNELLES PAR NATURE

Le Résultat opérationnel incorpore notamment les éléments suivants :

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Charges liées au personnel	25 455	29 002
dont :		
Traitements et salaires	<i>17 528</i>	19 952
Charges sociales	<i>7 575</i>	<i>8 773</i>
Charges de retraite	<i>352</i>	277
Frais de Marketing	3 038	5 862
Loyers	5 511	5 416

31. <u>AUTRES PRODUITS ET CHARGES</u>

	31/03/2010		31/03	/2009
	Autres charges	Autres produits	Autres charges	Autres produits
Litiges	(50)	139	(722)	2 778
Restructuration	(2 657)	826	0	0
Sinistre	0	0	(5 526)	16 024
Résultat sur cession d'immobilisation	(306)	0	(642)	
Gains et pertes de change	(3)	943	0	1 116
Autres	(766)	387	(1 181)	752
Total	(3 782)	2 295	(8 071)	20 670

Le plan de départs volontaires (usine et siège) a représenté une charge brute de 2 657 milliers d'euros, diminuée de l'impact de la reprise de provision nette au titre des indemnités de départs en retraite (826 milliers d'euros).

Compte tenu de la variation de l'euro par rapport aux autres devises, les gains de change restent significatifs.

32. <u>ACTIFS EVENTUELS</u>

Il n'existe aucun actif éventuel au 31 mars 2010.

33. <u>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u>

Il n'existe aucun évènement postérieur à la clôture

2.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 mars 2010)

Aux Actionnaires S.T. DUPONT 92, boulevard du Montparnasse 75014 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société S.T. DUPONT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 28 relative à la continuité d'exploitation qui expose les raisons pour lesquelles la société S.T. Dupont estime être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois ;
- La note 1.1 relative aux nouvelles normes d'application obligatoire à compter du 1er avril 2009 ;
- La note 15 relative aux provisions et passifs éventuels.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables retenues pour la préparation des états financiers au 31 mars 2010, telles que décrites en note 1.3 de l'annexe, ont été réalisées dans un contexte où les perspectives économiques restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes 28 et 29 de l'annexe aux états financiers consolidés donnent une information appropriée sur la situation de trésorerie du Groupe et son financement.
- S'agissant des risques et litiges, nous nous sommes assurés qu'ils sont décrits de façon appropriée en note 15.
- La société procède à la fin de chaque exercice à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés selon les modalités décrites en notes 1.23 et 4 des états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et nous avons apprécié le caractère approprié du maintien des provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles existantes à la clôture de l'exercice précédent et de l'absence de dotations complémentaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juillet 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Christine Bouvry S & W Associés Maryse Le Goff

3. Comptes annuels au 31 mars 2010

3.1. Comptes annuels au 31 mars 2010

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31/03/2010	31/03/2009
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net	28	39 096	44 975
Autres produits d'exploitation		16 121	16 255
Total produits d'exploitation		55 217	61 230
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats et variations de stocks de marchandises et matières premières		(11 749)	(15 202)
Autres achats et charges externes		(12 565)	(20 691)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 377)	(2 014)
Salaires et charges sociales		(22 733)	(25 230)
Dotations aux amortissements et provisions		(11 910)	(12 763)
Autres charges		(4 353)	(1 339)
Total charges d'exploitation		(64 687)	(77 239)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(9 470)	(16 009)
Produits financiers		4 810	11 442
Charges financières		(3 127)	(3 399)
RESULTAT FINANCIER	24	1 683	8 043
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(7 787)	(7 966)
Produits exceptionnels	25	1 964	23 859
Charges exceptionnelles	25	(3 024)	(5 688)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 060)	18 171
Impôts sur les bénéfices	29	(4)	10
RESULTAT DE L'EXERCICE		(8 851)	10 215

<u>Bilan</u>

ACTIF	31/03/2010					
(En milliers d'euros)	Notes	Brut	Amortissement Provisions	Net	31/03/2009	
I. ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles (nettes)	4	10 333	9 549	784	1 137	
Immobilisations corporelles (nettes)	5	38 533	26 313	12 220	12 239	
Immobilisations financières (nettes)	6 & 11	19 053	8 527	10 526	10 982	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		67 919	44 389	23 530	24 358	
II. ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours (nets)	7	16 787	5 187	11 600	17 733	
Créances clients et comptes rattachés (nets)	8	15 775	9 355	6 420	11 356	
Autres créances (nettes)	9	6 048		6 048	6 137	
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	10 & 11	3 202	62	3 140	24 475	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		41 812	14 604	27 208	59 702	
Compte de régularisation actif	12	1 156		1 156	1 016	
TOTAL DE L'ACTIF		110 887	58 993	51 894	85 075	

PASSIF (En milliers d'euros)	Notes	31/03/2010	31/03/2009
III. CAPITAUX PROPRES			
Capital	13	21 238	21 231
Primes d'émission, de fusion et d'apport	14	443	429
Réserves	15	[1 322]	(11 536)
Résultat de l'exercice	15	(8 851)	10 215
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		11 508	20 339
IV. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	17	5 789	6 865
V. DETTES À PLUS D'UN AN			
Emprunts et dettes financières	18	14 994	15 035
Fournisseurs et comptes rattachés	20		0
TOTAL DES DETTES A PLUS D'UN AN		14 994	15 035
VI. DETTES A MOINS D'UN AN			
Emprunts et dettes financières	18	6 487	24 055
Avances et acomptes reçus sur commande			0
Fournisseurs et comptes rattachés	20	5 746	9 297
Dettes fiscales et sociales	21	5 508	5 214
Autres dettes	22	1 300	2 316
TOTAL DES DETTES A MOINS D'UN AN		19 041	40 882
Compte de régularisation passif	23	562	1 954
TOTAL DU PASSIF		51 894	85 075

Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
I. OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement	(8 072)	6 786
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	6 784	3 602
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	(1 288)	10 388
II. Opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 033)	(9 770)
Acquisitions d'autres immobilisations	(279)	(987)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(1 312)	(10 757)
III. Opérations de financement		
Conversion Emprunt Obligataire en Capital	14	
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(25 799)	(5 516)
Emprunts contractés sur l'exercice	4 800	18 900
Augmentation de Capital	7	0
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(20 978)	13 384
Variation nette de la trésorerie	(23 579)	13 015
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	24 459	11 443
Trésorerie à la clôture de l'exercice	880	24 459

Évolution des capitaux propres

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Capitaux propres à l'ouverture	20 339	10 124
Variation Capitaux Propres	20	
Résultat de l'exercice	(8 851)	10 215
CAPITAUX PROPRES A LA CLOTURE	11 508	20 339

Les capitaux propres ont augmenté de 20 milliers d'euros suite aux conversions d'obligations.

S.T.DUPONT S.A. NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1.	Fait	s Marquants	110	D
	1.1.	Evolution de l'activité	111	1
	1.2.	Suivi des dettes fournisseurs	112	2
	1.3.	Délégations données au Directoire en vue d'augmenter le capital social	113	3
	1.4.	Autorisations financières	114	4
2.	Prin	cipes comptables	115	5
	2.1.	Général	115	5
	2.2.	Immobilisations incorporelles	115	5
	2.3.	Immobilisations corporelles	116	6
	2.4.	Frais de recherche et développement	116	6
	2.5.	Immobilisations financières		
	2.6.	Stocks et en-cours	116	6
	2.7.	Créances clients et autres créances	117	7
	2.8.	Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement		
	2.9.	Disponibilités		
	2.10.	Comptes de régularisation		
	2.11.	Conversion des éléments en devises		
	2.12.	Provision pour garantie		
	2.13.	Autres provisions	11:	7
	2.14.	Engagements vis-à-vis du personnel		
	2.15.	Recours à des estimations et au jugement		
	2.16.	Continuité d'exploitation		
3.	Test	ts de valeur sur actifs immmobilises		
4.		nobilisations incorporelles		
5.		nobilisations corporelles		
6.		nobilisations financières		
7.	Sto	ks et en-cours	125	5
8.		ances clients et comptes rattachés		
9.		res créances		
10.		ponibilités et valeurs mobilières de placement		
11.		ons auto-détenues		
12.	Con	nptes de régularisation actif	12:	7
13.		ital social		
14.		nes		
15.	Rés	erves et résultat de l'exercice	12:	7
16.		n d'attribution d'actions gratuites		
17.		visions pour risques et charges et passifs eventuels		
18.		prunts et dettes financières		
19.		orunt obligataire		
20.		rnisseurs et comptes rattachés		
21.		tes fiscales et sociales		
22.		res dettes		
23.		nptes de régularisation passif		
24.		ULTAT financier		
25.		nents exceptionnels		
26.		osition aux risques de taux et de change		
	26.1.	Sensibilité aux paramètres d'environnement		
	26.2.	Risques relatifs aux marchés financiers		
	26.3.	Gestion du risque de change		
	26.4.	Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités		
	26.5.	Gestion du risque de taux sur la dette à long terme		
	26.6.	Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change		
	26.7.	Risques relatifs aux marchés boursiers		
	26.8.	Risques de liquidité		
	26.9.	Risques de crédit		
27.		agements hors bilan et obligations contractuelles		
28.		fres d'affaires par zone géographique		
29.		ôts sur les bénéfices		
			138	

	29.2. Situation fiscale différée	
30.	D. Éléments concernant les entreprises liées	138
31.		
32.	2. Rémunération allouée aux organes de direction	139
	32.1. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2009/2010	
	32.2. Rémunération des membres du Directoire allouées au titre de l'exercice 2009-2010 et 200	8-2009139
33.	3. evenements posterieurs à la cloture	139
34.	4. Tableau des filiales et participations	140
35	5 Identité de la Société consolidante	141

1. FAITS MARQUANTS

Crise économique

La crise économique a produit des effets significatifs sur certains marchés. Alors que nous avons été en mesure d'en limiter l'impact dans les zones où nous opérons en direct ou par l'intermédiaire de filiales, nous avons subi de plein fouet la crise économique sur certains marchés où nous opérons au travers de distributeur. Ceci est particulièrement sensible en Russie où le chiffre d'affaires a reculé de 92% et dans une moindre mesure au Moyen Orient avec un recul de 29%. Cette baisse du chiffre d'affaires est directement lié au niveau des stocks chez nos agents et distributeurs qui ont réduit leurs achats afin d'écouler leurs stocks.

Nous avons été en mesure de compenser partiellement ce recul en investissant de nouveaux marchés (Europe de l'Est, Asie Centrale) mais cela a été insuffisant pour compenser la perte de chiffre d'affaires.

Réduction du niveau des stocks

Les stocks avaient atteint un niveau très élevé à la fin de l'exercice précédent du fait de l'effet combiné des opérations de sous traitance générées par l'incendie et de la crise économique qui avait commencé en septembre 2008.

Afin de réduire le niveau des stocks, un certain nombre d'actions ont été engagées dès l'exercice précédent :

- Arrêt des commandes de produits de négoce ;
- Recours massif au chômage partiel afin d'ajuster la production aux besoins générés par les ventes ;
- Opération de déstockage sur les produits hors collection ;

L'ensemble de ces actions, a permis de baisser le stock de produits finis de plus de 41% et le stock de composants et matières premières de 26%.

A fin mars 2010, le niveau des stocks de produits finis est satisfaisant pour les briquets, instruments à écrire et ceintures. Il reste encore un peu trop élevé pour la maroquinerie.

Les actions engagées seront poursuivies afin de maintenir la couverture de stock au strict nécessaire. Par ailleurs, le stock de composants fait l'objet d'un suivi rigoureux afin de l'adapter au niveau de production prévu pour l'exercice 2010-2011.

Mise en œuvre de l'affacturage

En octobre 2009, un système d'affacturage a été mis en œuvre afin de conforter la trésorerie de S.T.Dupont SA. Au travers de cette opération, la société a obtenu une ligne de financement de 2.3 millions d'euros, utilisable en fonction des cessions de créances effectuées auprès de la société de factoring.

Moratoire sur les charges sociales

Compte tenu des délais d'obtention des indemnités de chômage partiel à l'usine de Faverges, S.T.Dupont SA a été conduite à demander et obtenir un moratoire sur les charges sociales pour un montant de 1.7 million d'euros remboursable sur 12 mois jusqu'à aout 2010.

Lancement de l'e.boutique

Au 1^{er} avril 2009, un site de vente en ligne a été ouvert qui concernait, dans un premier temps, le marché Français. Devant le succès de cette e.boutique, il a été étendu à l'ensemble de l'Europe de l'Ouest dans le courant de l'exercice.

Mise en œuvre d'un plan de départs volontaires (France)

Compte tenu du niveau d'activité prévisionnel et du poids de frais fixes dans la structure de nos coûts, nous avons engagé un plan de départs volontaires qui concerne le centre industriel et le siège. Ce plan a commencé à produire ses effets sur la fin de l'exercice 2009-2010. Au total, il aura permis de baisser les effectifs de la France de 78 personnes (19 au siège, 21 fixes usine et 38 variables de production).

Restructuration de la filiale japonaise

Compte tenu du niveau de l'activité de la filiale japonaise et de sa dépendance envers les grossistes, nous avons mis en œuvre une réorganisation qui vise à la rendre plus légère et d'être en mesure d'être à l'équilibre au niveau d'activité actuel.

Par ailleurs, la filiale japonaise a bénéficié d'un abandon de créances de la part de la société mère à hauteur de 4321 milliers d'euros

Démission d'un membre du Conseil de Surveillance

En date du 30 septembre 2009, Monsieur Robert Nüesch a présenté sa démission de Vice-Président et de membre du Conseil de Surveillance pour raisons de santé.

Nomination au Conseil de Surveillance

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Robert Nüesch, le Conseil de Surveillance a coopté Monsieur Mounir Mouffarige, qui a exercé diverses fonctions au sein du Groupe Richemont et notamment la fonction de Président de la maison de couture Chloé. Il a fondé la société France Luxury Group et a été également président de la société Emmanuel Ungaro. Sa nomination devra être approuvée lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2010. Monsieur Mouffarige a été également élu en tant que Vice-Président du Conseil de Surveillance

Démission d'un membre du Directoire

Au 31 décembre 2009, Monsieur Bernard Rony a présenté sa démission de membre du Directoire afin de se consacrer à un projet personnel. Conformément aux statuts, le Conseil de Surveillance n'a pas procédé à son remplacement. Le Directoire est donc formé de 2 membres, Messieurs Alain Crevet et Michel Suhard.

Dépréciation des actifs

Dans le cadre des normes comptables applicables, la Société a comparé la valeur comptable de ses actifs immobilisés à leur valeur recouvrable déterminée. Les tests de valeur effectués au 31 mars 2010 n'ont pas conduit à comptabiliser de dépréciation supplémentaire sur ces actifs.

1.1. <u>Evolution de l'activité</u>

L'activité de la société mère (S.T.Dupont S.A.) se concentre sur la production de produits durs (briquets, instruments à écrire et accessoires) pour l'ensemble des sociétés du Groupe et sur la commercialisation de l'ensemble des produits de la gamme pour la France et certains marchés export en livraison directe.

- Analyse du compte de résultat
 - Le chiffre d'affaires net ressort à 39.1 millions d'euros, soit une baisse de 13.1 % par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu de sa position de fournisseur quasi exclusif des produits vendus, S.T.Dupont S.A. a bénéficié de la progression du chiffre d'affaires constaté dans la distribution contrôlée. Néanmoins, cela n'a pas permis de compenser le recul des ventes aux agents et distributeurs dont le niveau de stock était particulièrement élevé et qui ont réduit de manière extrêmement significative le niveau de leurs achats dans le courant de l'exercice 2009-2010.
 - Les autres produits d'exploitation sont stables à + 16.1 millions d'euros ;
 - les achats et variations de stocks de marchandises et matières premières baissent de 22.7% par rapport à l'exercice précédent, conséquence de la volonté de baisse des stocks ;
 - les autres achats et charges externes sont en recul sensible (-39.3%) du fait du recul de la sous-traitance particulièrement élevée en 2008-2009 suite à l'incendie et à la politique de réduction des frais généraux qui vise à retrouver une rentabilité pérenne;
 - les frais de personnel sont en recul de 9.9 % compte tenu du recours au chômage partiel pendant une grande partie de l'exercice suite au recul de la production et des mesures de réduction d'effectif engagées dans le courant du dernier trimestre de l'exercice et qui porteront principalement leurs fruits sur l'exercice 2010-2011;
 - les dotations aux amortissements et provisions ressortent à 11.9 millions d'euros en 2009-2010 contre 12.8 millions d'euros en 2008-2009. Le recul provient de la baisse du stock qui a induit des reprises de provision pour dépréciation que n'a pas compensé l'augmentation des amortissements suite à la reconstruction de l'usine

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation de l'exercice est négatif à -9.5 millions d'euros contre – 16.0 millions d'euros.

Le résultat financier ressort à +1.7 millions d'euros (+8.0 millions d'euros en 2008-2009). La baisse correspond à un recul significatif des dividendes encaissés sur l'exercice (-6.4 millions d'euros).

Alors que le résultat exceptionnel de l'exercice précédent intégrait les indemnités d'assurances suite au sinistre, le résultat exceptionnel de l'exercice 2009-2010 fait ressortir une perte de -1.1 million d'euros du fait, notamment, de l'impact du plan

d'attribution d'actions gratuites et de la mise en œuvre du plan de départs volontaires intervenu dans le courant du dernier trimestre de l'exercice.

Le résultat net de S.T.Dupont S.A. ressort à -8.9 millions d'euros contre + 10.2 millions d'euros 2008-2009.

• Analyse de la structure financière

Au niveau de la structure financière, les principales variations constatées sont les suivantes :

- La capacité d'autofinancement ressort à -8.1 millions d'euros à fin mars 2010, contre +6.8 millions d'euros pour l'exercice précédent.
- La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation est positive à + 6.8 millions d'euros, conséquence de la baisse des stocks et de créances clients suite à la mise en œuvre de l'affacturage, partiellement compensé par la baisse du crédit fournisseurs suite à la mise en œuvre de la loi LME et à la baisse des achats.
- Les décaissements nets liés aux flux d'investissement sont en sensible diminution sur l'exercice (- 1.3 millions d'euros contre 10.8 millions d'euros en 2008-2009), conséquence de la reconstruction de l'usine
- La variation de trésorerie issue des opérations de financement ressort à -21.0 millions d'euro contre + 13.4 millions d'euros sur l'exercice précédent du fait du remboursement de l'emprunt OCEANE 2004 d'un montant de 23.5 millions d'euros, partiellement compensé par de nouveaux emprunts à hauteur de 4.8 millions d'euros.

Globalement, la trésorerie baisse de +23.6 millions d'euros sur l'exercice après remboursement de l'OCEANE 2004.

Analyse du bilan

Au niveau bilanciel, les principales variations concernent :

- La baisse des stocks nets du fait de la limitation drastique des achats de produits de négoce et la baisse de la production :
- Les créances clients ont fortement diminuées du fait de la mise en œuvre de l'affacturage (-3.7 millions d'euros) et d'un abandon de créances au profit de la filiale japonaise (-3.6 millions d'euros).
- Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ressortent à 3.1 millions d'euros à fin mars 2010 contre 24.5 millions au 31 mars 2009 du fait, du remboursement de l'OCEANE 2004 le 1er avril 2009, de la consommation de trésorerie par l'exploitation compensés par la baisse du stock et la mise en place d'un affacturage;
- Les fournisseurs et comptes rattachés reculent de -3.6 millions d'euros du fait du recul des achats de matières premières et composants et de la baisse des charges externes.

1.2. <u>Suivi des dettes fournisseurs</u>

Dans le cadre de la loi LME, la durée de crédit a été limitée de manière significative. Compte tenu de ses sources d'approvisionnement, la société n'a pratiquement pas bénéficié d'accords dérogatoires et, au contraire, a dû accorder à ses clients français une durée de crédit supérieure à celle fixée par la loi LME du fait de l'accord de la fédération B.J.O. La synthèse des dettes fournisseurs échues et non échues est la suivante :

	Non ecnu					
en milliers d'euros	Echu	0 à 30	30 à 60	Supérieur à 60 iours	TOTAL	
en mittiers à euros	ECNU	jours	jours	ou jours	TUTAL	
Dettes fournisseurs	1 200	1 721	228	567	3 717	
Autres éléments (factures non parvenues)					2 029	
Total Fournisseurs	1 200	1 721	228	567	5 746	

Les dettes échues correspondent principalement à des échéances entre 0 et 30 jours pour lesquelles les délais de contrôle rendent difficiles le respect de l'échéance.

1.3. <u>Délégations données au Directoire en vue d'augmenter le capital social</u>

Les Assemblées Générales des 7 septembre 2007, 28 novembre 2007 et 10 septembre 2009 ont accordé au Directoire des délégations en vue d'augmenter le capital social détaillées ci-dessous :

Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de	Date d'échéance
	l'augmentation de capital	Date d echeance
Attribution d'options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ou à certains d'entre eux (18° résolution AGM du 07/09/07	dans la limite de 2 % du capital social	7 novembre 2010
Attribution d'options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ou à certains d'entre eux (19e résolution AGM du 07/09/07)	dans la limite de 7 % du capital social existant au 7 septembre 2007	7 novembre 2010
Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel ou aux mandataires sociaux (1 ^{ère} résolution AGE du 28/11/07)	dans la limite de 5 % du capital social	28 février 2011
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (7e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec délai de priorité pour les actionnaires, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (8e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport (9e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 7e, 8e et 10e résolutions (11e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société (12e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature (13e résolution AGM du 10/09/2009)	dans la limite de 10 % du capital social	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par les filiales de la société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (14e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (15ème résolution de l'AGM du 10/09/2009)	500 000€	10 novembre 2011

1.4. <u>Autorisations financières</u>
Le Directoire dispose des autorisations financières, sur délégation de l'Assemblée Générale :

Le Directoire dispose des autorisations financières, sur délég	gation de l'Assemblee Generale :	
Nature des autorisations	Montant nominal maximal autorisé de	Date d'échéance
	l'augmentation de capital	
Attribution d'options d'achat d'actions aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ou à certains d'entre eux (18º résolution AGM du 07/09/07	dans la limite de 2 % du capital social	7 novembre 2010
Attribution d'options de souscription d'actions aux membres du personnel salarié ainsi qu'aux dirigeants ou à certains d'entre eux (19° résolution AGM du 07/09/07)	dans la limite de 7 % du capital social existant au 7 septembre 2007	7 novembre 2010
Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel ou aux mandataires sociaux (1 ^{ère} résolution AGE du 28/11/07)	dans la limite de 5 % du capital social	28 février 2011
Achat et revente éventuelle des actions S.T.Dupont (6° résolution AGM du 10/09/2009°	Dans la limite de 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date d'arrêté des comptes, au prix d'achat maximum de 0,50 €	10 septembre 2010
Augmentation de capital par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (7e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, mais avec délai de priorité pour les actionnaires, d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (8e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport (9e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000 €	10 novembre 2011
Autorisation pour fixer, dans la limite de 10% du capital social, le prix d'émission, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. (10e résolution AGM du 10/09/2009)	Le prix ne pourra être inférieur au prix moyen pondéré par le volume de l'action lors de la séance de Bourse précédant l'annonce du lancement de l'opération, diminué d'une décote maximale de 5%. Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de cette autorisation ne pourra excéder 10% du capital social par période de 12 mois ainsi que le plafond global fixé par la 8° résolution de l'AGM du 10/09/2009 sur lequel il s'impute	10 novembre 2011
Autorisation d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des 7e, 8e et 10e résolutions (11e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Autorisation d'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société (12e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature (13e résolution AGM du 10/09/2009)	dans la limite de 10 % du capital social	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires en conséquence de l'émission par les filiales de la société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société (14e résolution AGM du 10/09/2009)	5 000 000€	10 novembre 2011
Augmentation de capital par émission de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservés aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (15ème résolution de l'AGM du 10/09/2009)	500 000€	10 novembre 2011

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. <u>Général</u>

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des nouvelles règles relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, exposés ci-après ;
- continuité d'exploitation ;
- indépendance des exercices.

Les principes et méthodes de comptabilisation sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice 2008/2009.

Les comptes sont établis conformément au PCG (art 531-1) et aux principes comptables généralement admis.

La préparation des comptes annuels nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La date d'arrêté des comptes de S.T.Dupont S.A. est le 31 mars de chaque année.

2.2. <u>Immobilisations incorporelles</u>

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Ce sont les actifs non monétaires identifiables, sans substance physique, qui sont détenus par S.T.Dupont S.A. Ceux-ci sont utilisés à des fins de production ou de fourniture des biens ou services dont la durée d'utilisation prévue est supérieure à un exercice.

Le coût d'entrée des éléments incorporels répondant aux critères d'immobilisation correspond à leur prix d'achat, augmenté de tous les coûts directs engagés pour permettre à ces éléments de fonctionner selon leur objet.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité déterminée selon leur cycle ou leurs conditions d'exploitation.

Immobilisations incorporelles	Durée		
Droit au bail	durée du bail		
Frais de collection prêt à porter	6 mois		
Moules et empreintes	3 ans		
Logiciels	de 1 à 3 ans (si standard), de 5 à 10 ans (si spécifiques, ERP)		

La Société a appliqué à compter du 1er avril 2005 le règlement CRC n° 2004-6 relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs et le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. L'impact de ce changement de méthode lié au calcul des amortissements rétroactivement à cette date a été comptabilisé par les capitaux propres.

Les droits au bail sont amortis sur la durée du bail, à compter de l'entrée dans les lieux avec effet rétroactif au 1er avril 2005. Auparavant ils ne faisaient pas l'objet d'amortissement. Une provision pour dépréciation était constituée dans le cas où leur valeur probable de réalisation déterminée sur la base de rapports d'experts devenait inférieure à leur valeur comptable.

Les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin sont constatés en immobilisations incorporelles et amortis sur 6 mois.

Les frais de moules et empreintes assimilables à des frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur trois ans.

La Société est amenée à tester la valeur recouvrable de ses actifs incorporels, dès lors qu'apparaissent des indices de pertes de valeur les affectant et, qu'il y ait un indice de perte de valeur ou non, et de tester annuellement la valeur recouvrable de toute

immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée et de toute immobilisation incorporelle qui n'est pas encore mise en service.

Une dépréciation, ou une reprise, est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

2.3. <u>Immobilisations corporelles</u>

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée probable d'utilité économique :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
Constructions	30 ans
Agencements, aménagements, installations liées à des constructions	20 - 25 ans
Mobilier	3 - 10 ans
Matériel et outillage	3 - 8 ans
Agencements, aménagements, installations	5 - 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel micro- informatique	3 ans

La Société est amenée à tester la valeur recouvrable de ses actifs corporels, dès lors qu'apparaissent des indices de pertes de valeur les affectant.

Une dépréciation, ou une reprise, est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif, dès lors qu'apparaissent des indicateurs de perte ou de reprise de valeur les affectant.

2.4. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont passés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif du bilan lorsqu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs pour l'entreprise et amortis sur une durée de 3 ans.

2.5. <u>Immobilisations financières</u>

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (ou de leur valeur réévaluée) ou de leur valeur d'usage.

Cette dernière est déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Les dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation sont comptabilisées en charges financières. Les reprises sur provisions sont comptabilisées en produits financiers.

2.6. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition ou de production, et de leur valeur vénale (valeur nette de réalisation ou coût de remplacement). Le coût d'acquisition ou de production est déterminé selon la méthode du coût standard avec incorporation des écarts sur la base "premier entré-premier sorti". L'incorporation des écarts est fondée sur la capacité normale de production de l'entreprise. Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La Société procède à une reprise totale de la provision de l'exercice précédant pour re-doter la provision de l'exercice.

2.7. Créances clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée par client lorsque la valeur d'inventaire des créances, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur comptabilisée. Les opérations avec la société de factoring sont comptabilisées en autres créances et autres dettes.

2.8. <u>Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement</u>

Les dépôts à terme correspondent à des certificats de dépôts d'échéance inférieure à 3 mois, et les valeurs mobilières de placement ne comprennent que des parts de FCP monétaires libellés en euros.

Les valeurs mobilières de placement comprennent d'une part des actions d'autocontrôle et d'autre part, des sicav monétaires.

Les actions auto-détenues ont été acquises dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2007, et affectées au plan d'attribution d'actions gratuites autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 novembre 2007.

Le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008 a été appliqué de manière prospective conformément à la recommandation CRC 2009-R.01 du 5 février 2009.

2.9. Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux liquidités non diminuées des découverts bancaires.

2.10. Comptes de régularisation

Ils correspondent pour l'essentiel aux frais d'émission de l'Océane qui sont amortis sur la durée de l'emprunt et aux charges constatées d'avance.

2.11. <u>Conversion des éléments en devises</u>

Les transactions en devises sont converties aux taux en vigueur à la date de chacune des transactions. Les créances et dettes libellées en devises sont converties en euros sur la base des taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en "écarts de conversion" au bilan. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques calculée après neutralisation des opérations faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains de change latents, par contre, ne sont pas comptabilisés en produits financiers dans le compte de résultat.

2.12. Provision pour garantie

Une provision pour garantie est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des produits vendus en France et à l'étranger. Cette provision est ajustée annuellement sur la base des taux de retour historiques des produits vendus.

2.13. <u>Autres provisions</u>

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la Société a une obligation vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Cette provision est destinée à couvrir l'ensemble des coûts estimés des restructurations (indemnités de licenciements, pré retraites, préavis non effectués, coûts de formation des personnes devant partir) ainsi que les coûts de fermeture de boutiques. Dès lors qu'un litige avec un tiers identifié existe, une provision pour risques est comptabilisée sur la base d'une estimation du montant de ce risque à partir des éléments dont le Groupe dispose au moment de l'arrêté des comptes.

2.14. <u>Engagements vis-à-vis du personnel</u>

• Engagements de retraite

A leur départ, les employés de la Société perçoivent une indemnité conforme à la loi et aux conventions collectives de la Société.

La couverture des droits acquis par le personnel en matière d'indemnités de départ à la retraite est confiée à une compagnie d'assurance qui supporte les coûts entraînés par le départ des personnes.

L'engagement technique a été évalué selon une méthode actuarielle à 2 192 milliers d'euros au 31 mars 2010 dont 369 milliers d'euros couverts par le fonds d'assurance et 1 823 milliers d'euros couverts par une provision dans les comptes au 31 mars 2010.

Le coût des engagements de retraite est pris en charge dans le compte de résultat afin de répartir le coût régulièrement sur la carrière des employés.

• Engagements de mutuelle

La Société comptabilise les engagements destinés à couvrir les dépenses de mutuelle pour les retraités partis en retraite avant le 1er janvier 2001 (elle ne couvre pas les dépenses de mutuelle pour le personnel partant en retraite après le 31 décembre 2000).

La provision s'élève à 794 milliers d'euros au 31 mars 2010.

2.15. Recours à des estimations et au jugement

- La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.
- Ainsi les comptes annuels de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de la crise économique et financière. Les effets de la crise ont été pris en compte notamment dans la valorisation des actifs tels que les immobilisations, les stocks, les créances clients et les passifs.
- Les principales hypothèses retenues par la Société sont détaillées dans les paragraphes suivants de l'annexe :
 - Notes 3, 4, et 5: tests de valeurs sur actifs immobilisés, immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles
 - Note 17 : provisions

2.16. Continuité d'exploitation

Les prévisions de trésorerie sont établies à partir des budgets d'exploitation de chacune des filiales en tenant des modes d'encaissement et de décaissements des différentes natures de charges et de produits.

Sur ces bases est déterminé le besoin de financement consolidé et par filiale.

Les hypothèses de chiffre d'affaires sont revues en permanence sur la base des informations communiquées par la Direction Commerciale et par la planification des commandes clients.

Le niveau des stocks au 31 mars 2010, s'il est sensiblement inférieur à celui de 31 mars 2009, nécessité néanmoins la poursuite des actions engagées dans le courant de l'exercice.

Le besoin en fonds de roulement est affecté par la saisonalité des ventes qui sont plus importantes au cours du 4ème trimestre calendaire. Compte tenu de la durée du cycle de production/vente, les achats et la production permettant d'assurer les ventes de fin d'année commencent effectivement durant le deuxième trimestre calendaire.

Sur la base des plus récentes réestimation du chiffre d'affaires et des réalisations du 1^{er} trimestre de l'exercice 2010-2011 et compte tenu du soutien accordé par l'actionnaire majoritaire, D&D International B.V. à concurrence de 1 million d'euros, la trésorerie apparaît comme suffisante pour assurer le financement des opérations pour les 12 mois à venir.

Une dégradation de 10% de l'activité par rapport au budget 2010-2011 ne créerait pas d'insuffisance de trésorerie empêchant le financement des opérations pour les 12 prochains mois.

La société mère dispose au 31 mars 2010 d'une ligne de financement de 2 300 milliers d'euros issue de la mise en œuvre d'un contrat d'affacturage confidentiel et portant, après restrictions, sur la quasi-totalité des créances domestiques et export émises et libellées en euros et dollars US, hors créances intra-groupes. Cette nouvelle ligne est venue se substituer à la seule ligne de crédit utilisable sous forme de découvert jusqu'alors accordée de 500 milliers d'euros. Au 31 mars 2010, l'encours de factures cédées est de 3 748 milliers d'euros, et l'avance court terme mobilisée de 170 milliers d'euros.

Ce contrat d'affacturage peut être dénoncé par l'établissement créancier à tout moment moyennant le respect d'un préavis de 3 mois avant que le remboursement ne soit exigible de plein droit. En outre, le niveau des restrictions conventionnelles étant dépendant de l'évaluation par la compagnie d'assurance crédit du risque de défaut des acheteurs et de l'allongement des délais de paiement de ces mêmes clients, il existe un risque que la société mère ne soit pas en mesure de mobiliser au besoin la totalité de la limite de financement. Si cela devait se produire, les financements et/ou la trésorerie consolidés disponibles, augmentés si nécessaire du soutien de l'actionnaire majoritaire, permettraient de faire face à ce remboursement.

3. TESTS DE VALEUR SUR ACTIFS IMMMOBILISES

Dans le cadre des normes comptables en vigueur, la société a été conduite à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable (valeur d'utilité).

Les hypothèses clés retenues pour l'estimation de la valeur au 31 mars 2010 sont les suivantes :

- Détermination du chiffre d'affaires prévisionnel à 4 ans sur la base d'une analyse détaillée par marché croisée avec une analyse par activités prenant en compte les projets de lancement des nouveaux produits connus à ce jour ainsi qu'une estimation de l'impact sur les collections existantes ;
- Maintien des taux de marge brute aux niveaux actuels ;
- Estimation des frais généraux sur la base des tendances constatées et des plans de développement prévus ;
- Estimation des investissements et de la variation du besoin en fonds de roulement sur la base des plans de développement (investissements) et de la variation du chiffre d'affaires (BFR)

Les chiffres d'affaires prévisionnels ont été déterminés à partir d'un budget au 31 mars 2011 d'une hypothèse de sortie de crise à horizon 2012.

Les cash flow prévisionnels ont été actualisés en utilisant un coût moyen pondéré du capital (WAAC) de 13.5% après impôts Le taux de croissance à l'infini permettant de déterminer la valeur terminale ressort à 2.5%.

Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation supplémentaire des actifs immobilisés au 31 mars 2010.

La sensibilité de la juste valeur aux hypothèses a été appréhendée selon deux axes :

- Variation de +/- 2.0 points du taux d'actualisation combiné à une variation de +/- 1.5 points du taux de croissance à l'infini;
- Variation de +/- 2.0 points du taux d'actualisation combiné à une variation du taux de marge opérationnelle de -4.5 points dans la mesure où le poids de frais fixes est particulièrement important ce qui rend la marge opérationnelle très sensible au niveau de chiffre d'affaires.

Dans tous les cas de figure et en retenant les hypothèses les plus défavorables, la valeur recouvrable reste très légèrement supérieure à la valeur comptable des actifs.

4. <u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Frais d'Établissement	59	59
Marques	781	777
Droits au bail	3 506	3 506
Frais de Développement	1 466	1 552
Autres immobilisations incorporelles	4 521	6 245
TOTAL VALEUR BRUTE	10 333	12 139
Frais d'Établissement	(59)	(59)
Marques	(259)	(208)
Droits au bail	(3 506)	(3 506)
Frais de Développement	(1 129)	(955)
Autres immobilisations incorporelles	(3 965)	(5 543)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(8 918)	(10 271)
Frais d'Établissement	0	0
Marques	(522)	(522)
Droits au bail	0	0
Frais de Développement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	[109]	(209)
TOTAL DEPRECIATIONS	(631)	(731)
Frais d'Établissement	0	0
Marques	0	47
Droits au bail	0	0
Frais de Développement	337	597
Autres immobilisations incorporelles	447	494
TOTAL VALEUR NETTE	784	1 137

Les « Marques » correspondent essentiellement à des marques achetées soit dans un objectif de protection juridique, soit pour une exploitation ultérieure et font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

Le poste « Droit au bail » comprend une boutique en « propre », avenue Montaigne, à Paris.

Les « Frais de Développement » comprennent les frais engagés pour la conception et la fabrication de nouvelles lignes de produits ou de nouvelles technologies s'y rapportant ainsi que les frais de collection de l'activité prêt-à-porter masculin.

Les « Autres immobilisations incorporelles » correspondent essentiellement à des logiciels.

Conformément aux règles comptables en vigueur, la société été conduite à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable (valeur d'utilité), ainsi qu'indiqué en note 3 qui a conduit à ne pas passer de dépréciation complémentaires des actifs.

Afin d'être en conformité avec le CNC et, nonobstant la provision pour perte de valeur existante, les immobilisations sont amorties suivant le plan d'amortissement initial (la durée fiscale légale est égale à la durée économique comptable) en dotations exceptionnelles et une reprise de dépréciation d'un montant identique est constatée pour neutraliser cette dotation.

Immobilisations incorporelles par mouvement

(En milliers d'euros)	Frais Ets	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
au 31/03/2009	59	777	3 506	1 552	6 245	12 139
Acquisitions		4		165	91	260
Cessions				(251)	(1 816)	(2 067)
Autres						
au 31/03/2010	59	781	3 506	1 466	4 520	10 332
(En milliers d'euros)	Frais Ets	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
AMORTISSEMENTS						
au 31/03/2009	(59)	(208)	(3 506)	(955)	(5 542)	(10 270)
Dotations		(51)		(426)	(236)	(713)
Reprises				252	1 814	2 066
au 31/03/2010	(59)	(259)	(3 506)	(1 129)	(3 964)	(8 917)
(En milliers d'euros)	Frais Ets	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
DEPRECIATIONS CUMULEES						
au 31/03/2009	0	(522)	0	0	(209)	(731)
Reprise de Pertes de valeur comptabilisées en produits					100	100
au 31/03/2010	0	(522)	0	0	(109)	(631)
(En milliers d'euros)	Frais Ets	Brevets	Droit au Bail	R&D	Autres	Total
VALEUR NETTE COMPTABLE						
au 31/03/2009	0	46	0	596	495	1 137
au 31/03/2010	0	0	0	337	447	784

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Terrains	162	162
Constructions	6 270	6 158
Agencements	6 372	6 663
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	19 689	20 367
Autres Immobilisations	5 909	7 661
Immobilisations corporelles en cours	131	346
Total Valeur Brute	38 533	41 356
Terrains	0	0
Constructions	(2 387)	(2 217)
Agencements	(2 191)	(2 215)
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	[10 614]	(10 942)
Autres Immobilisations	(4 865)	(6 283)
Total Amortissements	(20 057)	(21 657)
Terrains	[162]	(162)
Constructions	(1 458)	(1 552)
Agencements	[1 244]	(1 574)
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	(2 948)	(3 592)
Autres Immobilisations	(444)	(580)
Immobilisations corporelles en cours	0	0
Total Depreciations	(6 256)	(7 460)
Terrains	0	0
Constructions	2 425	2 389
Agencements	2 937	2 874
Installations techniques, Matériels et Outillages Industriels	6 128	5 833
Autres Immobilisations	601	798
Immobilisations corporelles en cours	131	345
Total Valeur Nette	12 220	12 239

La valeur brute des immobilisations corporelles diminue de 2 824 milliers d'euros compte tenu d'investissements (principalement industriels) de 1 031 milliers d'euros et de mises au rebut pour un montant de 3 855 milliers d'euros.

Les « Autres immobilisations corporelles » comprennent essentiellement du mobilier, des agencements divers et des meubles de présentoirs en France.

Conformément aux règles comptables en vigueur, la société été conduite à comparer la valeur comptable de ses actifs à leur valeur recouvrable (valeur d'utilité), ainsi qu'indiqué en note 3 qui a conduit à ne pas passer de dépréciation complémentaires des actifs. Afin d'être en conformité avec le CNC et, nonobstant les provisions pour perte de valeur existantes, les immobilisations sont amorties suivant le plan d'amortissement initial (la durée fiscale légale est égale à la durée économique comptable) en dotations exceptionnelles et une reprise de dépréciation d'un montant identique est constatée pour neutraliser cette dotation.

Immobilisations corporelles par mouvement

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agencts Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
VALEUR BRUTE au 31/03/2009	162	6 158	6 663	20 704	7 670	41 357
Acquisitions	0	112	252	586	81	1 031
Cessions ou mise au rebut	0	0	(562)	(1 469)	(1 824)	(3 855)
Autres (*)	0	0	19		(19)	
au 31/03/2010	162	6 270	6 372	19 821	5 908	38 533

^{(*) :} concerne des immobilisations classées en « immobilisations en cours » au 31 mars 2009 et dont l'affectation a été revue lors de la mise en service

(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agencts Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
AMORTISSEMENTS						
au 31/03/2009		(2 217)	(2 215)	(10 942)	(6 283)	(21 657)
Dotations		(170)	(407)	(1 030)	(404)	(2 011)
Reprises suite à cession ou mise au rebut		0	431	1 357	1 823	3 611
au 31/03/2010		(2 387)	(2 191)	(10 615)	(4 864)	(20 057)
(En milliers d'euros)	Terrains	Construc- tions	Agencts Construct.	Mat & Out Indus	Inst Agcts & Autres	Total
DEPRECIATIONS CUMULEES						
au 31/03/2009	(162)	(1 552)	(1 574)	(3 592)	(580)	(7 460)
Reprise de perte de valeur en produits	0	93	330	644	137	1 204
au 31/03/2010	(162)	(1 459)	(1 244)	(2 948)	(443)	(6 256)
Valeur Nette Comptable						
au 31/03/2009	0	2 389	2 874	6 171	807	12 239
au 31/03/2010	0	2 424	2 937	6 258	601	12 220

6. <u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Titres de Participation	18 502	18 502
Créances rattachées à des Participations	116	114
Autres immobilisations financières	435	460
TOTAL VALEUR BRUTE	19 053	19 076
Titres de Participation	(8 527)	(8 061)
Créances rattachées à des Participations	0	0
Autres immobilisations financières	0	(33)
TOTAL PROVISIONS	(8 527)	(8 094)
Titres de Participation	9 975	10 441
Créances rattachées à des Participations	116	114
Autres immobilisations financières	435	427
TOTAL VALEUR NETTE	10 526	10 982

Les autres immobilisations financières comprennent les dépôts de garantie pour 429 milliers d'euros versés aux bailleurs des locaux loués.

Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent au 31 mars 2010 à 8 527milliers d'euros, dont 2 292 milliers d'euros pour STD Investments Pte Ltd, 1 498 milliers d'euros pour S.T.Dupont Inc., 513 milliers d'euros pour S.T.Dupont Benelux, 375 milliers d'euros pour S.T.Dupont U.K., 157 milliers d'euros pour S.T.Dupont Italie, 2 080 milliers d'euros pour S.T.Dupont Deutschland GmbH, 382 milliers d'euros pour S.T.Dupont Malaysia Sdn Bhd, 374 milliers d'euros pour STD Singapour et 728 milliers d'euros pour Orfarlabo et 128 milliers d'euros pour S.T.Dupont Japan.

La variation des provisions, au titre de l'exercice, s'élève à 467 milliers d'euros.

7. STOCKS ET EN-COURS

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Matières premières	3 310	3 915
Produits en-cours / semi-ouvrés	4 068	5 779
Marchandises et Produits finis	8 658	14 679
Pièces détachées et consommables	751	1 272
TOTAL VALEUR BRUTE	16 787	25 645
Provision pour Dépréciation	(5 187)	(7 912)
TOTAL VALEUR NETTE	11 600	17 733

Sur l'exercice 2009-2010, les stocks bruts ont baissé de 8.9 millions d'euros, conséquence des actions visant à réduire le niveau des stocks de produits finis et de composants qui avait sensiblement augmenté dans le courant de l'exercice précédent du fait des conséquences du sinistre et de la survenance de la crise économique.

Cette réduction du niveau des stocks a été réalisée par le recours combiné à :

- Le recours massif au chômage partiel pour réduire la production des produits intégré ;
- L'arrêt des achats de produits de négoce, à l'exception des nouveautés ou de produits en rupture de stock
- Des opérations promotionnelles, notamment sur le stock de produits hors collection.

Cette baisse du stock se traduit par une baisse corrélative des provisions pour dépréciation de 2.7 millions d'euros. Le stock est provisionné à hauteur de 30.9% au 31 mars 2010 contre 30.8% au 31 mars 2009.

8. <u>CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</u>

Les créances clients et comptes rattachés sont principalement à moins d'un an et s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Clients et comptes rattachés	15 755	22 897
Effets à recevoir	20	0
TOTAL VALEUR BRUTE	15 775	22 897
Provision pour Dépréciation	(9 355)	(11 541)
TOTAL VALEUR NETTE	6 420	11 356

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Moins d'un an	15 171	22 310
Plus d'un an	604	587
TOTAL	15 775	22 897

La variation des créances brutes provient principalement de la mise en œuvre du contrat d'affacturage dans le courant du deuxième semestre de l'exercice 2009-2010.

La variation de la provision sur l'exercice s'élève à 2 186 milliers d'euros, et concerne principalement les créances sur les filiales.

9. <u>AUTRES CREANCES</u>

Les autres créances s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Etat, Impôt sur les bénéfices	106	209
Etat, TVA récupérable	417	1 716
Avances et Acomptes sur commandes	563	520
Affacturage	3 654	0
Autres	1 308	3 715
TOTAL VALEUR BRUTE	6 048	6 160
Provision Autres Débiteurs	0	(23)
TOTAL VALEUR NETTE	6 048	6 137

Les autres créances sont toutes à moins d'un an.

L'affacturage concerne, notamment, le montant des créances cédées mais non financées en rétention (2 985 milliers d'euros) et les retenues de garanties (560 milliers d'euros).

Les autres créances comprennent notamment les royalties pour 568 milliers d'euros (contre 1 036 milliers d'euros au 31 mars 2009).

10. <u>DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</u>

Ce poste s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Actions S.T.Dupont en propre	0	1 000
Certificats de dépôts et parts de FCP	4	20 762
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4	21 762
Comptes courants bancaires	3 198	3 147
TOTAL VALEUR BRUTE	3 202	24 909
Provisions	62	434
TOTAL VALEUR NETTE	3 140	24 475

La baisse des valeurs mobilières de placement s'explique par le remboursement de l'OCEANE 2004 intervenu le 1^{er} avril 2009 et par la distribution des actions propres aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites de 2007. Cette distribution impacte également la provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement

11. <u>ACTIONS AUTO-DETENUES</u>

Il n'existe plus d'actions auto-détenues au 31 mars 2010 compte tenu de l'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires du plan 2007 et à l'utilisation du solde pour la conversion des obligations OCEANE 2009 intervenues dans le courant de l'exercice.

12. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Charges constatées d'avance	524	560
Frais d'émission de l'OCEANE	262	198
Écart de conversion actif	370	258
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	1 156	1 016

13. CAPITAL SOCIAL

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Capital (en milliers d'euros)	21 238	21 231
Valeur nominale (en euros)	0.05	0.05
Nombre d'actions	424 759 556	424 622 305

Au 31 mars 2010, le capital social de S.T.Dupont S.A. s'élève à 21 237 977,80 euros et se décompose en 424 759 556 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 euros chacune. L'augmentation du nombre d'action correspond à la création de 137 251 actions suite à la conversion de 147 obligations. Le solde (9 749 actions) ayant été prélevé sur les actions auto-détenues restant en portefeuille.

14. PRIMES

L'analyse des primes est la suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Primes d'émission	443	429
TOTAL	443	429

15. RESERVES ET RESULTAT DE L'EXERCICE

Ce poste se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Réserve légale	31	31
Autres réserves	2 942	2 942
Report à nouveau	(4 295)	(14 509)
Total des Réserves	(1 322)	(11 536)
Résultat de l'exercice	(8 851)	10 215
TOTAL	(10 173)	(1 321)

16. PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Le plan d'attribution d'actions gratuites du 6 décembre 2007 a été intégralement clôturé le 7 décembre 2009 par remise des actions aux bénéficiaires. Au 31 mars 2010, il n'existe pas de plan d'attribution d'actions gratuites

Les opérations intervenues portant sur le plan d'attribution d'actions gratuites se résument comme suit :

	Actions gratuites			
	Nombre d'actions	Durée résiduelle moyenne avant attribution définitive des actions		
Solde au 31/03/2009	2 324 649	0.7 an		
- attribuées				
- annulées	-	-		
- exercées	2 324 649	-		
Solde au 31/03/2010	0	0		

17. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET PASSIFS EVENTUELS

(En milliers d'euros)	Provisions pour garantie	Provisions pour mise en œuvre du plan d'affaires	Provisions pour autres risques	Provisions pour autres charges	Provisions pour retraites et autres engagements et avantages	Total provisions
Au 31/03/08	867	6 334	1 399	150	2 961	11 711
Dotations	150	484	743	139	340	1 856
Reprises Utilisées	(312)	(3 117)	(291)	(1)	(210)	(3 931)
Reprises non utilisées		(2 561)	(210)			(2 771)
Au 31/03/09	705	1 140	1 641	288	3 091	6 865
Dotations	519	35	804	340	255	1 953
Reprises Utilisées	(705)		(518)	(628)	(12)	(1 940)
Reprises non utilisées		(117)	(332)		(717)	(1 089)
Au 31/03/10	519	1 058	1 595	0	2 617	5 789

Provisions

Les provisions pour autres charges représentent principalement les provisions constituées au titre du plan d'attribution d'actions gratuites qui a été clôturé dans le courant de l'exercice.

La provision pour retraite et autres avantages accordés aux employés baisse de 474 milliers d'euros du fait de la reprise de provision suite au plan de départ volontaires intervenu dans le courant du 4^{ème} trimestre de l'exercice (impact 717 milliers d'euros) et de la dotation de l'exercice pour le personnel amené à rester dans l'entreprise.

Les provisions pour mise en œuvre du plan d'affaires ressortent à 1 058 milliers d'euros.

Dans le courant de l'exercice 2009-2010, la société a été assignée par son ancien distributeur portugais pour rupture abusive du contrat de distribution. Le chef de la demande ressort à 680 milliers d'euros. Compte tenu des lacunes qui ont conduit à la rupture de ce contrat, nous estimons que le risque est limité et avons comptabilisé une provision pour un montant sensiblement moindre.

Passifs éventuels

Dans le courant du Second semestre 2009, la société a été assignée par la société Griffith Suisse Luxury Group devant un tribunal de Santa Clara (Californie), conjointement avec les sociétés Ebay Inc et Gianni Versace Spa, pour un problème de retrait de produits sur le site d'Ebay. La demande globale est d'un montant minimum de 14 millions de dollars US.

Dans la mesure où le plaignant n'a pas été en mesure de présenter une assignation recevable par le Tribunal, S.T.Dupont n'est pas partie au procès. Si, toutefois, le plaignant parvenait à impliquer S.T.Dupont, nos avocats estiment que nous serions en mesure de produire de solides arguments. En conséquence aucune provision n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

18. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Découverts bancaires	2 320	449
Emprunt obligataire convertible	14 978	37 047
Autres dettes financières	4 183	1 594
TOTAL	21 481	39 090

Les autres dettes financières concernent principalement des emprunts auprès de filiales du Groupe pour 2 681 milliers d'euros (contre 42 milliers d'euros au 31 mars 2009) et des intérêts courus sur emprunt obligataire pour 1 502 milliers d'euros (contre 1 552 milliers d'euros au 31 mars 2009).

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Court Terme	6 487	24 055
Long Terme	14 994	15 035
TOTAL	21 481	39 090

A fin mars 2010, la Société S.T.Dupont S.A. est endettée principalement à taux fixe. Son endettement est principalement constitué par l'emprunt obligataire OCEANE 2009, échéance 31 mars 2014, qui porte intérêt au taux fixe de 10 %.

Au 31 mars 2010, sur la base de la position de clôture, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact non significatif sur la charge nette annuelle de financement de la Société, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable.

19. <u>EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>

Le 30 mars 2009, S.T.Dupont a émis un nouvel emprunt OCEANE d'une valeur nominale de 15 millions d'euros, portant un intérêt de 10 % payable à terme échu le 1er avril de chaque année, et remboursable en totalité le 31 mars 2014. L'Actionnaire majoritaire, qui avait donné une garantie de souscription à hauteur de 100 % du montant de l'émission, a indiqué à la société après finalisation de l'opération qu'il était détenteur de 96,89 % des obligations convertibles émises au total.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2009-2010 s'élève à 1 494 milliers d'euros. Les intérêts concernant l'Océane 2004 ont été payés le 1er avril 2009 pour un montant de 1 543 milliers d'euros.

Des demandes de conversion d'obligations 2009 en actions ont été formulées au cours de l'exercice 2009-2010 pour un total de 147 obligations, et ont donné lieu à la livraison de 9 749 actions existantes et à la création de 137 251 actions nouvelles.

20. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes sont principalement à moins d'un an et se ventilent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Fournisseurs et comptes rattachés	5 746	9 118
Effets à payer sur biens et services	0	179
TOTAL	5 746	9 297
(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Court Terme	5 746	9 297
TOTAL	5 746	9 297

La baisse des fournisseurs et comptes rattachés correspond à la baisse des achats et à la baisse de la durée du crédit fournisseurs induite par la loi LME.

21. <u>DETTES FISCALES ET SOCIALES</u>

Ce poste se ventile de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Autres dettes fiscales et sociales	5 508	5 214
TOTAL	5 508	5 214

Ce poste inclut le solde (534 milliers d'euros) du moratoire sur les charges sociales et fiscales obtenu en juillet 2009 et qui sera apuré en aout 2010. Il inclut également les charges à payer (1 257 milliers d'euros) au titre du plan de départs volontaires initié au 4ème trimestre de l'exercice pour les personnes volontaires dont le départ interviendra après le 31 mars 2010.

22. <u>AUTRES DETTES</u>

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	198	1 060
Effets à payer sur immobilisations	0	25
Autres dettes	1 102	1 231
TOTAL	1 300	2 316

Les autres dettes correspondent principalement aux rabais, remises et ristournes et les commissions à payer au titre des engagements commerciaux.

23. <u>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</u>

Ce compte comprend les écarts de conversion passif pour 562 milliers d'euros

24. RESULTAT FINANCIER

Au 31 mars 2010, le résultat financier ressort à 1 683 milliers d'euros contre 8 043 milliers d'euros au 31 mars 2009. Les produits financiers ressortent à 4 810 milliers d'euros et incluent les dividendes reçus des filiales (2 475milliers d'euros) et les reprises de provisions pour pertes de change latente et dépréciations de titres de participation (661 milliers d'euros) et les gains de change sur les opérations commerciales en devises (1439 milliers d'euros).

Les frais financiers ressortent à -3 127 milliers d'euros et incluent les intérêts sur emprunt OCEANE (1493 milliers d'euros, les pertes de change réalisées 677 milliers d'euros) et les dotations aux provisions pour perte change latente et titres de participation (831 milliers d'euros).

25. ELEMENTS EXCEPTIONNELS

Le détail des charges et produits exceptionnels se décompose comme suit :

Produits exceptionnels	31/03/2010	31/03/2009
CATS/CASA		1
Reprise de provisions sur autres immobilisations	1 301	1 734
Cession immobilisations/Rep Subvention Equipements	4	2
Reprise de provision suite au Plan d'affaires		612
Reprises provisions	617	5 107
Autres	42	379
Indemnité Assurance		16 024
Total	1 964	23 859
Charges exceptionnelles		
Provision pour litiges		2 662
Perte sur cession autres immobilisations	243	0
Perte sur créances		709
Provisions pour risques	50	175
Dotation exceptionnelle aux amortissements	1 060	1 724
Autres	671	418
Perte sur cessions Actions	1 000	0
Total	3 024	5 688

Les principales composantes des produits exceptionnels concernent les reprises de provision sur immobilisations cédées ou mises

La perte sur cession d'actions correspond à l'impact du débouclage du plan d'attribution d'actions gratuites qui est partiellement compensée par une reprise de provision pour dépréciation en résultat financier pour + 373 milliers d'euros et d'une reprise nette de la dotation de l'exercice en résultat d'exploitation pour 286 milliers d'euros. L'impact net sur le résultat est une charge de 341 milliers d'euros.

Des dotations aux amortissements exceptionnelles sur immobilisations ont été enregistrées, pour des contraintes fiscales, suite à l'impact des tests de valeur comptabilisés au 31 mars 2006. Une reprise de provision pour dépréciation d'un montant identique a été comptabilisée dans la rubrique « reprise de provisions sur immobilisations ».

26. <u>EXPOSITION AUX RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE</u>

26.1. Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de S.T.Dupont S.A. sont sensibles à différents facteurs dont le plus significatif est l'instabilité des taux de change, du fait de la présence internationale du Groupe et de la localisation géographique de plusieurs de ses clients export. En outre, cette sensibilité se traduit dans les comptes du Groupe parce que de fortes variations des taux de change peuvent avoir une incidence sur la capacité à vendre sur certains marchés, et donc sur le résultat des ventes sur les pays hors zone euro, du fait de la perte de valeur de la devise par rapport à l'euro.

La proportion du chiffre d'affaires net de la Société mère réalisée en monnaie autre que l'euro représentait 27 % du CA en 2009-2010. Une appréciation de l'euro de 1 % contre devise étrangère engendrerait une baisse du chiffre d'affaires net du Groupe d'environ 404 milliers d'euros, et aurait un impact négatif de 205 milliers d'euros sur le résultat net social.

Les résultats de la Société mère sont également sensibles à la conjoncture économique. Les périodes de faible activité économique ou de crise sont en effet susceptibles d'engendrer un ralentissement ou une baisse de la demande du marché du luxe. La Société mère pourrait en conséquence se trouver avec des niveaux de stocks trop importants et donc dans l'obligation de réduire sa production (de tels événements impactent la profitabilité et la trésorerie de S.T.Dupont S.A.).

26.2. Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, la Société mère peut utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Comme défini par la politique financière du Groupe, il s'agit principalement de swaps de taux et de devises, de contrats à terme et d'options. Il n'existe pas d'opération en cours au 31 mars 2010.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe, et qui prévoient un suivi systématique des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités de la Société mère font l'objet de dépôts auprès d'établissements financiers de premier rang, ou d'achat de certificats de dépôt émis par ceux-ci. L'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt se fait au travers des départements « salle des marchés » de ces établissements financiers.

La Trésorerie du Groupe assure la surveillance quotidienne des limites, des positions, et calcule le résultat. Elle procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

26.3. Gestion du risque de change

En l'absence de lignes de change et malgré les évolutions de la parité de l'euro par rapport aux autres devises sur l'exercice 2009-2010, aucune opération de couverture du risque de change n'a été engagée au cours de l'exercice. L'exposition de la Société au risque de change est détaillée en section 26.6 « Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change » ci-dessous.

26.4. Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante de la trésorerie est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction du Groupe (maintenir une liquidité maximale, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe des taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux d'intérêt au jour le jour.

26.5. <u>Gestion du risque de taux sur la dette à long terme</u>

L'endettement à long terme de la société mère au 31 mars 2010 comprend seuls le récent emprunt OCEANE conclu pour 15 000 milliers d'euros le 30 mars 2009 à taux fixe (10 %) et venant à échéance le 31 mars 2014, et les emprunts amortissables contractés auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse en 2001 et 2002 pour un capital restant dû cumulé au 31 mars 2010 de 21 milliers d'euros.

Aucun instrument dérivé n'a été utilisé à effet de couverture durant l'exercice clos au 31 mars 2010, comme lors des deux exercices précédents.

26.6. <u>Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change</u>

L'émission obligataire 2009 constitue le poste significatif de la dette. Cette ligne de dette à taux fixe n'a pas fait l'objet d'un swap de couverture. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, comme durant les exercices 2007-2008 et 2008-2009, aucun instrument financier n'a été utilisé à effet de couverture concernant les autres dettes financières non courantes, contrats de location financement compris.

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt, en prenant l'hypothèse que le montant total de la dette à taux variable reste stable, est le suivant :

Exercice (en milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Coût de la dette nette	(1 584)	(1 530)
Translation des taux d'intérêt de :		
+ 10 points de base	1	0
- 10 points de base	(1)	0
+ 100 points de base	13	0
- 100 points de base	(13)	0

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité de la société mère au risque de change reste influencée durant l'exercice 2009-2010 par la non-couverture du risque de change transactionnel, étant rappelé que les conditions d'octroi des lignes de couverture de change par les partenaires bancaires de la société mère n'ont pu être remplies sur l'exercice clos.

Elle s'est donc reflétée par l'impact des différences de change sur le résultat social (gain de 761 milliers d'euros en 2009-2010) du fait des fluctuations monétaires toujours importantes du dollar, même si celui-ci est inférieur de 309 milliers d'euros au profit constaté en clôture au 31 mars 2009, l'évolution de l'euro/dollar n'ayant été véritablement favorable que sur la seconde moitié de l'exercice 2009-2010.

En l'absence de facilités bancaires permettant la souscription de contrats de couverture, les comptes de la société mère S.T.Dupont S.A. laissent ressortir une position en devises globale non couverte au bilan (illustrée dans le tableau suivant) pour un montant de 7 771 milliers d'euros. Les écarts notables par rapport aux 9 722 milliers d'euros et aux 9 087 milliers d'euros enregistrés respectivement au 31 mars 2009 et 31 mars 2008, tiennent principalement :

- à l'augmentation de la dette fournisseurs libellées en dollars US, due notamment à la multiplication des actions pratiquées sur un plan international pour lutter contre la contrefaçon, alors que le chiffre d'affaires réalisé dans cette devise décroit ;
- et à la réduction de la dette de S.T.Dupont K.K. (Japon) vis-à-vis de la Société mère, faisant suite à l'abandon de créances enregistré sur l'exercice clos, et à la reprise par la filiale de règlements réguliers.

Au 31 mars 2010 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	Autres devises
Total actifs	1 153	4 217	0	2 838	689	3
Créances commerciales	1 089	<i>3 257</i>	0	990	539	
Trésorerie	64	960	0	1 848	150	3
Total passifs	(760)	(23)	58	(4)	(127)	0
Dettes commerciales	(758)	(23)	147	(4)	(127)	
Trésorerie	(2)		(89)			
Position nette avant gestion	393	4 194	58	2 834	562	3
Position hors bilan						
Position nette après gestion	393	4 194	58	2 834	562	3

Au 31 mars 2009 (en milliers d'euros)	USD	JPY	CHF	HKD	GBP	devises
Total actifs	1 486	7 328	0	1 126	607	3
Créances commerciales	1 343	7311		<i>1 125</i>	<i>555</i>	
Trésorerie	143	<i>17</i>		1	<i>52</i>	3
Total passifs	(221)	(185)	(303)	(1)	(117)	0
Dettes commerciales	(221)	(185)	(30)	(1)	(117)	
Trésorerie			(273)			
Position nette avant gestion	1 265	7 143	(303)	1 125	490	3
Position hors bilan						
Position nette après gestion	1 265	7 143	(303)	1 125	490	3

Autros

Il n'existe aucune position ouverte sur instruments financiers utilisés à effet de couverture au 31 mars 2010.

La Société mère apprécie la solidité financière de toute contrepartie bancaire avec laquelle elle souhaite travailler, et juge du risque potentiellement encouru par le Groupe et lié à des concentrations significatives.

Le risque de contrepartie porte également sur les placements de trésorerie et les opérations de produits dérivés de change ou de taux. Les placements de trésorerie sont soit engagés directement sur des titres de créances de contreparties financières validées, soit dans des OPCVM dont les gestionnaires privilégient les maturités courtes sur des émetteurs bancaires afin de diminuer les risques, assurant par là la liquidité et la sécurité du portefeuille. En outre, les instruments financiers utilisés dans le cadre de la gestion des risques de change et de taux sont négociés avec des contreparties bancaires internationales de premier plan.

Dès lors, la Société mère considère être faiblement exposé au risque de contrepartie.

26.7. Risques relatifs aux marchés boursiers

La société mère ne détient pas de participations dans des sociétés cotées.

Le portefeuille de 2 334 398 actions propres comptabilisé dans les livres de la société au 31 mars 2009 a été intégralement transféré en 2009-2010 selon le détail suivant :

- pour 9 749 titres, livrés en mai 2009 aux détenteurs d'OCEANE 2009 ayant demandé la conversion en actions de toutes ou partie de leurs obligations ; ces titres étaient alloués à cet effet depuis la résiliation du contrat d'animation en 2007 ;
- pour les 2 324 649 titres restants, transférés en janvier 2010 sur les comptes titres des bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire le 6 décembre 2007, comptes ouverts à cet effet dans les livres du prestataire financier désigné par S.T.Dupont pour en assurer la gestion dans le respect de la loi et des dispositions du plan.

En conséquence de quoi la société mère ne détient plus non plus de titres d'autocontrôle au 31 mars 2010.

26.8. <u>Risques de liquidité</u>

Les dernières négociations menées avec les partenaires bancaires de la société mère en septembre 2009 ont abouti à l'octroi en octobre 2009 d'une ligne d'affacturage limitée à 2 300 milliers d'euros et portant, après restrictions, sur la quasi-totalité des créances domestiques et export émises par la société mère et libellées en euros et dollars US, hors créances intra-groupes. Cette nouvelle ligne est venue se substituer à la ligne de crédit utilisable sous forme de découvert jusqu'alors accordée de 500 milliers d'euros. L'utilisation faite de ce concours (confirmé) porte intérêt à taux variable égalant le taux de marché domestique 3 mois convenu plus marge.

Ce contrat d'affacturage ne comporte pas de covenant financier (autre que le respect de la réglementation bancaire) ni d'échéance, mais peut être dénoncé par la banque créancière à tout moment moyennant le respect d'un préavis de 3 mois avant que le remboursement ne soit exigible de plein droit.

Néanmoins, il convient de noter que le calcul de l'encours de factures finançable par le factor tient compte non seulement des arriérés supérieurs à 45 jours après la date d'échéance théorique, mais également des agréments alloués par la compagnie d'assurance crédit dans le cadre du contrat en vigueur avec la société mère. Dans le contexte actuel de crise économique et financière mondiale, l'évaluation par la compagnie d'assurance crédit du risque de défaut des acheteurs, porté à la hausse, et l'allongement des délais de paiement, pourraient être à l'origine d'une diminution de l'encours finançable, et donc par conséquent des difficultés de la société mère à mobiliser au besoin la totalité de la limite de financement.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs financiers de la Société mère à la clôture des exercices 2009-2010 et 2008-2009 :

ACTIF / (PASSIF)

Au 31 mars 2010 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture*	-	[14 994]		[14 994]
Dettes financières à moins d'un an	(6 487)			(6 487)
Actions auto-détenues	0			0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 201			3 201
Montant net	(3 286)	(14 994)	0	(18 280)

ACTIF / (PASSIF)

Au 31 mars 2009 (en milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes après couverture*	-	(15 035)		(15 035)
Dettes financières à moins d'un an	(24 055)			(24 055)
Actions auto-détenues	628			628
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 846			23 846
Montant net	419	(15 035)	0	(14 616)

^{*} hors intérêts courus liés à l'emprunt obligataire, déjà inclus dans la rubrique « Dettes financières courantes »

Il est précisé qu'aucune dette n'a été contractée à taux révisable.

Le niveau de la trésorerie disponible pour financer les besoins d'exploitation reste dépendant du niveau des stocks au 31 mars 2010 et des perspectives de chiffre d'affaires du fait de la crise économique. Les opérations de déstockage engagées en 2009-2010 et la

réduction très significative de la production rendue possible par le recours au chômage partiel au centre industriel, ont permis une baisse significative des stocks bruts de 8.9 millions sur l'exercice clos. La société mère a décidé de poursuivre les efforts visant à une nouvelle réduction des stocks en 2010-2011, et commencé à travailler à l'ajustement de sa structure au niveau d'activité prévisionnel.

Parallèlement, la société mère travaille toujours à compléter ses moyens de financement court terme avec ses partenaires bancaires (augmentation de la limite de financement accordée par le factor), et moyen terme avec d'autres établissements financiers susceptibles d'intervenir notamment en cession-bail mobilière. Dans le contexte actuel de crise économique et financière, les banques pourraient ne pas souhaiter augmenter leurs engagements, comme les établissements financiers refuser le lease-back des équipements industriels sélectionnés.

A la date d'arrêté des comptes, les négociations avec les banques ne sont pas finalisées.

Dans ce contexte, afin d'assurer le financement court terme des opérations, en particulier celui du coût de l'ajustement structurel, l'Actionnaire majoritaire a fait part de son intention de faire un apport en compte courant à concurrence de 1 million d'euros dans le cas où cela s'avèrerait nécessaire au cours des 12 prochains mois.

Le recours à ce financement n'est pas prévu à ce jour dans la mesure où la trésorerie générée par l'exploitation doit permettre de financer les besoins.

Compte tenu de ces éléments, et quand bien même les financements recherchés ne seraient pas obtenus, la Société estime que la trésorerie disponible ou potentielle du fait des lignes de crédit non tirées, associée aux mesures de réduction des stocks engagées, doivent permettre d'assurer le financement de l'exploitation pour les 12 mois à venir.

26.9. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

La Société mère est exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. Son exposition maximum est représentée par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

ACTIF / (PASSIF)

(en milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009	
Prêts et avances	563	520	
Clients et comptes rattachés (Valeur brute)	15 755	22 897	
Autres créances d'exploitation	5 485	5 640	
Total	21 803	29 057	

Le montant des dépréciations sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation est fourni respectivement dans les notes 8 et 9.

Les autres créances d'exploitation au 31 mars se composent principalement de la TVA récupérable (417 milliers d'euros), des redevances (568 milliers d'euros), et de l'encours de créances cédées au factor (3 654 milliers d'euros). Aussi le risque de crédit porte-t-il essentiellement sur les créances commerciales au 31 mars 2010.

La Société a mis en place une procédure de gestion et une méthode de provisionnement incluant notamment :

- la mise en place de plafond d'encours (révisable), comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à une police d'assurance et/ou l'obtention de garanties spécifiques (lettre de crédit, cautions) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

27. <u>ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES</u>

	Échéa	Échéances et périodes des paiements		
Au 31 mars 2010 (en milliers d'euros)	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture	14 994		14 994	
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture	1 507	1 507		
Contrats de location financement	615	300	315	
Obligations contractuelles au bilan	17 116	1 807	15 309	0
Contrats de location simple	5 043	1 258	3 691	94
Engagements d'achats				
Obligations contractuelles hors bilan	5 043	1 258	3 691	94
Total des obligations contractuelles	22 159	3 065	19 000	94
Cautions et garanties données sur emprunts	4 314	3 314	1 000	
Autres garanties données	4 973	4 487		486
Total des autres engagements donnés	9 287	7 801	1 000	486
Autres engagements reçus	3 300	3 300		
Total des engagements reçus	3 000	3 000		

Les cautions et garanties données sur emprunts ou dépôts de garantie sont relatives aux emprunts de S.T.Dupont Italia S.p.A (1 214 milliers d'euros), S.T.Dupont Marketing Ltd. (1 914 milliers d'euros), S.T.Dupont Distribution Pte. Ltd. (186 milliers d'euros) et Orfarlabo SA (1 000 milliers d'euros).

Les autres garanties données sont notamment relatives à une lettre de subordination pour la filiale allemande (600 milliers d'euros), et surtout à l'encours de créances cédées au titre du contrat d'affacturage confidentiel en vigueur pour 3 748 milliers d'euros et l'hypothèque sur le terrain de Faverges en garantie de l'acompte de la taxe professionnelle pour 486 milliers d'euros. Les autres engagements reçus sont relatifs à la garantie de soutien donnée par Broad Gain Investments Ltd. à hauteur de 1 000 milliers d'euros et à la garantie reçues de la société de factoring à hauteur de 2 300 milliers d'euros correspondant au montant maximum de l'encours mobilisable au titre de l'affacturage.

La société mère a également signé des lettres de support au profit de ses filiales italienne, belge, allemande, japonaise et taïwanaise.

Le nombre d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF (droit individuel à la formation) est de 35 469 heures.

	Échéances et périodes des paiements						
Au 31 mars 2009 (en milliers d'euros)	Total	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans			
Dettes non courantes après couverture	15 035		15 035				
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture	23 590	23 590					
Contrats de location financement	670	217	453				
Obligations contractuelles au bilan	39 295	23 807	15 488				
Contrats de location simple	5 433	1 059	4 163	211			
Engagements d'achats	0						
Obligations contractuelles hors bilan	5 433	1 059	4 163	211			
Total des obligations contractuelles	44 728	24 866	19 651	211			
Cautions et garanties données sur emprunts	5 257	5 257					
Autres garanties données	628	628					
Total des autres engagements donnés	5 885	5 885	0	0			
Autres engagements reçus	2 000	2 000					
Total des engagements reçus	2 000	2 000	0	0			

• Obligations contractuelles

Les dettes non courantes sont celles incluses au bilan social. Aucun swap de couverture de la dette obligataire à taux fixe n'a été souscrit depuis l'émission de l'emprunt en mars 2009. La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse, elle, dans la rubrique « Dettes courantes » du bilan.

Les contrats de location correspondent aux engagements pris relativement aux bâtiments, aux boutiques et aux matériels et véhicules

Les obligations d'achat sont des obligations régies contractuellement d'acheter des immobilisations. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiés par contrat.

• Garanties données sur emprunts

La Société mère garantit la dette bancaire de certaines filiales consolidées, et celle d'Orfarlabo S.A., seule société mise en équivalence. Ces engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations; considérant le caractère court terme des facilités accordées et/ou le format utilisé pour chaque cautionnement (lettre de confort ou garantie à première demande), la Société mère ne considère être engagée à ce titre qu'à moins d'un an. Les banques bénéficiaires peuvent se prévaloir des conforts reçus et/ou appeler ces garanties en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles; ces garanties ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Le montant total de ces cautions et garanties au 31 mars 2010 s'élève à 4 314 milliers d'euros.

Autres garanties données

Dans le cadre de ses opérations courantes et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, la Société mère peut prendre part à des accords avec des tiers, filiales incluses. Ces engagements sont pris à des fins commerciales, ou pour d'autres contrats opérationnels. Au 31 mars 2010, les engagements de cette nature sont une garantie donnée à un fournisseur par voie de lettre de crédit stand-by pour 138 milliers d'euros, l'encours de créances cédées au titre du contrat d'affacturage confidentiel en vigueur depuis le 22 octobre 2009 pour 3 748 milliers d'euros, et la lettre de subordination signée avec S.T.Dupont Deutschland GmbH, aux termes de laquelle la Société mère a accepté de subordonner le paiement par la filiale de créances devenues exigibles (à hauteur de 600 milliers d'euros) au retour à une meilleure situation financière.

• Autres engagements reçus

Les autres engagements reçus concernent deux lettres d'intention émises par Broad Gain Investments Limited en garantie des facilités accordées par un établissement bancaire et sa filiale d'affacturage, avec lesquels la Société a contracté d'un côté une ligne de crédit intraday et une ligne de garantie trade pour les opérations documentaires import pour un total de 700 milliers d'euros, de l'autre une ligne de financement découlant d'un contrat d'affacturage confidentiel pour 2 300 milliers d'euros.

28. CHIFFRES D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
France	10 406	8 679
Export	28 690	36 296
TOTAL	39 096	44 975

29. <u>IMPOTS SUR LES BENEFICES</u>

29.1. <u>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</u>

(En milliers d'euros)	Montant avant impôts	Impôts sur les sociétés	Montant après impôts	
Résultat courant	(7 787)	0	(7 787)	
Résultat exceptionnel	(1 060)	0	(1 060)	
Résultat de l'exercice	(8 847)	(4)	(8 851)	

29.2. <u>Situation fiscale différée</u>

La Société bénéficie de déficits reportables à hauteur de 78 345 milliers d'euros au 31 mars 2010

30. <u>ÉLEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES</u>

(En milliers d'euros)	31/03/2010	31/03/2009
Participations	9 975	9 989
Créances clients et comptes rattachés	4 669	5 485
Autres créances	874	1 473
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	277	414
Autres dettes	11	10
Charges & (Produits) Financiers	(2 616)	(8 800)

Les entreprises liées sont les sociétés consolidées par intégration globale dans les comptes consolidés du groupe ainsi que les sociétés appartenant au Groupe Broad Gain.

31. <u>EFFECTIF MOYEN</u>

L'effectif moyen inscrit de la Société S.T.Dupont S.A. est le suivant :

	T.Dupont SA Dont: Cadres		31/03/2010	31/03/2009	
S.T.Dupo	nt SA		436	450	
	Dont :	Cadres	98	105	
		Agents de maitrise- VRP	11	8	
		ETAC-ETA-Ouvriers	327	337	

32. REMUNERATION ALLOUEE AUX ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance est déterminée avec l'objectif d'être en adéquation avec le marché pour des groupes comparables.

En ce qui concerne le Directoire, cette rémunération est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable permettant ainsi à l'action personnelle des dirigeants de contribuer à la progression des résultats du Groupe. La partie variable est assise sur l'atteinte de l'objectif de résultat opérationnel tel que défini dans le plan d'affaires de février 2006 et de réussite de la mise en œuvre du plan de réduction des coûts. Les membres du Directoire ont abandonné leurs bonus pour les exercices 2008-2009 et 2009-2010.

32.1. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2009/2010

MM. Tissot-Dupont et Viros ont perçu 4 575 euros chacun en jetons de présence au titre de l'exercice. Le Président du Conseil de Surveillance ne perçoit pas de jetons de présence.

32.2. Rémunération des membres du Directoire allouées au titre de l'exercice 2009-2010 et 2008-2009

En Euros	Exercice 2009-2010						
	Fixe	Variable	Indemnités	Mandat	Total		
Alain Crevet	0	0	0	300 000	300 000		
Bernard Rony (1)	133 608			3 050	136 658		
Michel Suhard	178 500	0	0	3 050	181 550		

(1) du 1/04/2009 au 31/12/2009, date de sa démission du Directoire

En Euros		Exercice 2008-2009						
	Fixe	Variable	Indemnités	Mandat	Total			
Alain Crevet	-	-	-	300 000	300 000			
Bernard Rony	170 000	-	-	3 050	173 050			
Michel Suhard	172 614	-	-	3 050	175 664			

Les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'une voiture de fonction et à la garantie sociale des dirigeants représentent 6 389 euros pour Monsieur Alain Crevet.

Monsieur Bernard Rony n'est plus membre du directoire depuis le 31 décembre 2009.

33. <u>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u>

Néant

34.	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations Etrangéres	Capital	Réserves après retraitement (débit) / crédit	Q/P du capital détenue			Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	avals donnés	Chiffre d'affaires de la période	Résultats de la période	Dividendes encaissés par la société au cours de la période
			en %	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
I- Renseignements détaillés concern	ant les filiales et partic	ipations dont la vale	eur excède 1	% du capital d	e ST Dupont S	S.A.				
1) <u>Filiales (50% au moins du capital dé</u>	etenu par ST Dupont S.A	<u>r.)</u>								
S.T. Dupont SpA Italie – Milan	120 000 €	239 363 €	100%	156 697	0		1 213 674	2 396 213	(160 519) €	
S.T. Dupont KK	50 000 000 JPY	(551 499 986) JPY	100%							
Japon – Tokyo	401 915 €	[4 433 122] €	100%	128 248	0			5 337 028	2 927 234	
S.T. Dupont LTD	300 000 GBP	(734 391) GBP	100%		U			0 007 020	2 721 234	
ENGLAND - Oxon	336 172 €	[822 940] €	100%		0				[7 039] €	
S.T. Dupont GmbH ALLEMAGNE - Cologne	102 300 €	[1 006 320] €	100%	2 080 148	0		600 001	3 384 122	(90 416) €	
S.T. Dupont Benelux BELGIQUE - Bruxelles	513 000 €	[2 214 478]	100%	512 925	0			1 003 661	(81 645) €	
S.T. Dupont Marketing Ltd	12 780 000 HKD	88 312 439 HKD	100%							
HONG KONG – Kowloon	1 222 967 €	8 450 953 €	100%	9 892 848	9 892 848		1 913 876	11 720 885	2 006 746	1 808 29
STD Singapour Pte	3 834 884 SGD	(1 110 732) SGD	100%					-		
SINGAPOUR - Singapour	2 042 580 €	(591 611) €	100%	2 292 029	0				(70 559) €	
ST Dupont Inc	1 630 648 USD	(1 758 371) USD	100%				-	-		
USA- New York	1 211 517 €	[1 306 411] €	100%	1 498 057	0				55 280	
STD Dupont DistributionPte	1 385 000 SGD	(1 479 701 SGD	100%							
SINGAPOUR - Singapour	737 695 €	(788 135) €	100%		0		186 421	741 595	(155 380) €	
ST Dupont Malaisia SDN BHD	2 MYR	480 474 MYR	100%				-			
MALAISIE – Malaisie 2) Participation (10 à 50% au moins du	0 € capital détenu par S.T.I	109 566 € Dupont SA	100%	435 584	53 566			200 196	(21 399) €	
,										
Orfarlabo S.A. ESPAGNE - Madrid	1 172 791 €	1 535 838 €	49%	728 028	0		1 000 000	2 796 371	(723 303)	
II- Renseignement globaux concerna	nt les autres filiales et	participations (filial	es non repri		•				/ 000	
a) Filiales Françaises				38 112	38 112		-	-	-4 802	/// 0/
b) Filiales Etrangères				17 580	17 580		-	-	643 031	666 3

35. <u>IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE</u>

La Société consolidante établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels ci-dessus sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale

BROAD GAIN Investments Limited East Ocean Center 98 Granville Road Kowloon Hong Kong

3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2010)

Aux Actionnaires S.T. DUPONT 92, boulevard du Montparnasse 75014 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.T. DUPONT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.16 de l'annexe aux comptes annuels relative à la continuité d'exploitation qui expose les raisons pour lesquelles la société S.T. Dupont estime être en mesure de respecter ses obligations financières sur les douze prochains mois ;
- la note 17 relative aux provisions et passifs éventuels.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables retenues pour la préparation des états financiers au 31 mars 2010, telles que décrites en note 2.15 de l'annexe, ont été réalisées dans un contexte où les perspectives économiques restent difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes 2.16 et 26.8 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée sur la situation de trésorerie du Groupe et son financement.
- S'agissant des risques et litiges, nous nous sommes assurés qu'ils sont décrits de façon appropriée en note 17.
- La société évalue s'il existe un indice de perte de valeur des actifs immobilisés et procède le cas échéant à un test de dépréciation selon les modalités décrites en notes 2.2, 2.3 et 3 des comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et nous avons apprécié le caractère approprié du maintien des provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles existantes à la clôture de l'exercice précédent et de l'absence de dotations complémentaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juillet 2010

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Christine Bouvry S & W Associés Maryse Le Goff

4. Autres informations à caractère juridique

4.1. Responsable du document de référence et du contrôle des comptes

4.1.1. Déclaration du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion dont le contenu est présenté en page 161 du Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2008 présentées dans le document de référence n° D.08-0545 déposé auprès de l'AMF le 9 juillet 2009 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 107-108 dudit document qui contient une observation.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2009 présentées dans le document de référence n° D.09-0554 déposé auprès de l'AMF le 3 juillet 2009 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 130-131 dudit document qui contient une observation.

Les informations financières annuelles et consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2010 présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 101-102 qui contient trois observations.

Fait à Paris, Le 06 juillet 2010

Monsieur Alain Crevet

Président du Directoire, et responsable du document de référence

4.1.2. Responsable du contrôle des comptes

Cf. rapport de gestion section 1.3.5 « Responsable du contrôle des comptes ». Le cabinet PricewaterhouseCoopersAudit est membre de la Compagnie régionale de Versailles. Le Cabinet S&W est membre de la Compagnie régionale de Paris.

4.1.3. Responsable de l'information financière

Michel Suhard, Relations Investisseurs Tél.: (33) (0)1 53 91 33 11 Fax: (33) (0)1 53 91 30 83

e-mail: msuhard@st-dupont.com

4.1.4. <u>Documents accessibles au public</u>

Les documents relatifs au groupe S.T.Dupont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public peuvent être consultés au siège de la Société :

S.T.Dupont Michel Suhard Relations Investisseurs 92, bd du Montparnasse 75014 Paris

Sont par ailleurs disponibles sur le site internet de la Société (sous la rubrique finance du site principal <u>www.st-dupont.com</u>) les documents suivants : chiffres clés, rapports annuels, communiqués de presse.

Le document d'information annuel, contenant la liste des informations publiées par le groupe S.T.Dupont depuis le 1^{er} avril 2008, a été mis en ligne sur le site de l'AMF. Il est reproduit et mis à jour ci-dessous.

Documents accessibles au public

Date	Contenu du communiqué
30 avril 2009	Chiffre d'affaires annuel 2008-2009
23 juin 2009	Modification du calendrier de publication des résultats annuels 2008-2009
03 juillet 2009	Résultats de l'exercice clos le 31 mars 2009
06 juillet 2009	Mise à disposition du document de référence 2008-2009
31 juillet 2009	Résultats consolidés au 30 juin 2009
03 août 2009	Avis de mise à disposition d'une convocation à Assemblée Générale
05 août 2009	Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
21 août 2009	Modalités de mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée Générale
06 octobre 2009	Réorganisation et mise en œuvre d'un plan de départs volontaires
27 novembre 2009	Résultats consolidés du 1er semestre 2009-2010
30 novembre 2009	Rapport semestriel au 30 septembre 2009
28 janvier 2010	Modification du calendrier de publication
01 février 2010	Résultats consolidés au 31 décembre 2009 (9 mois)
21 avril 2010	Modification du calendrier de publication
23 avril 2010	Chiffre d'affaires annuel 2009-2010
02 juillet 2010	Résultats annuels 2009-2010

Calendrier prévisionnel des publications

- 30 juillet 2010 : Chiffre d'affaires et activité premier trimestre 2010-2011
- 10 septembre 2010 : Assemblée générale 2009-2010
- 26 novembre 2010 : Résultat 1er semestre 2010-2011
- 28 janvier 2011 : Chiffre d'affaires et activité troisième trimestre 2010-2011
- 29 avril 2011 : Chiffre d'affaires annuel 2010-2011
- 1er Juillet 2011 : Résultats annuels 2010-2011
- Septembre 2011 : Assemblée générale 2010-2011

4.2. Autres informations de caractère juridique

4.2.1. Histoire et évolution de la Société

Dénomination sociale

S.T.Dupont

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 230 829.

Code NAF

366E.

Date de constitution et durée

S.T.Dupont est une société française. Elle a été constituée le 6 octobre 1934 sous forme de Société à Responsabilité Limitée et a été transformée en Société Anonyme à Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 mars 1965, puis en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 1978. Sa durée est de 99 ans, soit jusqu'au 6 octobre 2033, sauf prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Siège social

92, boulevard du Montparnasse - 75014 Paris - Téléphone : 01 53 91 30 00.

Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code du commerce et par le décret du 23 mars 1967.

Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Commissaires aux Comptes

La Société a, conformément à la loi, nommé deux Commissaires aux Comptes.

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports et les procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social de la Société.

4.2.2. Acte constitutif et statuts

4.2.2.1. Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous les pays, directement et indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers :

- La fabrication, la vente, la distribution et la promotion d'objets en métaux précieux et de tous les articles de luxe, tels qu'objets de maroquinerie, textiles, horlogerie, cristallerie, joaillerie ou orfèvrerie, articles de prêt-à-porter ou haute couture, articles de voyage, instruments à écrire, objets pour fumeurs, notamment briquets, etc.
- L'assistance aux entreprises dont l'activité comprend l'industrie et le commerce d'articles similaires, qu'ils soient de luxe ou non, notamment "jetables",
- Toute assistance technologique en relation avec l'exploitation des brevets de la Société par des tiers,
- La conception et la réalisation de machines, organes de machines, outillages et appareillages et notamment hydrauliques et pneumatiques et de leurs annexes, en particulier de tous dispositifs de commande de réglage et de contrôle,
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe,

et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

4.2.2.2. Organes de Direction et de Contrôle

Les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins une action de la Société.

Directoire

La Société est dirigée par un Directoire placé sous l'autorité du Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont des personnes physiques qui peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont nommés pour 4 ans par le Conseil de Surveillance et révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance. Ils sont toujours rééligibles mais la limite d'âge est fixée à 65 ans.

Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées doivent désigner un représentant permanent. Ils sont nommés pour 4 ans et la limite d'âge est fixée à 80 ans.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

En cas de vacance, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoires qui sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale en vue de compléter l'effectif du Conseil.

4.2.2.3. Assemblées Générales

Convocation et réunion des Assemblées Générales (article 31 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, par le Conseil de Surveillance soit, à défaut, par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Les formes et délais de convocation des Assemblées Générales qui peuvent être transmises par un moyen électronique de télécommunication sont régis par la loi. L'avis de convocation doit notamment fixer l'ordre du jour ainsi que le lieu de réunion, qui peut être le siège social ou tout autre lieu.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Admission aux Assemblées – Pouvoirs (article 33 des statuts)

- Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- 2. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.
- 3. Tout actionnaire peut également, dans les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, voter par correspondance ou adresser à la Société une procuration sans indication de mandat, avant l'assemblée, en transmettant à la Société un formulaire, selon le cas, de vote par correspondance ou de procuration.
- 4. Tout actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français peut se faire représenter par un intermédiaire inscrit, dans les conditions légales et règlementaires.

L'intermédiaire inscrit peut, en vertu d'un mandat général de gestion, transmettre pour une assemblée le vote ou le pouvoir de l'actionnaire qu'il représente.

5. Les décisions des assemblées générales peuvent être prises, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des actionnaires et garantissant leur participation effective, dans les conditions et limites fixées par la loi.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les actionnaires qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective dans les conditions et limites fixées par la loi.

Droit de vote (article 35 des statuts)

- 1. Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.
- 2. Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du jour de l'introduction des actions de la Société à la cote d'Euronext Paris S.A., ou postérieurement à celui-ci. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

3. Le vote en Assemblée Générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

Autres

Les statuts ne contiennent pas de dispositions plus strictes que celles prévues par la loi, notamment en ce qui concerne la modification des droits des actionnaires, le changement du contrôle de la Société ou les modifications du capital.

4.2.2.4. Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions

Droit de vote double

En vertu de l'article 35 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire à compter du 6 décembre 1996 (Assemblée Générale mixte du 8 octobre 1996), date de l'admission à la cote d'Euronext Paris S.A. des actions S.T.Dupont.

Conformément à l'article L. 225-124 du Code de Commerce : "Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus audit article. La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celle-ci l'ont institué."

Limitation des droits de vote

En vertu de l'article 35 des statuts, dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

4.2.2.5. Répartition statutaire des bénéfices (article 41 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

4.2.2.6. Mise en paiement des dividendes (article 42 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. La même option peut être ouverte dans le cas de paiements d'acomptes sur dividendes. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Directoire. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

4.2.2.7. Conditions de modification du capital

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de clause de convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

4.2.2.8. Franchissement de seuils

En dehors de l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des Marchés Financiers de la détention de certaines fractions du capital, il n'existe pas d'obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuil.

4.3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat

4.3.1. Capital social

4.3.1.1. Capital souscrit et nombre d'actions

Au 31 mars 2010, D and D International B.V. détient 68,8 % du capital social et 69,1 % des droits de vote de la Société.

Année fiscale	Opérations	Nominal des actions	Prime d'émission et de conversion	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé d'actions
31 mars 2006		1,6	1 012 990,91	9 962 758,40		6 226 724
	4 avril 2006 Réduction du capital social par réduction de la valeur nominale de 1,6 € à 0,05 €	0,05		-9 651 422,20		
	4 avril 2006 imputation de la prime d'émission en réserve indisponible		-1 012 990,91			
	26 juin 2006 Augmentation de capital de 41.8 millions d'euros par émission de 418 000 000 d'actions à 0.10€		20 900 000,00	20 900 000,00		
	8 septembre 2006 imputation prime émission sur report à nouveau		-19 600 000,00			
	8 septembre 2006 Conversion d'obligations en actions		38 787,00	19,75	395	
	2 novembre 2006 Conversion d'obligations en actions		414 984,00	19 759,30	395 186	
	31 mars 2007 imputation frais augmentation capital sur prime d'émission		-1 300 000,00			
31 mars 2007		0,05	453 771,00	21 231 115,25		424 622 305
31 mars 2008		0,05	453 771,00	21 231 115,25		424 622 305
31 mars 2009		0,05	453 771,00	21 231 115,25		424 622 305
	Mai 2009 Conversion d'obligations en actions		4 124,95	2 062,55	41 251	
	Juillet 2009 Conversion d'obligations en actions		1 300.00	650,00	13 000	
	Novembre 2009 Conversion d'obligations en actions		2 900.00	1 450,00	29 000	
	Décembre 2009 Conversion d'obligations en actions		5 400.00	2 700,00	54 000	
31 mars 2010		0,05	467 496.95	21 237 977.80		424 759 556

Les montants sont exprimés en euros

4.3.1.2. Titres non représentatifs de capital

Il n'existe aucun titre non représentatif de capital

4.3.1.3 Titres auto-détenus

L'Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2009 a autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de sa tenue, à acheter dans les conditions et modalités permises par la loi, et notamment en vue de régulariser le cours des actions de la Société, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, étant précisé que l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peuvent être effectués par tous moyens ; le prix d'achat maximum ne devra pas excéder 0,50 euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital et/ou sur le montant nominal des actions, et lesdites actions pourront recevoir toute affectation permise par la loi et notamment pourront être annulées.

Les modalités de ce programme de rachat ont été initialement décrites dans la note d'opération publiée par la Société dans le rapport annuel 2007-2008.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de renouveler cette autorisation selon des modalités sensiblement équivalentes.

4.3.1.4. Titres donnant accès au capital

OCEANE 2009

Conformément à l'autorisation qui lui a été accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 février 2009 d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, le Directoire a décidé le 19 mars 2009 de procéder à une émission obligataire pour un montant de 15 000 000.00 euros, représentée par 100 000 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'une valeur nominale unitaire de 0.05 euros.

Règlement des rompus

Lorsque le nombre d'actions ne sera pas un nombre entier, le porteur d'obligations optant pourra demander qu'il lui soit délivré :

- soit le nombre d'actions immédiatement inférieur ; dans ce cas il lui sera versé en numéraire une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire, évaluée sur la base du premier cours coté sur Euronext Paris SA le dernier jour de bourse de la période d'exercice au cours duquel l'action de la Société est cotée ;
- soit le nombre d'actions immédiatement supérieur, à la condition de verser à la Société une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base déterminée à l'alinéa précédent.

Les obligations sont décrites dans une note d'opération ayant reçu le visa de l'AMF n° 09-059, en date du 17 mars et sont cotées au sur Euronext Paris S.A.

4.3.1.5. Nantissement des actions et des actifs

Au 31 mars 2010, il n'existe pas d'actifs de la Société qui soient portés en nantissement.

4.3.2. Actionnariat

4.3.2.1. Historique du capital social et de l'actionnariat sur les trois derniers exercices

	Sit	uation au	31/03/2010		Site	uation au 3	1/03/2009		Situ	ation au	31/03/2008	
Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% de capit al	Nombre de droits de vote	% droits de vote
D and D International B.V.	292 313 366	68,8	295 770 564	69,1	292 313 367	68,8	295 770 565	69,65	292 313 367	68,8	286 275 016	68,7
Membres du Conseil de Surveillance dont:	15 702	-	16 902	-	16 701	-	16 902	-	2 001	-	2 202	-
Mr J. Wan	1	-	2		1	-	2		1	-	2	
Mr Tissot-Dupont	1 000	-	1 200		1 000	-	1 200		1 000	-	1 200	
Mr R. Nüesch	-	-	-	-	1 000	-	1 000		1 000	-	1 000	
Mr M. Mouffarige	1	-	1	-								
Mr C. Viros	14 700	-	14 700		14 700		14 700					
Membres du Directoire dont :	1 816 285	0.4	1 816 285	0.4	375 002	-	375 002	-	375 002	-	375 002	-
M. A. Crevet	1 296 092		1 296 092		250 000		250 000		250 000		250 000	
M. M. Suhard	520 193		520 193		125 002		125 002		125 002		125 002	
Auto Détenues	-		-		2 334 398	0.6	-	-	2 336 557	0.6	-	
Public	130 614 203	30.8	130 614 203	29.5	129 582 837	30.5	129 583 700	30,35	129 595 378	30.5	129 596 530	31,3
Total	424 759 556	100.0	428 216 954	100.0	424 622 305	100,0	425 746 169	100,0	424 622 305	100,0	416 248 750	100,0

4.3.2.2. Données récentes concernant l'actionnariat

Actionnariat à la date de dépôt

L'actionnariat de référence du Groupe n'a pas été modifié depuis le 31 mars 2010.

Actionnariat des salariés

Les salariés autres que les membres du Directoire n'ont pas de participation au capital en tant que tel. Dans le cadre des autorisations données en vue d'augmenter le capital, des autorisations spécifiques sont prévues pour les salariés.

4.3.2.3. Participation des membres des organes de direction et de surveillance dans le capital

Cette information est détaillée dans le rapport de gestion en section 1.5.1.4 « Actionnariat de S.T.Dupont »

4.4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise

4.4.1. Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise

S.T. Dupont se réfère au rapport de l'AFEP-MEDEF sur « le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » du 23 octobre. 2003. Compte tenu de sa taille, la Société a écarté certaines de ces dispositions, et en particulier la création d'un comité des comptes, d'un comité des rémunérations, d'un comité de sélection ou des nominations. Le Conseil de Surveillance assure les fonctions dévolues à ces comités spécialisés. Par ailleurs, la Société réfléchit à la méthode à mettre en œuvre pour évaluer l'action des membres du Conseil de Surveillance.

Ce rapport peut être consulté sur le site du MEDEF : http://www.medef.fr/medias/upload/55364_fichier.pdf

Des informations complémentaires sont disponibles en section 1.3 « Gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion et 4.2 « Autres informations de caractère juridique » du présent document.

La Société n'envisage pas, pour le moment, de mettre en place un Comité d'audit ou des rémunérations. La Société estime que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de tels Comités.

- 4.4.2. Autres informations concernant les membres des organes de direction et de surveillance
 - 4.4.2.1. Adresses professionnelles, expertises, expériences des mandataires sociaux
- Membres du Directoire au 31 mars 2010.

Monsieur Alain Crevet, Président

Monsieur Alain Crevet (HEC) a commencé sa carrière au sein du Groupe Procter & Gamble avant de rejoindre la Société Parfums Givenchy SA (2000) en tant que PDG puis la Société L'Atelier des Rêves (2004) en tant que DG.

Monsieur Michel Suhard

Monsieur Michel Suhard (ESC Reims, expert comptable) a commencé sa carrière chez Coopers & Lybrand, puis controller du groupe Euromarché; il a été ensuite DG Finance du groupe VediorBis avant de rejoindre le groupe S.T.Dupont en tant que Directeur Financier Groupe.

L'ensemble des membres du Directoire a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

- Membres du Conseil de Surveillance au 31 mars 2010

Monsieur Joseph Wan, Président

Monsieur Joseph Wan, « chartered accountant » et « chartered arbitrator » a commencé sa carrière chez KPMG à Hong-Kong et à Londres. Il a ensuite rejoint le Groupe Dickson (Hong-Kong) en tant que directeur financier avant d'être nommé « CEO » de Harvey Nichols (Londres).

Monsieur André Tissot-Dupont

Monsieur André Tissot-Dupont, petit fils du fondateur de S.T.Dupont, a exercé diverses fonctions au sein de l'entreprise jusqu'à sa vente au groupe Gillette.

Monsieur Christian Viros

Monsieur Christian Viros a exercé les fonctions de Président de la Société TAG Heuer puis de la division Montre. Joaillerie du Groupe LVMH.

Monsieur Mounir Mouffarige

Monsieur Mouffarige a exercé diverses fonctions de Direction au sein du Groupe Richemont et notamment la fonction de Président de la maison de couture Chloé. Il a fondé la société France Luxury Group et a été également président de la société Emmanuel Ungaro

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance a pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

4.4.2.2. Liens familiaux entre les mandataires sociaux

A la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil de Surveillance n'a de liens familiaux avec un mandataire social, n'a été commissaire aux comptes dans le groupe.

4.4.2.3. Condamnation pour fraude prononcée à l'encontre des membres des organes de direction ou de surveillance

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins à l'encontre de l'un des membres des organes de direction et de surveillance du Groupe.

4.4.2.4. Faillite, mise sous séquestre ou liquidation des membres des organes de direction et de surveillance

À la connaissance de la Société, aucun des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

4.4.2.5. Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre les membres des organes de direction ou de surveillance

À la connaissance de la Société, aucune incrimination ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années au moins contre l'un des membres des organes de direction ou de surveillance du Groupe par des autorités statutaires ou réglementaires.

4.4.2.6. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

4.4.2.7. Restrictions au transfert des actions de S.T.Dupont par les dirigeants

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de restrictions au transfert des actions de S.T.Dupont par les dirigeants.

4.4.2.8. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de système de retraite complémentaire. Au 31 mars 2010, les sommes provisionnées au titre de la retraite des membres du Directoire (comprises dans la provision pour retraite globale) s'élèvent à 18 milliers d'euros.

4.4.2.9. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance

Il n'existe pas de prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes de direction ou de surveillance.

4.4.2.10. Information sur les contrats de services des mandataires

Il n'existe pas de contrats de services conclus entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et la Société ou ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

4.4.3. Opérations avec les parties liées

Dans la note 25 « transactions avec les parties liées » des comptes consolidés, le Groupe indique le montant des transactions de l'exercice 2009-2010 avec des sociétés liées, ainsi que la position bilancielle des créances et dettes à la clôture.

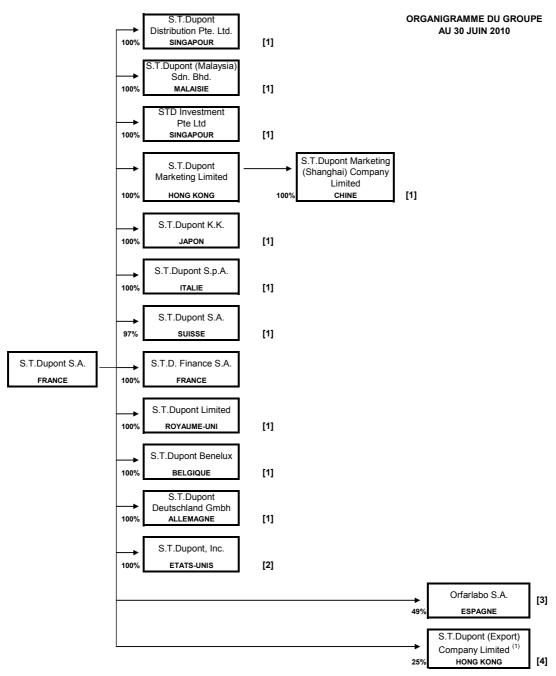
- 1. Pour trois de ses filiales en Asie S.T.Dupont Distribution Pte Ltd, S.T.Dupont Marketing Ltd et S.T.Dupont (Malaysia) Sdn Bhd afin de bénéficier de coûts de structures optimums, le Groupe a signé des contrats de Management Fees avec des sociétés du Groupe de l'actionnaire majoritaire. Ces contrats couvrent généralement des prestations administratives de gestion et de distribution.
- 2. S.T.Dupont Marketing Ltd a signé, au cours de l'exercice 2002-2003, avec Dickson Concept Ltd, un contrat particulier de mise à disposition de personnel pour certaines fonctions, ceci afin d'optimiser les ressources disponibles et de diminuer les coûts.
- 3. Un contrat de licence pour la fabrication et la commercialisation de prêt-à-porter et de maroquinerie sur le territoire chinois existe entre la filiale S.T.Dupont Marketing Ltd et Bondwood Investment, pour lequel le Groupe S.T.Dupont comptabilise d'importants montants de royalties.
- 4. Profitant de l'expertise et de l'implantation de son actionnaire principal en Chine, S.T.Dupont Marketing (Shangaï) Ltd a signé un contrat commercial pour l'ouverture d'un point de vente dans des grands magasins Seibu de l'actionnaire majoritaire.
- 5. Au Japon, la filiale fournit les mêmes prestations que celles décrites au paragraphe (1) ci-dessus pour une société liée.
- 6. Des relations commerciales existent avec des sociétés liées aux conditions normales du marché et de façon tout à fait comparable avec des tiers.
- 7. Des contrats de service fees ont été mis en place entre S.T.Dupont S.A. et l'ensemble de ses filiales détenues à 100 % directement ou indirectement

4.5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du groupe

4.5.1. Organigramme au 30 juin 2010

S.T.Dupont S.A fait partie d'un Groupe et elle est consolidée par intégration globale dans les comptes de Broad Gain Investments Limited (cf. section 1.5.1.4 « Actionnariat de S.T.Dupont »).

S.T.Dupont est contrôlée par la Société D and D International B.V., elle-même filiale à 100 % de la Société Safechain Corporation N.V. qui est détenue à 100 % par Broad Gain Investments Ltd.



- [1] Hormis S.T.Dupont S.A. et S.T.D. Finance, les autres sociétés du Groupe sont des sociétés de distribution .
- [2] La filiale S.T.Dupont Inc, anciennement société de distribution sur le marché US, est actuellement inactive.
- [3] Orfarlabo S.A. est une fililale de S.T.Dupont SA à hauteur de 49% qui assure notamment la distribution des produits S.T.Dupont sur le marché Espagnol. La participation de S.T.Dupont est passée de 33,33% au 31 mars 2006 à 49% suite à l'augmentation de capital intervenue en février 2007.
- [4] S.T.Dupont (Export) Company Limited est détenue à hauteur de 75% par D and D International B.V. qui détient également environ 68,9% de S.T.Dupont S.A. Cette filiale est dormante à ce jour.

4.5.2. Contrats importants

Les principaux contrats existant dans le cadre de l'activité concernent les licences accordées pour la fabrication et la commercialisation de produits à la marque S.T.Dupont en complément de ses propres fabrications. Les caractéristiques principales sont les suivantes :

Produits	Zones géographiques	Durée	Renouvellement	Autres informations
Plusieurs lignes de produits	Chine continentale	5 ans	2011	Filiale de Hong-Kong
Lunetterie	Monde entier	5 ans	2008	Renouvelé en 2008 avec un nouveau licencié
Parfums	Monde entier	5.5 ans	2011	Filiale Suisse Prorogé en 2006
Cigarettes	Monde entier sauf UE et Amérique du Nord	10 ans	2009	Terminé
Cravates	Europe	2 ans	2008	Renouvelé en 2008-2009 avec un nouveau licencié
Prêt-à-porter (chemises)	Corée du Sud	5 ans	2012	Prorogé en 2007
Téléphone	Corée du Sud	1 an	2010	

Ces contrats comportent d'une manière générale un droit d'entrée ou de renouvellement, des engagements de dépenses promotionnelles et une redevance annuelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé avec un versement minimum. Le taux de redevance se situe entre 5 et 10 % du chiffre d'affaires. Les redevances comptabilisées par le Groupe se sont élevées à 5.5 millions d'euros au 31 mars 2010.

Le contrat de licence pour les cigarettes est venu à échéance en décembre 2009 et n'a pas été renouvelé.

• Engagements sur dettes financières :

Au 31 mars 2010, il n'y a aucun engagement sur dettes financières.

4.6. Autres informations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats

4.6.1. Propriétés immobilières, usines et équipements

• Immobilisations corporelles importantes existantes

Les principales immobilisations corporelles sont l'usine de Faverges (propriétaire) et le siège social (locataire). Concernant les risques environnementaux se reporter à la section 1.6.2.1 « Développement Durable ».

• Immobilisations importantes planifiées

Il n'y a pas d'investissements significatifs qui soient planifiés.

4.6.2. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au 31 mars 2010, la société est engagée dans un procédure auprès d'un tribunal américain au titre d'un litige relatif à un délistage de produits sur Ebay. Les informations relatifs à ce litige sont détaillées en note 1.4.3.6.

4.6.3. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas de changements significatifs de la situation financière ou commerciale postérieur au 31 mars 2010.

4.6.4. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts

Aucun rapport ni aucune déclaration d'expert ne sont reproduits dans le présent document.

5. Table de concordance

Table de concordance avec les rubriques de l'Annexe 1 du règlement européen 809/2004.

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
1.	PERSONNES RESPONSABLES	§ 4.1.1 Déclaration du responsable du document de référence
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	§ 1.3.5 Responsable du contrôle des comptes § 1.3.5.3 Honoraires versés
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	§ 1.2.1 Résultats consolidés en IFRS de S.T.Dupont
4.	FACTEURS DE RISQUE	§ 1.4.3 Facteurs de risques
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1	Histoire et évolution de la Société	§ 4.2.1 Histoire et évolution de la Société
5.2	Investissements	§ 1.4.2.2 Principaux investissements
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1	Principales activités	§ 1.1.1 Présentation générale
6.2	Principaux marchés	§ 1.1.1 Présentation générale § 1.2.1.1 Analyse de la performance
6.3	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention.	§ 1.1.1 Présentation générale
6.4	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	§ 1.4.3.5 Risques liés à la réglementation § 4.5.2 Contrats importants
6.5	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	§ 1.1.3 S.T.Dupont et son marché
7.	ORGANIGRAMME	§ 4.5.1 Organigramme au 30 juin 2010 § 3.1.34 tableau des filiales et
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	g 4.6.1 Propriétés immobilières, usines et équipements § 1.6.2 Informations environnementales
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	environnementates
9.1	Décrire la situation financière, l'évolution de cette situation et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice.	§ 1.1.4 Faits marquants 2009- 2010 § 1.2.1.3 Trésorerie et capitaux
9.2	Résultat d'exploitation	§ 1.2.1.1 Analyse de la performance § 1.2.1.2 Analyse de la rentabilité § 1.4.3.5 Risques liés à la réglementation et à son évolution
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1	Information sur les capitaux de l'émetteur	§ 1.4.3.1 Risque de liquidité § 1.2.1.3 Trésorerie et capitaux
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	§ 1.2.1.3 Trésorerie et

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
		capitaux
10.3	Condition d'emprunt et structure de financement	§ 1.2.1.3 Trésorerie et capitaux
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	§ 1.4.3.1 Risque de liquidité
10.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaire pour honorer les engagements prévues aux points 5.2.3 et 8.1	§ 1.4.3.1 Risque de liquidité
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	§ 1.4.2 Axes stratégiques et politique d'investissements du Groupe
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	§ 1.4.1 Evolutions récentes et perspectives
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise
14.1	Noms, adresses professionnelles et fonctions des mandataires sociaux, nature de tout lien familial, mandats, condamnation et déclarations relatives aux mandataires sociaux	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	§ 4.4.2.6 Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	§ 1.3.4 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise
16.1	Dates d'expiration des mandats	§ 1.3.3 Mandats et fonctions exercés par les dirigeants
16.2	Contrats de service	§ 4.4.2.10 Information sur les contrats de services des mandataires
16.3	Comité de l'audit et comité de rémunération	4.4.1 Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise
16.4	Conformité ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine.	§ 1.3 Gouvernement d'entreprise 4.4.1 Conformité du groupe S.T.Dupont aux règles de gouvernement d'entreprise
17.1	SALARIÉS	§ 1.6.1 Informations sociales
17.2	Participations et stock options	§ 1.5.1.4 Actionnariat de S.T.Dupont § 1.5.3.2 Options de souscription et d'achats d'actions
17.3	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	§ 1.5.1.4 Actionnariat de S.T.Dupont
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	§ 1.5 S.T.Dupont et ses actionnaires § 4.2.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	§ 4.4.3 Opérations avec les parties liées
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	§ 2 Comptes consolidés au 31 mars 2010 § 3 Comptes annuels au 31 mars 2010

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
20.1	Informations financières historiques	§ 2 Comptes consolidés au 31 mars 2010
20.2	Informations financières pro forma	N/A
20.3	États financiers	§ 3 Comptes annuels au 31 mars 2010
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	§ 2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés § 3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
		§ 1.7.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de Surveillance (partie information comptable et financière)
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7	Politique de distribution des dividendes	§ 1.5.2 Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	§ 4.6.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	§ 4.6.3 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1	Capital social	§ 1.5.1.4 Actionnariat de S.T.Dupont
21.1.1	Fournir les informations suivantes, dates du bilan le plus récent inclus dans les informations financières historiques :	§ 1.5.1.4 Actionnariat de S.T.Dupont
21.1.2	S'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques ;	§ 4.3.1.2 Titres non représentatifs de capital
21.1.3	Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales ;	§ 1.5.1.4 Actionnariat de S.T.Dupont § 1.5.3.1 Rachat d'actions de la Société
21.1.4	Le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription ;	§ 4.3.1.4 Titres donnant accès au capital
21.1.5	Des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital ;	§ 4.2.2.7 Conditions de modification du capital
21.1.6	Des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent ;	§ 4.3.1.5 Nantissement des actions et des actifs
21.1.7	Un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	§ 1.5.1.2 Evolution du capital au cours des 5 dernières années
21.2	Acte constitutif et statuts	§ 4.2.2 Acte constitutif et statuts
21.2.1	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	§ 4.2.2.1 Objet social (article 3 des statuts)
21.2.2	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	§ 4.2.2.2 Organes de Direction et de Contrôle
21.2.3	Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	§ 4.2.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachées aux

Réf. annexe 1	Nature de l'information	Réf Titre
		actions
21.2.4	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention.	§ 4.2.2.7 Conditions de modification du capital
21.2.5	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.	§ 4.2.2.3 Assemblées Générales
21.2.6	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	§ 1.5.1.4 Actionnariat de S.T.Dupont
21.2.7	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	§ 4.2.2.8 Franchissement de seuils
21.2.8	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	§ 4.2.2.7 Conditions de modification du capital
22.	CONTRATS IMPORTANTS	§ 4.5.2 Contrats importants
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	§ 4.6.4 Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	§ 4.1.4 Documents accessibles au public
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	§ 4.5.1 Informations sur les participations au 30 juin 2010 § 34 des Comptes annuels au 31 mars 2010

Table de rapprochement avec le rapport financier annuel.

Réf.	Nature de l'information	Réf Titre
1.	Etats financiers	
1.1.	Comptes annuels	§ 3 Comptes annuels au 31 mars 2010
1.2.	Comptes consolidés	§ 2 Comptes consolidé au 31 mars 2010
1.3.	Rapport des Commissaires aux Comptes	§ 3.2 Rapport sur les comptes annuels § 2.2 Rapport sur les comptes consolidés
2.	Rapport de gestion	·
2.1.	Analyse de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière, principaux risques et politiques de gestion des risques financiers	§ 1.2 Résultat des activités § 1.4 Perspectives stratégie et gestion des risques § 1.1.5 Evènements post clôture § 1.3 Gouvernement d'entreprise
2.2.	Information relative au capital et l'actionnariat du groupe	§ 1.5 S.T Dupont et ses actionnaires
2.3.	Rachat d'actions propres	§ 1.5.3. Opérations afférentes aux titres de la Société
3.	Honoraires des commissaires aux comptes	§ 1.3.5.3 Honoraires versés
4.	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	§ 1.7.5 Rapport du Président du Conseil de Surveillance
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	§ 1.7.6 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président (partie information comptable et financiers)